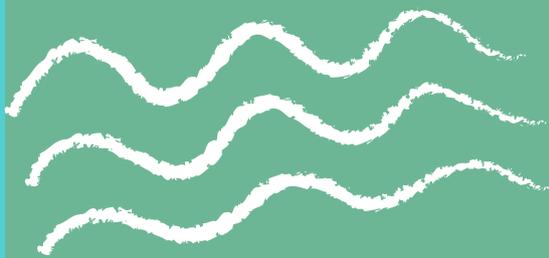


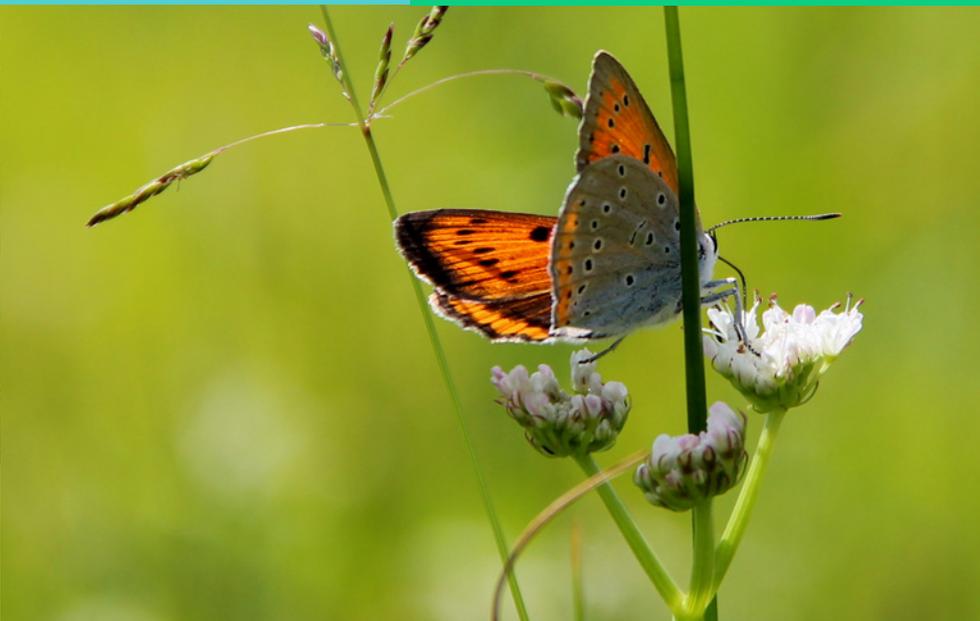
2017  
-  
2021



# BILAN DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Pays de la Loire





Ce document d'évaluation du Plan d'actions quinquennal 2017-2021 du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire a été rédigé conformément à l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011 relatif à l'agrément des Conservatoires d'espaces naturels, lequel prévoit :

- Que le Plan d'actions quinquennal doit être évalué par le Conseil scientifique du Conservatoire avant son terme. Cette évaluation et ce nouveau Plan d'actions quinquennal sont transmis au préfet pour la deuxième partie de l'agrément de 10 ans ;
- Cette évaluation du premier Plan d'actions quinquennal et le projet de deuxième Plan d'actions quinquennal font l'objet d'un avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel sur demande du préfet. Ils sont complétés, le cas échéant, après cet avis ;

Ce document d'évaluation du plan d'actions quinquennal a été soumis pour avis :

- Au Conseil scientifique du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le 21 octobre 2021.
- Au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel des Pays de la Loire, le .

Il a été approuvé par le Conseil d'administration du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le 21 janvier 2022.

Rédaction, coordination : Fabrice NORMAND, avec les contributions de l'ensemble de l'équipe salariée.

Relecture : Isabelle HAMON et Maëlle PEDROT

Cartographie : Justine CELIS, Guillaume d'HIER, Solène SACRE

Photos de la page de couverture : Antoine AVRILLA, Eric LANTUEJOUL, Fabrice NORMAND

## TABLE DES MATIERES

### PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'EVALUATION DU PLAN D' ACTIONS QUINQUENNAL .....

Rappel du contexte juridique et réglementaire : pourquoi faut-il évaluer ?..... 6

Objectifs et principes de l'évaluation : pourquoi évaluer ? .....

Questions évaluatives : comment évaluer ?..... 6

### LE PAQ 2017-2021 COMPORTAIT-IL DES OBJECTIFS CLAIRS ET BIEN DEFINIS ?..... 8

Principaux résultats..... 8

Les points-clés .....

Principaux enseignements pour le PAQ 2022-2027 .....

### LE CEN A-T-IL CONTRIBUE SIGNIFICATIVEMENT A L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LE PATRIMOINE NATUREL ? .....

Rappel des objectifs opérationnels 2017-2021 correspondants .....

Principaux résultats obtenus en 2017-2021 .....

Acquisition de données et suivi de la faune, de la flore et des habitats sur le réseau de sites gérés par le CEN (IC1) .....

Accroissement des connaissances en matière de géologie et de patrimoine géologique (IC1bis) .....

Rassemblement des données et résultats des suivis et études à l'aide d'outils adaptés (IC2). 9

Diffusion des données, notamment auprès de l'INPN et des réseaux naturalistes (IC3)..... 10

Valorisation directe ou contribution à la valorisation des connaissances naturalistes acquises (IC4) .....

Animation au niveau régional, pour le compte de l'Etat et de la Région, d'une stratégie d'acquisition et de la mise à disposition de la connaissance et des données (IC4bis)..... 11

Participer à l'émergence et à la structuration de réseaux de bénévoles sur des groupes taxinomiques et/ou des territoires peu traités par les partenaires naturalistes en Pays de la Loire (IC5) .....

Mobilisation de l'expertise et les connaissances naturalistes techniques des salariés comme des partenaires du CEN (IC6) .....

Mesure, suivi, évaluation des effets et résultats des projets que le CEN anime et porte (IC7). 12

Accompagnement et émergence de projets à l'interface de la recherche, de la gestion des espaces et de la conservation de la biodiversité (IC8) .....

Les points-clés .....

Ce qui a fonctionné .....

Ce qui est perfectible..... 13

Ce qui n'a pas été mis en œuvre ou n'a pas donné les résultats attendus..... 13

Principaux enseignements pour le prochain PAQ 2022-2027 .....

Finalités/objectifs/attendus .....

Outils .....

Moyens humains, matériels et financiers..... 14

Partenaires .....

Les chiffres clés .....

Tableaux & graphiques .....

### LE CEN A-T-IL CONTRIBUE SIGNIFICATIVEMENT A LA PRESERVATION/PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPECES, AU MOYEN DE SON ACTION FONCIERE OU PAR LA CREATION D'ESPACES PROTEGES ?..... 24

Rappel des objectifs opérationnels 2017-2021 correspondants .....

Principaux résultats obtenus en 2017-2021 .....

Consolidation des sites naturels déjà sous maîtrise foncière et d'usage du CEN (IP1) .... 24

Développement d'un réseau de sites en gestion par le CEN (IP2) .....

Développement des partenariats avec la Safer et les autres opérateurs ou acteurs impliqués sur le foncier dans les espaces naturels et ruraux (IP3) .....

Construction et animation de stratégies et études foncières concertées et multi-acteurs pour une préservation coordonnée des espaces naturels (IP4)..... 26

Accompagnement de la mise en œuvre de procédures de labellisation ou de classement de sites naturels (IP5) .....

Mise en œuvre de mesures de compensation écologique en Pays de la Loire (IP6)..... 26

Diversification des partenariats pour financer l'acquisition et la gestion de sites naturels (IP7) .....

Implication du Fonds de dotation des CEN dans le portage du foncier (IP8) .....

Construction pour 2020 d'une stratégie foncière régionale identifiant les rôles respectifs du CEN et des autres acteurs (IP9) .....	28	Partenaires .....	43
Les points-clés .....	28	Les chiffres clés .....	44
Ce qui a fonctionné.....	28	Tableaux & graphiques .....	45
Ce qui est perfectible.....	29	Le CEN A-T-IL CONTRIBUE SIGNIFICATIVEMENT A LA SENSIBILISATION DES DIFFERENTS PUBLICS ? .....	50
Ce qui n'a pas été mis en œuvre ou n'a pas donné les résultats attendus.....	29	Rappel des objectifs opérationnels correspondants .....	50
Principaux enseignements pour le PAQ 2022-2027 .....	29	Principaux résultats obtenus en 2017-2021 .....	50
Finalités/objectifs/attendus .....	29	Accroissement des connaissances et de la « culture biodiversité » des acteurs et de tous les publics par l'accueil sur les sites gérés par le CEN (IVa1) .....	50
Outils .....	29	Relais en Pays de la Loire des opérations de communication du réseau des CEN (IVa2) ...	50
Moyens humains, matériels, financiers.....	30	Promotion et valorisation des projets du CEN – Amélioration de la notoriété du CEN (IVa3-IVa4) .....	51
Partenaires .....	30	Valorisation des services écosystémiques, économiques et sociaux rendus par les sites gérés par le CEN (IVa5) .....	51
Les chiffres clés .....	31	Les points-clés .....	52
Tableaux & graphiques .....	32	Principaux enseignements pour le PAQ 2022-2027 .....	52
<b>LE CEN EST-IL UN GESTIONNAIRE D'ESPACES NATURELS EFFICACE, PERTINENT ET RECONNU ? .....</b>	<b>40</b>	Finalités/objectifs/attendus .....	52
Rappel des objectifs opérationnels 2017-2021 correspondants .....	40	Moyens humains, matériels et financiers.....	52
Principaux résultats obtenus en 2017-2021 .....	40	Partenaires .....	52
Elaboration et mise en œuvre de documents de gestion sur les sites gérés (IG1) .....	40	Les chiffres clés .....	53
Evaluation, rationalisation, mutualisation, optimisation des pratiques de gestion mises en œuvre sur les sites gérés (IG2) .....	40	Tableaux & graphiques .....	54
Mobilisation des acteurs locaux pour une mise en œuvre intégrée, partenariale et efficace de la gestion des sites (IG3).....	40	<b>LE CEN A-T-IL CONTRIBUE SIGNIFICATIVEMENT A L'EMERGENCE ET A LA MISE EN œuvre DE PROJETS DE TERRITOIRE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE ? .....</b>	<b>56</b>
Positionnement du CEN comme une référence et une tête de réseau en matière de gestion d'espaces naturels en Pays de la Loire (IG4) .....	41	Rappel des objectifs opérationnels correspondants .....	56
Accompagnement des collectivités territoriales dans l'émergence et la mise en œuvre de projets de gestion de sites et d'espaces naturels (IG5) .....	41	Principaux résultats obtenus en 2017-2021 .....	56
Les points-clés .....	42	Accompagnement et/ou portage de projets de territoire en matière de restauration/gestion des espaces naturels et des continuités écologiques (II1) .....	56
Ce qui a fonctionné.....	42	Animation des sites Natura 2000 de la vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes et des cavités souterraines de la Volonière et de Vouvray-sur-Huisne (II2) .....	57
Ce qui est perfectible.....	42	Co-animation du Contrat pour la Loire et ses annexes et contribution à la stratégie de rééquilibrage du lit de la Loire (II3) .....	58
Ce qui n'a pas été mis en œuvre ou n'a pas donné les résultats attendus.....	43	Les points-clés .....	58
Principaux enseignements pour le PAQ 2022-2027 .....	43		
Finalités/objectifs/attendus .....	43		
Outils .....	43		
Moyens humains, matériels et financiers.....	43		

Ce qui a fonctionné.....	58	Les chiffres clés .....	68
Ce qui est perfectible.....	58	Tableaux et graphiques .....	69
Principaux enseignements pour le PAQ 2022-2027 .....	58	LE CEN A-T-IL PARTICIPE EFFICACEMENT A LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS ? QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX PARTENARIATS NOUES PAR LE CEN SUR LA PERIODE CONSIDEREE ? QUEL RÔLE A JOUE LE CEN DANS LA VIE DU RESEAU DES CEN ? .....	72
Finalites/Objectifs/Attendus .....	58	Rappel des objectifs opérationnels correspondants .....	72
Outils .....	59	Principaux résultats obtenus en 2017-2021 .....	72
Moyens humains, matériels et financiers.....	59	Implication dans la vie du réseau des CEN (IV.1) .....	72
les chiffres clés .....	60	Renforcement et mutualisation des partenariats avec les acteurs régionaux (IV.2) .....	72
Tableaux & graphiques .....	61	Animation et mise en réseau des gestionnaires d'espaces naturels (IV.3).....	72
LE CEN A-T-IL CONTRIBUE EFFICACEMENT A LA MISE EN œuvre DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DU PATRIMOINE NATUREL ? .....	63	Coordination et mise en œuvre de Projets partenariaux de portée régionale (IV.4).....	73
Rappel des objectifs opérationnels correspondants .....	63	Les points-clés .....	74
Principaux résultats obtenus en 2017-2021 .....	63	Ce qui a fonctionné .....	74
Participation à la mise en œuvre de la politique Natura 2000 (III1) .....	63	Ce qui est perfectible.....	74
Participation à la mise en œuvre de la Stratégie de création d'aires protégées (III2).....	63	Principaux enseignements pour le PAQ 2022-2027 .....	74
Le Plan de relance du gouvernement (2021-2023) .....	63	Finalites/objectifs/attendus .....	74
Participation à la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique et de la trame verte et bleue (III.3) .....	64	Moyens humains, matériels, financiers .....	74
Contribution à la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité (2018-2023) ....	64	Partenaires .....	74
Participation à l'animation et à la mise en œuvre des Plans nationaux d'action (PNA) et de conservation .....	64	Les chiffres clés .....	75
Coordination et adaptation de l'action du CEN avec les politiques Espaces naturels sensibles des Départements (III.5).....	65	Tableaux & graphiques .....	76
Contribution à la mise en œuvre du Xème Programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Plan Loire IV (III.6).....	65	QUELLE A ETE LA CAPACITE DU CEN A S'APPROPRIER DES OUTILS OU DES ENJEUX EMERGENTS ? .....	79
Participation à la mise en œuvre de la politique des Réserves naturelles régionales (III.7) .....	66	Principaux résultats obtenus en 2017-2021 .....	79
Les Territoires engagés pour la nature (TEN) 66		Les Obligations réelles environnementales (ORE) .....	79
Les points-clés .....	66	Les paiements pour services environnementaux (PSE).....	79
Ce qui a fonctionné.....	66	Autres enjeux et thématiques émergents appropriés par le CEN.....	79
Ce qui est perfectible.....	66	Les points-cles .....	79
Principaux enseignements pour le PAQ 2022-2027 .....	67	Ce qui a fonctionné .....	79
Finalites/objectifs/attendus .....	67	Ce qui est perfectible.....	79
Outils .....	67	Principaux enseignements pour le PAQ 2022-2027 .....	79
Moyens humains, matériels, financiers.....	67	Finalités/objectifs/attendus .....	79
Partenaires .....	67	Outils .....	80

Moyens humains, matériels, financiers.....	80
Partenaires .....	80
<b>QUELLES ONT ETE LES INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS ET FILIERES ECONOMIQUES ? 81</b>	
Principaux résultats obtenus en 2017-2021 .....	81
Collaborations avec des entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la séquence ERC .....	81
Collaboration avec les filières agricoles.....	81
Collaboration avec SNCF Réseau.....	81
Collaborations avec des carriers .....	81
Collaboration avec le Golf des 24h00 du Mans .....	81
Les points-cles .....	81
Ce qui a fonctionné.....	81
Ce qui est perfectible.....	81
Principaux enseignements pour le PAQ 2022-2027 .....	81
Finalités/objectifs/attendus .....	81
<b>QUELS ONT ETE LES MOYENS MOBILISES PAR LE CEN SUR L'ENSEMBLE DE LA PERIODE CONSIDEREE ? .....</b>	<b>82</b>
Principaux résultats obtenus en 2017-2021 .....	82
Moyens humains .....	82
Moyens financiers.....	82
Principaux enseignements pour le PAQ 2022-2027 .....	82
Tableaux & graphiques .....	83
<b>LES RESULTATS SONT-ILS SATISFAISANTS AU REGARD DES MOYENS MOBILISES ? .....</b>	<b>84</b>
Principaux résultats obtenus en 2017-2021 .....	84
Evaluation des 20 indicateurs chiffrés du Plan d'action quinquennal.....	84
Evaluation des objectifs opérationnels .....	84
Tableaux & graphiques .....	85
<b>PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS &amp; RECOMMANDATIONS POUR LE PAQ 2022-2027 .....</b>	<b>88</b>
Recommandations sur la structuration du PAQ	88
Recommandations sur l'axe « Connaissance »	88
Recommandations sur la préservation/protection des sites naturels .....	88
Recommandations sur la gestion des sites naturels .....	89
Recommandations sur la sensibilisation du public et la mise en valeur des sites gérés .....	89

Recommandations en matière d'animation territoriale et de collaboration avec les collectivités locales.....	89
Recommandations en matière d'accompagnement des politiques publiques.....	89
Recommandations sur les programmes et réseaux .....	89
Autres recommandations .....	90
<b>ANNEXE 1 : RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF &amp; REGLEMENTAIRE DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL .....</b>	<b>91</b>
Loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite loi Grenelle I).....	91
Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) .....	91
Décret du 7 octobre 2011 relatif à l'agrément des Conservatoires régionaux d'espaces naturels ..	91
Arrêté ministériel du 7 octobre 2011 relatif aux conditions de l'agrément des Conservatoires régionaux d'espaces naturels .....	91
<b>ANNEXE 2 : LISTE BIBLIOGRAPHIQUE .....</b>	<b>93</b>
<b>ANNEXE 3 : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE .....</b>	<b>95</b>
<b>ANNEXE 4 : DOSSIERS EXAMINES PAR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE.....</b>	<b>96</b>
<b>ANNEXE 5 : CADRE D'INTERVENTION PAR LA MAÎTRISE FONCIERE ET D'USAGE.....</b>	<b>99</b>

# PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'EVALUATION DU PLAN D' ACTIONS QUINQUENNAL

## RAPPEL DU CONTEXTE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE : POURQUOI FAUT-IL EVALUER ?

Conformément à l'article L. 414-11 du Code de l'environnement, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) des Pays de la Loire a été agréé le 29 mai 2017 par arrêté conjoint de la préfète de région et du président du Conseil régional des Pays de la Loire (*Annexe 1 : Rappel du cadre législatif et réglementaire du Plan d'actions quinquennal*).

Cet agrément a été délivré sur la base d'un premier Plan d'actions quinquennal (PAQ), couvrant la période 2017-2021. Celui-ci avait été adopté par le Conseil d'administration du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire le 8 décembre 2016.

Un processus d'évaluation de ce PAQ est lancé en 2021, en vue de bâtir un nouveau PAQ pour la période 2022-2027.

## OBJECTIFS ET PRINCIPES DE L'EVALUATION : POURQUOI EVALUER ?

Le cadre méthodologique proposé s'inscrit dans le processus d'évaluation des politiques publiques. En effet, si le CEN n'est pas une structure publique (mais une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901), son agrément, son plan d'actions quinquennal et son objet statutaire le situent pleinement dans les politiques publiques en faveur de l'environnement, notamment de la biodiversité et du patrimoine naturel.

L'évaluation d'un programme vise à rechercher si les moyens techniques, juridiques, administratifs et financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de ce programme et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés.

Il s'agit donc dans un premier temps de connaître, décrire et mesurer la réalité d'un programme, l'atteinte de ses objectifs et de ses effets ou le chemin qui reste à parcourir pour y arriver. Cela permet notamment aux décideurs de se forger un jugement sur les réussites et échecs de ce programme. Ce jugement repose sur les données empiriques et des critères explicites, ainsi qu'une analyse étayée. Au-delà du jugement, l'évaluation a également pour finalité d'identifier des leviers d'amélioration du programme considéré et de fournir des éléments d'aide à la décision (réajuster, poursuivre, abandonner, renforcer...).

L'analyse se fait usuellement selon différents critères (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, utilité, durabilité, etc.).

## QUESTIONS EVALUATIVES : COMMENT EVALUER ?

Les questions évaluatives sont formulées dès le cadrage de l'évaluation car elles répondent à la question : « que souhaite-t-on évaluer ? ».

Au moyen de l'analyse de données quantitatives et qualitatives, la présente évaluation vise à répondre aux questions rassemblées dans le *Tableau I : Questions évaluatives pour le PAQ (2017-2021)*.

On considère qu'en répondant honnêtement à ces questions, on aura une évaluation correcte de la réalité de la mise en œuvre du PAQ 2017-2021, permettant d'envisager une programmation 2022-2027 adaptée.

N°	Question	Critère d'évaluation	Objectifs opérationnels du PAQ 2017-2021 auxquels se rapportent la question
1	Le PAQ du CEN présentait-il des objectifs clairs et bien définis ?	Pertinence	Ensemble des objectifs opérationnels
2	La CEN a-t-il contribué significativement à l'amélioration des connaissances sur les milieux naturels et la biodiversité ?	Efficacité	IC1, IC1bis, IC2, IC3, IC4, IC4bis, IC5, IC6, IC7, IC8
3	Le CEN a-t-il contribué significativement à la préservation/protection des milieux naturels et des espèces, au moyen de son action foncière ou par la création d'espaces protégés ?	Efficacité	IP1, IP2, IP3, IP4, IP5, IP6, IP7, IP8, IP9
4	Le CEN est-il un gestionnaire d'espaces naturels efficace, pertinent et reconnu ?	Efficacité, pertinence, cohérence externe	IG1, IG2, IG3, IG4, IG5
5	Le CEN a-t-il contribué significativement à la sensibilisation des différents publics ?	Efficacité	IVa1, IVa2, IVa3, IVa4, IVa5
6	Le CEN a-t-il contribué significativement à l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoire en faveur de la biodiversité ?	Efficacité	II1, II2, II3
7	Le CEN a-t-il contribué efficacement à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur du patrimoine naturel ?	Efficacité	III1, III2, III3, III4, III5, III6, III7
8	Le CEN a-t-il participé efficacement à la mise en réseau des acteurs ? Quels ont été les principaux partenariats noués par le CEN sur la période considérée ? Quel rôle a joué le CEN dans la vie du réseau des CEN ?	Efficacité, cohérence externe	IV1, IV2, IV3, IV4
9	Quelle a été la capacité du CEN à s'approprier des enjeux ou des outils émergents ?	Efficacité ? cohérence interne/externe	Ensemble des objectifs opérationnels
10	Quelles ont été les interactions du CEN avec les acteurs et filières économiques ?	Cohérence externe	Ensemble des objectifs opérationnels
11	Quels ont été les moyens mobilisés par le CEN sur l'ensemble de la période considérée ?	Efficacité	Ensemble des objectifs opérationnels
12	Les résultats obtenus sont-ils satisfaisants au regard des moyens mobilisés ?	Efficacité	Ensemble des objectifs opérationnels

Tableau I : Questions évaluatives pour le PAQ (2017-2021)

# LE PAQ 2017-2021 COMPORTAIT-IL DES OBJECTIFS CLAIRS ET BIEN DEFINIS ?

## PRINCIPAUX RESULTATS

Le PAQ 2017-2021 du CEN Pays de la Loire a été construit selon la note méthodologique produite par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. C'était un document assez complet comprenant 65 pages numérotées.

Il est articulé autour de 4 axes structurants, correspondant aux principales missions des CEN, telles que décrites à l'article L. 414-11 du Code de l'environnement (y compris les modifications opérées par la loi du 8 août 2016) :

- Connaître, protéger, gérer et valoriser ;
- Animer les territoires ;
- Accompagner les politiques publiques ;
- Participer aux dynamiques de réseau.

Chacun de ces axes structurants donne lieu à l'identification d'objectifs opérationnels (43 au total), eux-mêmes renvoyant à des orientations d'actions susceptibles d'être mises en œuvre pour répondre à ces objectifs opérationnels. Des indicateurs sont proposés pour mesurer le niveau de mise en œuvre de ces objectifs opérationnels.

Les objectifs opérationnels sont plutôt clairement formulés et pertinents. Ils sont numérotés et bien identifiés. Une priorisation à deux niveaux est proposée et permet de dégager ce qui est prioritaire, urgent et clairement dépendant de l'intervention du CEN, de ce qui est plus secondaire, moins urgent ou dépendant aussi de l'action d'autres partenaires. Toutefois, les objectifs opérationnels sont très nombreux, ce qui peut donner l'impression d'une feuille de route de vaste ampleur, peu hiérarchisée et donc difficile d'appropriation en interne et à l'externe.

Chaque objectif opérationnel inclut des indicateurs d'évaluation. A l'instar des objectifs opérationnels, ces indicateurs sont très nombreux, ce qui a pu rendre complexe leur renseignement annuel à des fins d'évaluation quinquennale.

A noter l'existence enfin d'un chapitre portant sur la gouvernance et les moyens dédiés (sans engagements chiffrés des financeurs toutefois) et une annexe comportant une vingtaine d'indicateurs transversaux chiffrés susceptibles de donner une

image non exhaustive mais au moins synthétique de l'action du CEN.

## LES POINTS-CLES

- Un PAQ organisé selon 4 axes cohérents.
- Pour chaque axe, des objectifs opérationnels clairs et pertinents, mais trop nombreux et/ou insuffisamment hiérarchisés = l'ensemble peut paraître « touffu » voire peu réalisable.
- Pour chaque objectif opérationnel, des indicateurs chiffrés, nombreux aussi.
- 20 indicateurs transversaux peuvent donner une image plus synthétique mais potentiellement incomplète de l'action du CEN.
- De façon générale, le PAQ 2017-2021 correspond à un document de cadrage d'un CEN nouvellement créé (2 ans !), pas encore pleinement conscient de ses faiblesses ni de ses atouts, soucieux de se ménager des marges de manœuvre dans un contexte politique, partenarial et juridique alors en pleine mutation : 5 années de recul doivent permettre de mieux cibler l'intervention du CEN et de concentrer énergie et moyens sur des objectifs prioritaires !

## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR LE PAQ 2022-2027

- Limiter le nombre d'objectifs opérationnels et d'indicateurs, pour une meilleure lisibilité et une meilleure appropriation par les acteurs (salariés, administrateurs, autorités d'agrément, partenaires).
- Prioriser les objectifs opérationnels sur les éléments qui sont au cœur du métier du CEN et font sa spécificité par rapport à d'autres acteurs (ex : constitution et renforcement du réseau de sites naturels protégés et gérés par le CEN).
- Définir un nombre restreint d'indicateurs, en veillant à ce qu'ils soient suffisamment intégrateurs et illustratifs du niveau de mise en œuvre du PAQ.
- Eventuellement, organiser le PAQ autour d'axes plus expressifs, en faisant le lien avec la Stratégie décennale du réseau des CEN (2018-2028), la Stratégie nationale des aires protégées 2030 et la Stratégie régionale pour la biodiversité (2018-2023).

# LE CEN A-T-IL CONTRIBUE SIGNIFICATIVEMENT A L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LE PATRIMOINE NATUREL ?

## RAPPEL DES OBJECTIFS OPERATIONNELS 2017-2021 CORRESPONDANTS

Les objectifs opérationnels se rapportant à cette question évaluative figurent dans le Tableau II : Objectifs opérationnels se rapportant à la question évaluative

4

## PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS EN 2017-2021

### ACQUISITION DE DONNEES ET SUIVI DE LA FAUNE, DE LA FLORE ET DES HABITATS SUR LE RESEAU DE SITES GERES PAR LE CEN (IC1)

Le niveau de connaissance de la biodiversité sur les sites gérés par le CEN (au moins en matière de complétude des inventaires et de régularité et cible des suivis mis en œuvre) est hétérogène (Tableau III : Niveau de connaissance et de suivi de la biodiversité sur les sites gérés par le CEN) :

- Les sites gérés de longue date et pour lesquels des moyens financiers adaptés sont mobilisés (ex : Réserves naturelles régionales, dans une moindre mesure les Espaces naturels sensibles) sont désormais dotés d'inventaires exhaustifs ou quasi-exhaustifs pour les groupes taxinomiques les plus emblématiques ;
- La biodiversité de la plupart des sites conventionnés ou acquis pendant la période 2017-2021 est encore à documenter et des suivis sont à mettre en place.

### ACCROISSEMENT DES CONNAISSANCES EN MATIERE DE GEOLOGIE ET DE PATRIMOINE GEOLOGIQUE (IC1BIS)

Cet objectif opérationnel n'a pas donné lieu à la mise en œuvre d'actions spécifiques pendant la période 2017-2021. Il est envisagé en 2022 de préciser les intentions et objectifs du CEN en la matière.

### RASSEMBLEMENT DES DONNEES ET RESULTATS DES SUIVIS ET ETUDES A L'AIDE D'OUTILS ADAPTES (IC2)

#### Base de données naturalistes

Les principales actions du CEN ayant permis l'acquisition de données et connaissances par le CEN sont rappelées en Figure 1 : Principales actions du CEN ayant contribué à l'acquisition de données et de connaissances.

La base de données naturalistes SICEN a été remplacée en 2020 par la base de données

Géonature Atlas (<https://geonature.cenpaysdelaloire.fr/>). Ce dernier format, développé par les Parcs nationaux de France, est en effet plus ergonomique, adapté à la saisie de relevés multi-spécifiques, conforme aux standards requis par le RGPD et le SINP. Il s'agit par ailleurs d'une technologie libre, s'appuyant sur une communauté de développeurs.

En juillet 2021, la base de données Géonature du CEN rassemble plus de 308 081 données naturalistes concernant 7 296 taxons, avec une progression régulière du nombre de données saisies (Figure 2 : Evolution du nombre de données rassemblées dans la base de données naturalistes du CEN). Près de 50 000 données supplémentaires ont été saisies dans la base de données depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette acquisition de nouvelles données, issues des observations effectuées au quotidien, en premier lieu par les salariés du CEN, concernent les invertébrés (+ de 20 000 données), la flore (+ de 15 000 données) et la faune vertébrée (près de 13 000 données). Sans surprise, les données du CEN couvrent principalement les secteurs géographiques les plus couverts par le CEN en lien avec ses différentes missions : la Sarthe, la vallée de la Loire en particulier (Figure 3 : Répartition géographique des données rassemblées dans la base de données naturalistes du CEN).

Il est prévu de formaliser en 2021-2022 les relations entre les utilisateurs de la base de données et le CEN, dans le cadre d'une charte.

#### Système d'information géographique

Le CEN s'est attaché les services d'une géomaticienne à partir de 2020. Des progrès sont possibles pour normaliser la donnée cartographique et mieux la partager en interne.

#### Autres bases de données

- **Foncier** : une base de données « foncière » est régulièrement actualisée et rassemble les données relatives aux parcelles cadastrales placées sous maîtrise foncière ou d'usage du CEN. Elle est mise à jour par le directeur-adjoint et la géomaticienne et s'appuie sur une nomenclature définie par la Fédération des CEN. Ces données sont téléchargeables sur le site internet du CEN

et régulièrement communiquées aux principaux partenaires. Elles sont transmises par la Fédération des CEN à l'INPN et visualisables sur le Géoportail de l'IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>).

- **Travaux** : pas de base de données développée à ce stade pour capitaliser les travaux et actions de gestion/restauration mis en œuvre.

### **DIFFUSION DES DONNEES, NOTAMMENT AUPRES DE L'INPN ET DES RESEAUX NATURALISTES (IC3)**

Le CEN n'a pas formalisé, comme cela était identifié dans le PAQ, de stratégie en matière de diffusion des données. Cette action n'a pas paru in fine pertinente : le CEN est en effet très impliqué aux côtés de la DREAL et de la Région des Pays de la Loire dans la mise en œuvre de la plateforme régionale SINP, laquelle a justement vocation à organiser la mise à disposition, l'échange et le partage de la donnée naturaliste.

Quelques lignes directrices néanmoins toutefois : le CEN considère que les données rassemblées dans la base de données Géonature Atlas ont un statut public ou quasi-public. Elles peuvent donc être mises librement et gratuitement à disposition de qui en fait la demande pour une utilisation en lien avec la protection de la nature.

Pour répondre à cet enjeu de mise à disposition de l'information et sans attendre le déploiement de cette plateforme régionale des données naturalistes SINP (prévue début 2022) le CEN a :

- Mis à disposition des partenaires et demandeurs les données dont il dispose, au moyen de conventions de mise à disposition de données (16 conventions signées pendant la période 2017-2021) (Tableau IV : Principales conventions d'échange ou de mises à disposition de données naturalistes pendant la période 2017-20).
- Rendu visualisables les données dont il dispose sur le Portail Biodiv'Pays de la Loire (<https://biodiv-paysdelaloire.fr/>) assurant ainsi un premier niveau de visualisation de la connaissance sur la biodiversité en Pays de la Loire.
- Mis à disposition les données dont il dispose sur le Portail Biodiv'Marais poitevin (<https://biodivatlas.parc-marais-poitevin.fr/>) et le Portail de l'Observatoire de la biodiversité de la Brière (<https://biodiversite-parc-naturel-briere.fr/atlas>). Le CEN a adhéré (2020) à l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin.
- Prévu de mettre à disposition les données dont il dispose auprès de la Région pour

mise en ligne sur le WebSIG biodiversité régional.

### **VALORISATION DIRECTE OU CONTRIBUTION A LA VALORISATION DES CONNAISSANCES NATURALISTES ACQUISES (IC4)**

#### **Elaboration ou contribution à l'élaboration d'Atlas, listes rouges et autres référentiels**

Le CEN a contribué, notamment au moyen de la mise à disposition de données et/ou de l'apport d'une expertise sur un certain nombre de taxons, à différentes démarches de valorisation de la connaissance de la biodiversité :

- Liste rouge régionale des Mammifères continentaux des Pays de la Loire (pilote : Coordination régionale LPO) (2020)
- Atlas herpétologique des Pays de la Loire (pilote : Coordination régionale LPO et Union régionale des CPIE) (2018-2020)
- Liste rouge des Odonates des Pays de la Loire (pilote : GRETIA, avec appui du CEN).

Il a par ailleurs coordonné lui-même l'élaboration de la Liste rouge des Papillons de jour des Pays de la Loire, avec l'appui du GRETIA (2021).

A noter que le CEN a par ailleurs mis à disposition les données naturalistes dont il disposait pour l'élaboration des Portraits environnementaux de territoire (coordination : Union régionale des CPIE).

#### **Contribution à la mise à jour des ZNIEFF, DOCOB et autres dispositifs d'inventaire liés aux politiques publiques**

- Le CEN a piloté en 2019-2021, en lien avec différents partenaires locaux, la mise à jour de l'inventaire des ZNIEFF du département de la Sarthe : 4 ZNIEFF ont été supprimées (4 ha), 41 créées (2 020 ha) et 250 mises à jour (21 320 ha).
- Le CEN a mis à jour, en 2020-2021, la cartographie des habitats du site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes, en lien avec la LPO Loire-Atlantique et Lacroix Botanique. La mise à jour du DOCOB de ce même site Natura 2000 (2003), plusieurs fois envisagée, n'a pas été mise en œuvre pendant la période considérée, faute de moyens.
- Le CEN n'a pas été sollicité pour mettre à disposition ses données ou son expertise en vue d'enrichir ou mettre à jour d'autres DOCOB, ZNIEFF, etc.

### **Publications et communications techniques et scientifiques**

Des salariés du CEN ont rédigé ou participé à 8 publications techniques ou scientifiques (voire « grand public ») valorisant les actions mises en œuvre.

Ils ont également pu valoriser un certain nombre d'actions dans le cadre de 13 communications orales à l'occasion de colloques, congrès, etc... (*cf ANNEXE 2 : LISTE BIBLIOGRAPHIQUE*).

Néanmoins ce type de valorisation reste très limité au regard du potentiel existant.

### **Formation**

Le CEN a poursuivi son implication dans la formation (détermination/reconnaissance, gestion) notamment dans la formation, auprès de différents organismes (Tableau V : Principales interventions du CEN dans des parcours de formation).

A noter toutefois que seuls les partenariats avec le Lycée agricole de Sées et la MFR des Forges ont fait l'objet d'une formalisation/contractualisation pluriannuelle, gage de la pérennité des actions.

A préciser aussi que les Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire, co-organisées avec la Coordination régionale LPO, se déroulent généralement en lycée agricole (Lycée du Fresne à Sainte-Gemmes-sur-Loire, Lycée du Bois-Tillac au Pellerin, Lycée nature à La Roche-sur-Yon, etc.) et sont l'occasion pour de nombreux étudiants de participer, voire d'intervenir.

Plusieurs ateliers techniques ou formations (non agréées) ont été dispensées pour des partenaires, notamment dans le cadre du Programme régional d'actions sur les tourbières ou de la mise en œuvre du « Pôle gestion ».

Le CEN n'a pas sollicité l'agrément « Organisme de formation » prévu à l'article L. 6351-1-1 du Code du travail et a privilégié le partenariat avec des organismes de formation déjà reconnus.

### **ANIMATION AU NIVEAU REGIONAL, POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT ET DE LA REGION, D'UNE STRATEGIE D'ACQUISITION ET DE LA MISE A DISPOSITION DE LA CONNAISSANCE ET DES DONNEES (IC4BIS)**

A la demande de l'Etat et de la Région, le CEN a animé, sur la période 2017-2021, un groupe de travail issu du groupe « biodiversité » du programme GEOPAL, et visant à constituer une plateforme régionale de la donnée naturaliste, visant à être habilitée Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP).

Ainsi le CEN :

- A mis en ligne, en janvier 2019, un portail régional grand public de visualisation de la donnée naturaliste : Biodiv'Pays de la Loire (<https://biodiv-paysdelaloire.fr/>). En juillet 2021 ce portail valorise plus de 8 millions de données naturalistes se rapportant à 16 849 espèces. Les données visualisables sont issues des bases de données du CEN, de la LPO, de Mayenne nature environnement, de Bretagne vivante, du Groupe naturaliste de Loire-Atlantique, du CBN de Brest, du GRETTIA, des CPIE, des Parcs naturels régionaux de Brière et du Marais poitevin ainsi que du Groupe mammalogique breton. Il assure depuis la maintenance et l'évolution de ce portail d'information géographique.
- A activement participé à l'écriture de la Charte de la plateforme régionale des données naturalistes SINP, qui précise les modalités de mise en commun, de stockage, de vérification/validation, de partage et de mise à disposition des données. La validation de cette charte par les instances compétentes est intervenue au second semestre 2021.
- A commencé à mettre en œuvre la base de données Ginco qui sera le support opérationnel de cette plateforme régionale des données.
- Prévoit de mettre à disposition de la Région les données dont il dispose pour leur valorisation sous forme de données de synthèse dans le futur WebSIG régional.

Enfin, depuis, 2020, le CEN co-anime avec la DREAL la commission « Connaissance » du Comité régional pour la biodiversité.

### **PARTICIPER A L'EMERGENCE ET A LA STRUCTURATION DE RESEAUX DE BENEVOLES SUR DES GROUPES TAXINOMIQUES ET/OU DES TERRITOIRES PEU TRAITES PAR LES PARTENAIRES NATURALISTES EN PAYS DE LA LOIRE (IC5)**

Cet objectif opérationnel a été peu déployé pendant la période considérée. Notons toutefois les initiatives ci-après ayant pu contribuer à fédérer de fait un certain nombre de réseaux de bénévoles :

- Une dynamique existant en Sarthe avec un vivier de bénévoles contribuant régulièrement à l'amélioration de la connaissance naturaliste dans ce département au moyen d'observations saisies sous Géonature. Cette organisation reste toutefois très informelle (statut de ces observateurs dans la vie associative du CEN non précisé, droits d'utilisation du CEN

sur les données saisies sous Geonature non précisés également).

- Une tentative en 2017-2018 d'initier une dynamique régionale sur les mollusques en Pays de la Loire, qui a toutefois manqué de lisibilité et de suivi dans le temps (notamment faute de moyens humains et financiers).

## **MOBILISATION DE L'EXPERTISE ET LES CONNAISSANCES NATURALISTES TECHNIQUES DES SALARIES COMME DES PARTENAIRES DU CEN (IC6)**

### **Conseil scientifique**

Installé en janvier 2016, le Conseil scientifique a été renouvelé en 2018 (ANNEXE 3 : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE). En juillet 2021, il comporte 18 membres. Depuis l'origine, Arnaud DE LAJARTRE et Jean SECONDI en assurent respectivement la présidence et la vice-présidence. Le Conseil scientifique s'est réuni 10 fois pendant la période 2017-2021 (en présentiel ou en distanciel).

Le Conseil scientifique est principalement consulté, dans l'esprit des dispositions réglementaires liées à l'agrément, sur (Figure 4 : Répartition thématique des principaux dossiers examinés par le Conseil scientifique en 2017-2021, ANNEXE 4 : DOSSIERS EXAMINES PAR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE).

- Les projets d'intervention par la maîtrise foncière et d'usage (59% des dossiers examinés) ;
- Les plans de gestion des sites naturels protégés et gérés par le CEN (25% des dossiers examinés) ;
- Dans une moindre mesure, d'autres sujets : les plans de conservation d'espèces, les programmes animés par le CEN...

A partir du second semestre 2021 il est envisagé d'adapter le fonctionnement du Conseil scientifique pour :

- Le solliciter de façon dématérialisée et plus régulièrement sur les projets d'acquisition ou de prise à bail ;
- Le réunir en présentiel pour lui permettre de réfléchir à d'autres sujets de fond.

### **Expertise interne**

Le niveau de maîtrise des différentes disciplines naturalistes est assez hétérogène au sein de l'équipe, avec en particulier une répartition inégale des compétences en la matière entre les sites du Mans et de Nantes.

A noter la montée en puissance des compétences en interne en matière de compréhension des

fonctionnalités hydro-pédo-écologiques des tourbières et zones humides, de diagnostic des problématiques d'invasions biologiques, ou de gestion éco-pastorale. Toutefois cela repose sur quelques personnes seulement. Le transfert de compétence et la formation/autoformation des salariés reste à soutenir.

### **Expertise externe**

L'expertise des partenaires naturalistes (GRETIA, CPIE, LPO, Mission bocage, EDEN, bureaux d'études, experts indépendants, etc.) est régulièrement sollicitée pour conforter l'analyse du CEN (Figure 5 : Répartition des montants d'expertise mobilisée auprès des partenaires (en €)). Le montant des prestations confiées à ces différents partenaires à cette fin approche les 400 000 € sur la période 2017-2020 (de 53 000 € environ à 137 000€/an environ, selon les années).

Si la capacité du CEN à travailler en s'appuyant sur un réseau de partenaires (notamment pour la mise en œuvre de programmes structurants : Programmes régionaux d'actions sur les tourbières ou les coteaux, Contrat pour la Loire et ses annexes, etc.), il y a un souhait de certains partenaires d'être plus associés en amont et dans le temps à la construction et au suivi de certains projets et de ne pas être « cantonnés » à des rôles « d'exécutants ».

## **MESURE, SUIVI, EVALUATION DES EFFETS ET RESULTATS DES PROJETS QUE LE CEN ANIME ET PORTE (IC7)**

Un certain nombre de programmes ou projets animés par le CEN font l'objet d'une évaluation ou de suivis dans le temps permettant de mesurer les résultats obtenus et éventuellement de mettre en œuvre des mesures correctives (Tableau VI : Principaux programmes (2017-2021) et évaluations prévues). Cela est particulièrement vrai pour les projets animés sur un temps long, mais fait en revanche plus souvent défaut sur des projets mis en œuvre sur un temps limité.

## **ACCOMPAGNEMENT ET EMERGENCE DE PROJETS A L'INTERFACE DE LA RECHERCHE, DE LA GESTION DES ESPACES ET DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE (IC8)**

Cet objectif opérationnel a été peu développé. Peuvent toutefois être signalés à cet égard :

- le programme R-TEMUS (2016-2021) (Restauration du lit et des trajectoires écologiques, morphologiques et d'usages en Basse-Loire), porté par l'Université de Tours, en lien avec la mise en œuvre du Contrat pour la Loire et ses annexes. L'implication du CEN dans la mise en

œuvre de ce programme a toutefois été minimale.

- L'expérimentation et le déploiement des protocoles LIGERO, visant à disposer d'indicateurs éprouvés de la qualité hydro-écologiques des zones humides du bassin de la Loire, sur 5 compartiments : hydrologie, pédologie, flore, amphibiens, odonates. Le CEN s'est impliqué en 2016-2017 dans l'expérimentation de ces protocoles mais n'a pas poursuivi.
- L'élaboration d'une note « Appel à collaboration gestionnaires-chercheurs pour la mise en place de projets de recherche-action sur la résistance-résilience des zones humides face aux invasions biologiques en Pays de la Loire » par le groupe de travail « Recherche – résilience des milieux » du réseau Espèces exotiques envahissantes des Pays de la Loire. Cette dynamique régionale a été impulsée par le CEN dans le cadre du projet national de recherche INVABIO 2.
- La réalisation d'une étude génétique des populations relictuelles de Sonneur à ventre jaune en Sarthe, en lien avec l'Université de Bâle, dans le cadre du Plan national d'actions en faveur de cette espèce.
- Les liens établis avec des chercheurs (Pierre Goubet, Université de Poitiers) dans le cadre des Programmes régionaux d'actions sur les tourbières et les coteaux.

## LES POINTS-CLES

### CE QUI A FONCTIONNE

- Un vrai effort en matière de stockage de la donnée naturaliste (base de données Géonature) et de valorisation de cette information au moyen d'outils adaptés (Portail Biodiv/Pays de la Loire, conventions d'échange et de mise à disposition, etc.).
- Un rôle reconnu au niveau régional dans l'organisation du partage et de la mise à disposition de la donnée et de l'information naturaliste, avec la mise en œuvre imminente d'une plateforme régionale des données SINP, très attendue des acteurs, et une implication forte dans la Commission « Connaissance » du Comité régional pour la biodiversité.
- Une expertise régulièrement mobilisée auprès de partenaires externes en complément de l'expertise interne.
- Des actions pour la plupart assez régulièrement évaluées : des résultats peuvent être mis en évidence.

- Une contribution en cours à l'acquisition de connaissances nouvelles, sur les tourbières et coteaux notamment, associant de nombreux partenaires et directement liée à la mise en œuvre d'actions de conservation.

### CE QUI EST PERFECTIBLE

- Des sites naturels suivis de manière hétérogène : la biodiversité des sites pour lesquels des moyens suffisants sont mobilisés est bien documentée et suivie, c'est moins vrai pour les sites acquis ou conventionnés récemment ou pour lesquels il y a moins de moyens financiers.
- La couverture régionale des données naturalistes dont dispose le CEN reste lacunaire et dépendante des activités du CEN (des territoires restent peu couverts).
- Une contribution à des actions de formation s'appuyant sur des partenaires compétents, qui est cependant à pérenniser et ancrer dans le temps, avec des moyens adaptés.
- Des connaissances pour partie valorisées au moyen de communications écrites ou orales, mais des marges de progrès sont évidentes.
- Un partage et un transfert des connaissances et des compétences en interne et vers l'externe parfois insuffisant, notamment sur les approches fonctionnelles (fonctionnement des tourbières, gestion agro-pastorale, diagnostic des invasions biologiques, etc.).
- Un Conseil scientifique doté de compétences nombreuses et éprouvées, apportant des réponses aux questions qui lui sont posées, mais dont le fonctionnement s'est un peu essoufflé en 2020-2021.
- Des partenaires qui attendent parfois une contribution plus forte du CEN à certaines enquêtes ou projets portés par eux.

### CE QUI N'A PAS ETE MIS EN ŒUVRE OU N'A PAS DONNE LES RESULTATS ATTENDUS

- Une approche du patrimoine géologique qui n'a pas encore été développée.
- Peu de projets construits et suivis dans le temps avec le monde de la recherche.
- Un certain manque de lisibilité et de pérennité des actions liées à l'acquisition de connaissances nouvelles. Par exemple, l'implication du CEN sur le suivi des Gomphes de Loire, de colonies de chiroptères en Sarthe (hors sites gérés) ou la mise en œuvre de protocole LIGERO n'a pas été suivie dans le temps. Sur d'autres

actions (suivi de l'expansion de la Chalarose du Frêne, développement d'une activité autour des Mollusques) c'est la légitimité du CEN à développer ces approches qui a pu être questionnée, en interne ou en externe.

- De façon générale, il a manqué la définition d'une stratégie et d'une ambition claires sur la contribution que le CEN entend apporter à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité et des écosystèmes au niveau régional.

## **PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR LE PROCHAIN PAQ 2022-2027**

### **FINALITES/OBJECTIFS/ATTENDUS**

- Définir la stratégie du CEN en matière de connaissance en cherchant notamment à répondre aux questions suivantes : quelle est la contribution envisagée du CEN à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité et des milieux naturels ? Quels outils se propose-t-il de développer (protocoles, référentiels, méthodes de diagnostic, etc.) ? Faut-il chercher à se spécialiser sur certaines problématiques (groupes taxinomiques, approche des fonctionnalités, etc.) pour lesquels le CEN viserait à être chef de file ? Comment maintenir une dynamique sur les projets malgré les aléas liés aux financements ?
- En lien avec cette stratégie, développer des partenariats avec le monde de la recherche dans des programmes spécifiques (restauration de milieux, espèces, etc.) ou à plus long terme.
- Elaborer une méthodologie commune d'inventaire et de suivi des sites gérés,

adaptée aux enjeux, afin de disposer de connaissances suffisantes et homogènes pour une gestion appropriée.

- Valoriser mieux et plus les résultats, les compétences et les connaissances acquises et développées par le CEN.

### **OUTILS**

- De façon générale, poursuivre ce qui fonctionne déjà bien : gestion de la base de données naturalistes, animation de la plateforme régionale de données SINP (dont Portail Biodiv'Pays de la Loire), etc.
- Adapter/rationnaliser le fonctionnement du Conseil scientifique.
- Développer le recours aux nouvelles technologies : télédétection, utilisation de drones, ADN environnemental, pièges photographiques...

### **MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS**

- Renforcer le poste de référent/responsable scientifique, organiser le partage et le transfert des compétences en interne.
- Organiser le partage des connaissances en interne et la formation des équipes.

### **PARTENAIRES**

- Inscrire les partenariats avec les organismes de formation dans une logique de long/moyen terme et les formaliser.
- Contribuer plus régulièrement aux dynamiques partenariales : enquêtes naturalistes, (etc.) et associer les partenaires dès l'amont.

## CONNAITRE

Acquérir, diffuser, exploiter, valoriser les données et les connaissances

### DES SUIVIS/ÉTUDES DÉPLOYÉS SUR LES 24 SITES NATURELS EN GESTION

Des disparités entre des sites anciennement gérés et les sites plus récemment maîtrisés où les inventaires/états initiaux sont encore à produire



### PLUS DE 300 000 OBSERVATIONS SUR LA BASE DE DONNÉES NATURALISTES GÉONATURE

50 000 nouvelles données acquises depuis 2017 mises à disposition au moyen de 16 conventions

### 8 MILLIONS DE DONNÉES NATURALISTES VISUALISABLES SUR BIODIV'PAYS DE LA LOIRE

Biodiv'Pays de la Loire : un portail développé par le CEN avec 13 partenaires [www.biodiv-paysdelaloire.fr](http://www.biodiv-paysdelaloire.fr)



### ELABORATION DE LA LISTE ROUGE RÉGIONALE DES PAPILLONS DE JOUR

Et une contribution à l'élaboration des Listes rouges régionales des Odonates et des Mammifères

### MISE À JOUR DES ZNIEFF DE LA SARTHE

Les Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique



### CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DE LA VALLÉE DE LA LOIRE NANTES/PONTS-DE-CÉ (17 000 HA)

Avec la LPO Loire-Atlantique et Lacroix Botanik

# CONNAITRE

Acquérir, diffuser, exploiter, valoriser les données et les connaissances

## UNE PLATEFORME RÉGIONALE DES DONNÉES NATURALISTES (SINP)

Charte régionale approuvée en septembre 2021



## 9 RÉUNIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (18 MEMBRES)

Consulté sur le PAQ, les projets d'acquisition foncière ou de prise en bail, les plans de gestion etc

## DE L'EXPERTISE EXTERNE MOBILISÉE AUPRES DES PARTENAIRES (400 000 €)

Pour des études, du conseil, de l'évaluation avant/après travaux



## 8 PUBLICATIONS TECHNIQUES OU SCIENTIFIQUES & 13 COMMUNICATIONS ORALES

Dans des colloques, congrès, séminaires

## DES PARTENARIATS AVEC 8 ORGANISMES DE FORMATION

Lycées agricoles, MFR, CNEPT, CVRH...



## CO-ANIMATION DE LA COMMISSION "CONNAISSANCE" DU COMITÉ RÉGIONAL POUR LA BIODIVERSITÉ)

Avec la DREAL

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES PAYS DE LA LOIRE

Pour en savoir plus, visitez [www.cenpaysdelaloire.fr](http://www.cenpaysdelaloire.fr)

## TABLEAUX & GRAPHIQUES

Code	Objectif opérationnel	Niveau de priorité <sup>1</sup>
IC1	Acquérir des données et suivre la faune, la flore et les habitats sur le réseau de sites gérés et suivis	P1
IC1bis	Accroître les connaissances en matière de géologie et de patrimoine géologique	P2
IC2	Rassembler les données et résultats des suivis et études à l'aide d'outils adaptés	P1
IC3	Diffuser les données, notamment auprès de l'INPN et des réseaux naturalistes	P1
IC4	Valoriser directement et/ou contribuer à la valorisation des connaissances naturalistes acquises	P1
IC4bis	Animer au niveau régional, pour le compte de l'Etat et de la Région, la mise en œuvre d'une stratégie d'acquisition et de mise à disposition de la connaissance et des données	P1
IC5	Susciter l'émergence et la structuration de réseaux de bénévoles sur des groupes taxonomiques et/ou des territoires peu traités par les partenaires naturalistes en Pays de la Loire	P2
IC6	Mobiliser l'expertise et les connaissances naturalistes et techniques des salariés comme des partenaires du Conservatoire	P2
IC7	Mesurer, suivre et évaluer les effets et résultats des projets que le Conservatoire anime et porte (hors sites gérés)	P2
IC8	Accompagner et faire émerger des projets à l'interface de la recherche, de la gestion des espaces et de la conservation de la biodiversité	P2

Tableau II : Objectifs opérationnels se rapportant à la question évaluative

<sup>1</sup> « P1 » : objectif de priorité 1 ; « P2 » : objectif de priorité 2

Site protégé et géré par le CEN	Autre statut	Nouveau site maîtrisé pendant la période 2017-2021	Flore patrimoniale		Habitats		Mammifères		Oiseaux		Amphibiens & reptiles		Poissons	Odonates		Rhopalocères		Orthoptères	
			Inventaire/état initial	Suivi régulier	Inventaire/état initial														
Colline du Rocher	ENS																		
Coteau de Brière	ENS																		
Plateau et Coteau de Tessé	RNR																		
Station à Tulipe sauvage des Mortiers	ENS																		
Sites à Sonneur à ventre jaune	ENS																		
Prairies de Bel Air et des Essarts	APPB																		
Station à Ail des landes de Kerlouis		X																	
Prairie de la Fiche Paillère																			
Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière	RNR																		
Vallées des Cartes et de la Vésotière	ENS																		
Marais des Faillies Brières		X																	
Roselière du Marais poitevin		X																	
Près de la Conraie	ENS																		
Prairies et roselière des Dureaux	RNR																		
Marais poitevin-Bois de la Vieille Vaigue		X																	

Marais salants de Guérande		X	Yellow	Red	Yellow	Red	Orange	Red	Green	Red	Yellow	Red	Yellow	Orange	Red	Red	Red	Red	Red
Marais salants du Mès		X	Yellow	Red	Yellow	Red	Orange	Red	Green	Red	Yellow	Red	Yellow	Orange	Red	Red	Red	Red	Red
Coteau et prairies des Caforts	RNR		Green	Green	Green	Green	Yellow	Yellow	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green
Camp militaire d'Auvours			Green	Red	Green	Red	Orange	Red	Green	Red	Green	Red	Red	Green	Red	Green	Red	Green	Red

LEGENDE

Inventaires exhaustifs ou quasi-exhaustifs/Suivis réguliers	Green
Inventaires partiels ou suivis ponctuels	Yellow
Quelques données ou suivis très occasionnels	Orange
Peu/pas de données, pas de suivi	Red
Non pertinent	Grey

Tableau III : Niveau de connaissance et de suivi de la biodiversité sur les sites gérés par le CEN

### Plans de gestion élaborés et suivis mis en œuvre sur les sites gérés par le CEN

**Plans de gestion élaborés (ou évalués) par le CEN pour le compte des collectivités territoriales** : plan de gestion des marais de l'île d'Yeu (85), du Val de la Corniche angevine (49), de la Roche de Mûrs (49), de l'Aérodrome de La Flèche (72), du Coteau de Vilclair (72) etc.

**Suivis écologiques/partenariats avec des exploitants de carrière** : suivi des carrières de Saint-Germain d'Arcé (72), Vouvray-sur-Huisne (72), Courcelles-la-Forêt (72), Fercé-sur-Sarthe (72).

**Autres partenariats avec des entreprises et acteurs économiques** : évaluation de la biodiversité des lignes SNCF non circulées en Pays de la Loire, inventaire de la biodiversité sur le Golf des 24h00 du Mans (72)

**Programmes** : Plan national d'actions Sonneur à ventre jaune (suivi de population, étude CMR, étude des corridors écologiques, etc.), Plan national d'action *Maculinea*/Papillons de jour, Plans de conservation en faveur de l'Angélique des estuaires, de l'Ophioglosse des Açores, du *Crypsis* piquant, de l'Ail des landes, Programmes régionaux d'actions en faveur des tourbières et des coteaux, Contrat pour la Loire et ses annexes (études avant travaux, programme d'évaluation), LIFE NaturArmy, Animation du réseau Espèces exotiques envahissantes.

**ZNIEFF** : actualisation de l'inventaire des ZNIEFF en Sarthe

**Natura 2000** : cartographie des habitats du site Natura 2000 de la vallée de la Loire, évaluation de l'impact des mesures agri-environnementales sur les prairies de fauche

**Autres actions** : étude de population de Gomphes de Loire, suivi de l'extension de la Chalarose du Frêne, étude et suivi des populations de Courlis cendré en Sarthe

Figure 1 : Principales actions du CEN ayant contribué à l'acquisition de données et de connaissances

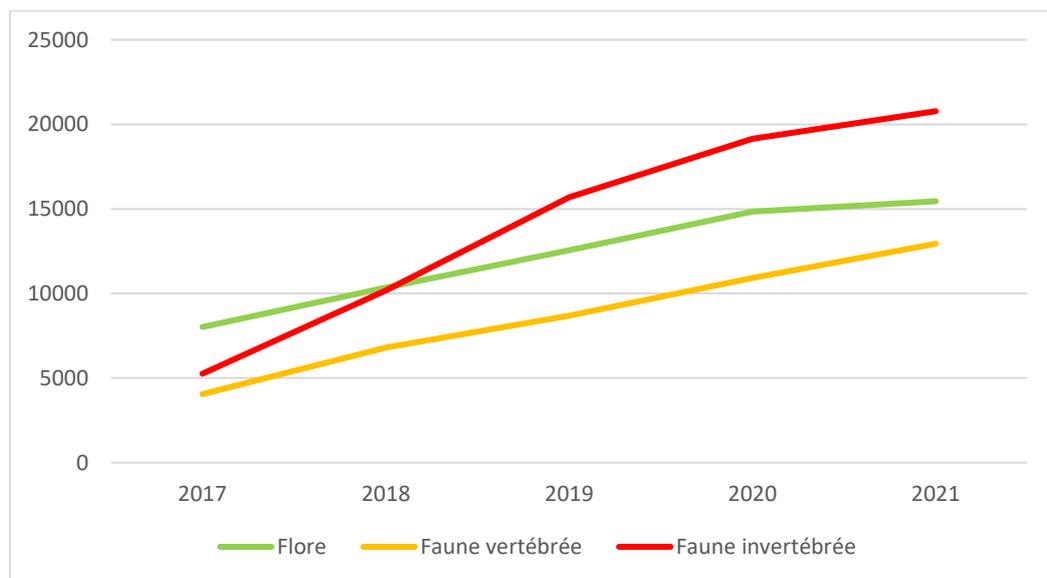


Figure 2 : Evolution du nombre de données rassemblées dans la base de données naturalistes du CEN pendant la période 2017-2021

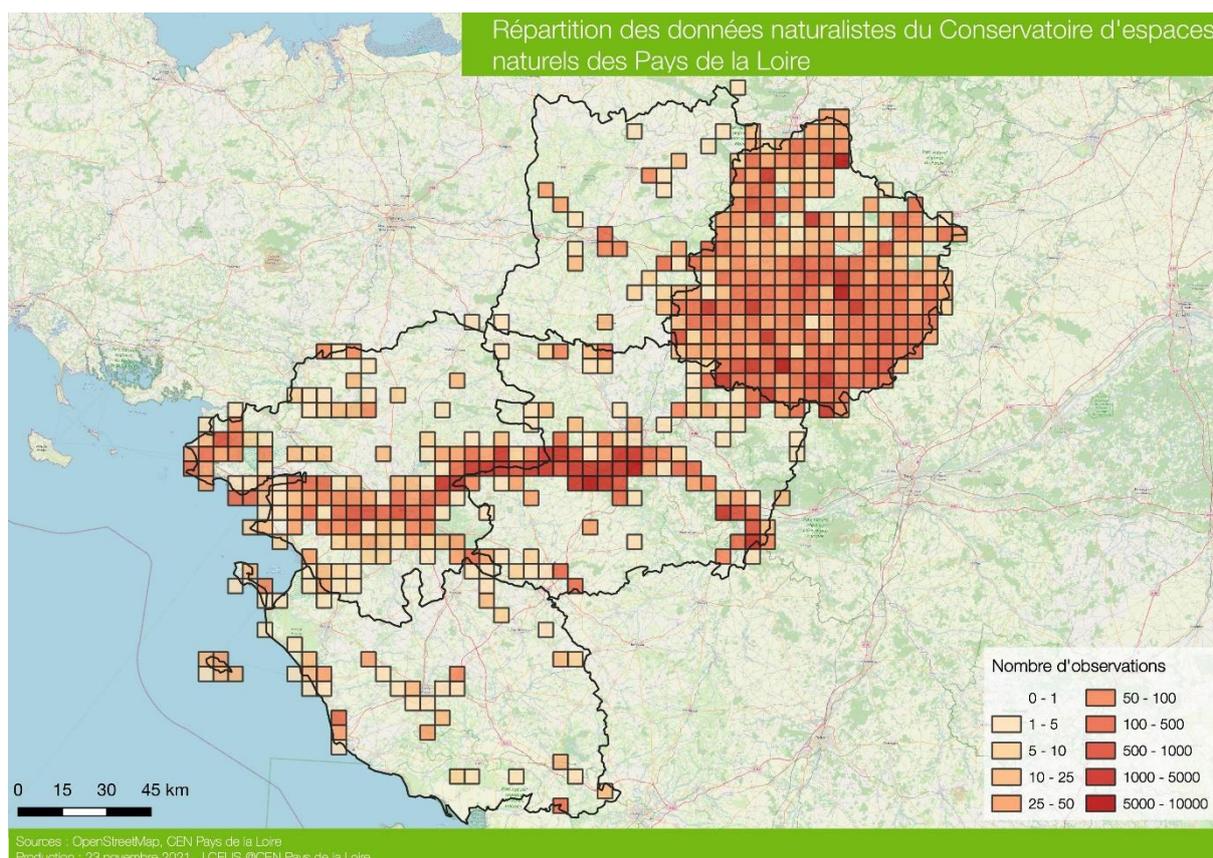


Figure 3 : Répartition géographique des données rassemblées dans la base de données naturalistes du CEN

Bénéficiaire	Nature des données mises à disposition	Portée ou date de signature	Objet de la mise à disposition
Coordination régionale LPO – Union régionale des CPIE	Amphibiens et Reptiles	2016 - 2020	Liste rouge régionale Amphibiens et Reptiles
Audicé Environnement	Biodiversité	2017	Diagnostic écologique
PNR Normandie Maine	Rhopalocères	2017	Plan de conservation des Rhopalocères
Coordination régionale LPO	Mammifères	2019	Liste rouge régionale des Mammifères
Chalonnnes sur Loire	Biodiversité	2020	Plan de gestion ENS du Layon
LPO Loire-Atlantique	Biodiversité	2020	Atlas de la Biodiversité de Clisson
CERESA	Biodiversité	2020	Mise en évidence des enjeux relatifs aux espèces protégées liées aux milieux aquatiques
EPTB Sèvres nantaise	Espèces exotiques envahissantes	2020	Stratégie EEE
Agrocampus Ouest	Archives CORELA - occupation du sol	2020	Construction de trajectoires paysagères des zones humides
THEMA Environnement	Biodiversité	2020	Constitution d'une documentation bibliographique dans le cadre d'un projet d'extension de carrière
CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir	Espèces exotiques envahissantes	2020	Révision du SCOT Pays du Mans
PNR Marais poitevin	Biodiversité	2020	Moissonnage de Géonature CEN pour l'Observatoire du PNR

Bénéficiaire	Nature des données mises à disposition	Portée ou date de signature	Objet de la mise à disposition
PNR Brière	Biodiversité	2020	Moissonnage de Géonature CEN pour l'Observatoire du PNR
Loire-Atlantique Développement SELA	Espèces exotiques envahissantes	2021	Guide d'aménagement du Canal de Nantes à Brest
ECOGEE	Biodiversité	2021	Etude faune-flore projet aménagement Champagné
Pays du Mans	Espèces exotiques envahissantes	2021	Révision du SCOT Pays du Mans (nouveau périmètre)

Tableau IV : Principales conventions d'échange ou de mises à disposition de données naturalistes pendant la période 2017-2021

Organisme de formation partenaire	Nature de la formation dispensée	Date/période	Partenariat pluri-annuel formalisé dans une convention-cadre
Lycée agricole de Sées (61)	Reconnaissance/détermination de taxons	2017-2021	X
MFR des Forges (72)	Reconnaissance/détermination de taxons et chantiers-école	2017-2021	X
Université d'Angers (49)	Interventions ponctuelles + projet tutoré sur les tourbières	2017-2021	
Lycée et Centre de formation des apprentis du Fresne (49)	Chantiers-école	2017-2018	
Lycée agricole de Pouillé (49)	Intervention sur le terrain + chantier-école	2021	
Lycée agricole de Briacé (44)	Intervention sur le terrain	2019	
Centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) de l'Etat	Formation "prise de poste en lien avec la biodiversité"	2019-2020	
Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)	Sensibilisation aux dynamiques d'invasion	2020-2021	

Tableau V : Principales interventions du CEN dans des parcours de formation

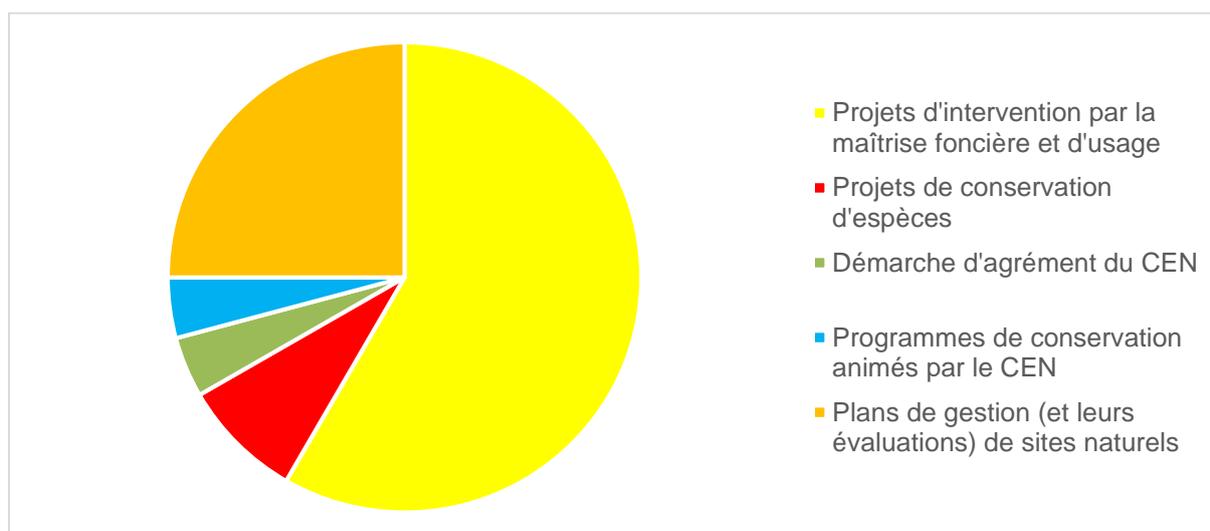


Figure 4 : Répartition thématique des principaux dossiers examinés par le Conseil scientifique en 2017-2021

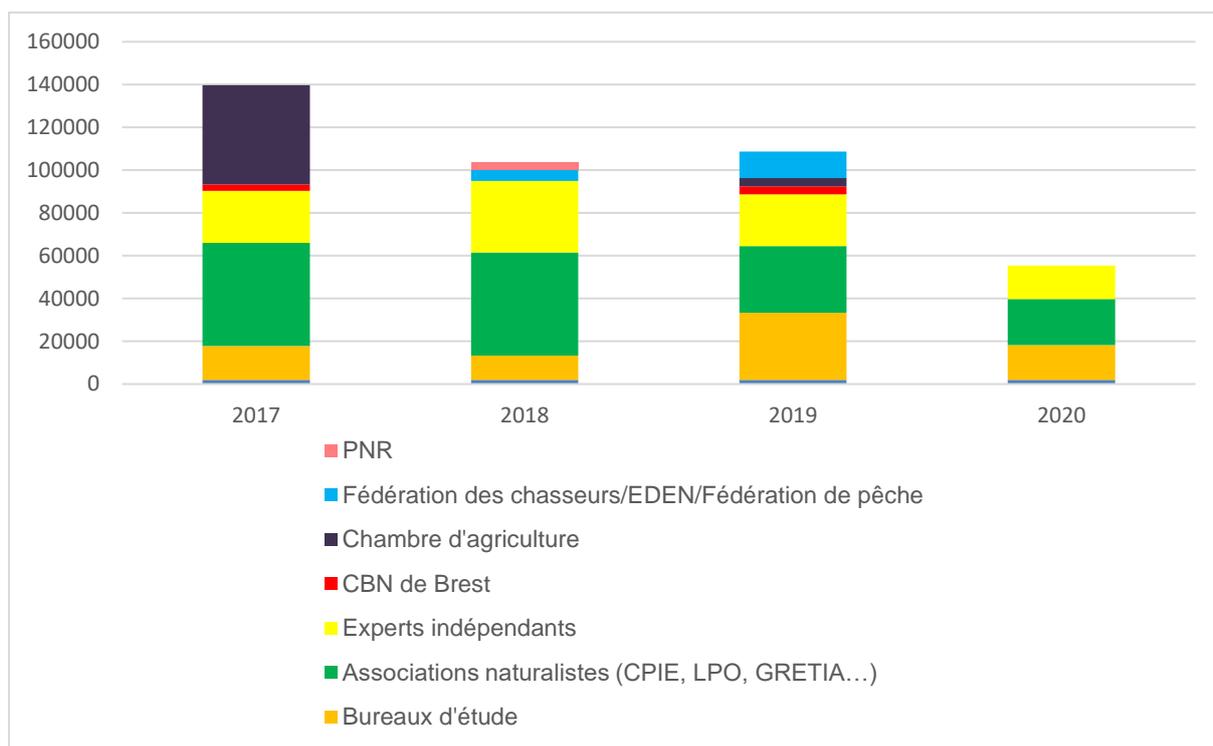


Figure 5 : Répartition des montants d'expertise mobilisée auprès des partenaires (en €)

Nom/nature du programme	Le programme a fait/fera l'objet d'une évaluation globale	Le programme fait l'objet d'évaluation partielle (suivi de sites ou stations pilotes par ex)	Les effets du programme n'ont pas été évalués/suivis	Un suivi dans le temps/une évaluation sont à prévoir
Plan national d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune	X			
Plan national d'actions en faveur des <i>Maculinea</i> /Papillons de jour	X			
Programme régional d'actions en faveur des tourbières		X		X
Programme régional d'actions en faveur des coteaux		X		X
Contrat pour la Loire et ses annexes	X			
Réintroduction de la Marsilée à quatre feuilles		X		X
Mise en œuvre des Plans de conservation de la flore patrimoniale		X		X
Animation des mesures agri-environnementales et climatiques sur le site de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé		X		
Programme de restauration des milieux naturels de la Corniche angevine			X	X
Conservation du Damier de la Succise		X		X
Déploiement du pastoralisme en vallée de la Loire				X
Restauration des affleurements rocheux de la presqu'île guérandaise				X

Tableau VI : Principaux programmes (2017-2021) et évaluations prévues

# LE CEN A-T-IL CONTRIBUE SIGNIFICATIVEMENT A LA PRESERVATION/PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPECES, AU MOYEN DE SON ACTION FONCIERE OU PAR LA CREATION D'ESPACES PROTEGES ?

## RAPPEL DES OBJECTIFS OPERATIONNELS 2017-2021 CORRESPONDANTS

Les objectifs opérationnels se rapportant à cette question évaluative figurent dans le Tableau VII : Objectifs opérationnels se rapportant à la question évaluative.

## PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS EN 2017-2021

### CONSOLIDATION DES SITES NATURELS DEJA SOUS MAITRISE FONCIERE ET D'USAGE DU CEN (IP1)

#### Extension surfacique des sites gérés

Sur les 13 sites naturels préservés et gérés par le CEN en 2017, 5 sites (38%) ont été étendus (+407,44 hectares, principalement liés à la surface supplémentaire gérée sur le Camp d'Auvours), grâce à de nouvelles mesures de protection foncière et contractuelle du CEN (Colline du Rocher, Coteau de Brière, Coteau et prairies des Caforts, Camp militaire d'Auvours) ou à ses partenaires co-gestionnaires (cas du Groupe sarthois ornithologique sur les prairies et roselières des Dureaux). A noter que des projets en cours en 2021 devraient permettre d'augmenter significativement les surfaces gérées sur ce même site des Dureaux et le site des Prés de la Conraie. Un seul site (Les Vallées des Cartes et de la Vésotière) a vu la surface gérée réduite suite au non-renouvellement d'un bail en 2020 (Tableau VIII : Sites naturels protégés et gérés par le CEN en 2021).

#### Renforcement du niveau de protection

Outre l'extension surfacique des sites, on a cherché le renforcement du niveau de protection des parcelles, notamment par l'acquisition par le CEN de parcelles qui faisaient jusqu'alors l'objet de baux ou conventions d'usage. 3 sites sont concernés (23% des sites où le CEN était déjà impliqué en 2017) par des opérations de ce type : la Colline du Rocher, le

Coteau de Brière et les Prés de la Conraie, pour un total de 2,21 hectares.

#### Renouvellement des baux et conventions arrivés à terme

Enfin, un travail significatif a été fait pour renouveler l'intégralité des conventions de gestion dont disposait le CEN sur plusieurs sites, et dont le terme était dépassé, parfois depuis fort longtemps. Aujourd'hui le CEN dispose de titres d'usage à jour pour l'ensemble des terrains placés sous sa maîtrise foncière et d'usage. Les opérations les plus remarquables sont notamment le renouvellement de la convention de gestion du Camp militaire d'Auvours, en 2021 (693,5 ha), et des bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière, en 2018 (37,76 ha).

### DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU DE SITES EN GESTION PAR LE CEN (IP2)

#### Nouveaux sites en gestion par le CEN

11 nouveaux sites ont été placés sous la maîtrise foncière et d'usage du CEN sur la période 2017-2021, ce qui dépasse l'objectif fixé dans le PAQ (8). Sont concernés :

- En Loire-Atlantique, les sites de station à Ail des landes de Kerlouis, du Marais des Faillies Brières, des Marais salants de Guérande et du Mès, de l'estuaire de la Loire-île Mindine (environ 112 ha, dont 9 environ en propriété).
- En Maine-et-Loire, la cavité à Chiroptères des Herveaux (souterrain) et le Camp militaire de Fontevraud (3 332,18 ha).
- En Vendée (38 ha, dont 12 en propriété), le Bois de la Vieille Vaigue (Marais poitevin), une roselière dans le Marais poitevin et la Ferme de la Maison Neuve, dans le cadre d'obligations réelles environnementales.

Au 31/07/2021, le CEN protège et gère 24 sites naturels pour une surface totale de 4 272,80 hectares (dont 4 025,68 ha de propriété du Ministère des Armées) (Tableau VIII : Sites naturels protégés et gérés par le CEN en 2021, Figure 6 : Cartographie des sites naturels protégés et gérés par le CEN en 2021).

D'autres projets devraient intervenir en 2021-2022, notamment en Maine-et-Loire (Coteaux du Gritay et de la Galicheraie), en Vendée (Site du Saut-de-la-Carpe, Marais poitevin) et en Mayenne (dans le cadre de mesures compensatoires à la déviation routière de Moulay-Mayenne).

La plupart de ces opérations ont abouti en 2020-2021 et sont liées à un meilleur ancrage partenarial et territorial du CEN et à la montée en puissance de

certaines programmes (LIFE Sallina et Natur'Army notamment).

### **Typologie des milieux protégés**

Sur les 24 sites préservés et gérés par le CEN en 2021, on trouve (*Figure 7 : Surfaces des différents types de milieux naturels gérés par le CEN (hors terrains militaires)*) :

- Des tourbières et marais (5 sites) ;
- Des coteaux et pelouses sèches (4 sites) ;
- Des landes, fruticées et prairies (4 sites) ;
- Des écosystèmes alluviaux (4 sites) ;
- Des écosystèmes littoraux (2 sites) ;
- D'autres types de milieux ou des mosaïques complexes de différents types de milieux (5 sites).

### **Outils de la maîtrise foncière et d'usage mobilisés**

Le CEN mobilise une diversité d'outils de la maîtrise foncière et d'usage, en fonction du contexte, des attentes des propriétaires/vendeurs, des enjeux, des pressions, des moyens financiers mobilisables (*Figure 8 : Répartition des surfaces gérées par type d'outils de la maîtrise foncière et d'usage (à gauche : ensemble des sites ; à droite : ensemble des sites hors terrains militaires)*).

Sur les 4 272,80 hectares protégés et gérés par le CEN, la surface maîtrisée au moyen de conventions de gestion est majoritaire (98%). Cela est toutefois principalement lié aux conventions passées sur les sites militaires d'Auvours et de Fontevraud (4 025,68 ha).

8,23 hectares sont concernés par des baux, civils ou ruraux, passés au bénéfice du CEN, afin de lui permettre d'assurer la gestion des terrains.

70,86 ha ont été acquis par le CEN ou le Fonds de dotation des CEN. Il s'agit uniquement d'acquisitions réalisées à l'amiable (donations, ventes de gré à gré avec ou sans intermédiation de la Safer des Pays de la Loire, candidature à des appels à candidatures lancés par la Safer, rétrocession de terrains dans le cadre de mesures compensatoires). Le droit de préemption environnementale n'a pas été sollicité par le CEN auprès de la Safer ; le CEN ne dispose pas non plus de droit de préemption prévu au titre des Espaces naturels sensibles.

Enfin, le CEN a contracté en 2021 ses premières Obligations réelles environnementales (ORE) : il s'agit même du premier contrat de ce type signé en Pays de la Loire ! D'autres projets sont en cours d'instruction.

### **DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS AVEC LA SAFER DES PAYS DE LA LOIRE ET LES AUTRES OPERATEURS**

## **OU ACTEURS IMPLIQUES SUR LE FONCIER DANS LES ESPACES NATURELS ET RURAUX (IP3)**

### **Partenariat avec la Safer**

Depuis 2019 et son habilitation à siéger dans diverses organisations en tant qu'association agréée pour la protection de l'environnement, le CEN siège au Conseil d'administration de la Safer Pays de la Loire (représentant : Jean-Jacques ROUSSEAU), ainsi que dans les Comités techniques départementaux de la Safer en Loire-Atlantique (représentants : Guy BOURLES et Fabrice NORMAND) et en Sarthe (représentants : Marek BANASIAK et Gilles PAINÉAU). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 il siège également au sein du Comité technique départemental de Maine-et-Loire (représentants : Jean-Jacques ROUSSEAU et Fabrice NORMAND). La Safer siège par ailleurs au Conseil d'administration du CEN.

Début 2021, une convention-cadre de partenariat a été passée entre le CEN et la Safer Pays de la Loire. Celle-ci prévoit :

- Que le CEN s'appuie sur la Safer pour ses différents projets d'acquisition foncière, à des fins de transparence vis-à-vis du monde agricole et des acteurs et de garantir une cohérence en matière de prix et d'usage agricole.
- Que la Safer s'appuie sur le CEN pour travailler à la dimension « biodiversité » de son action : prise en compte des aspects environnementaux dans les cahiers des charges que la Safer fixe aux acheteurs de biens ruraux, mise en œuvre de la séquence Eviter-réduire-compenser, déploiement des Obligations réelles environnementales, des baux ruraux à clauses environnementales, etc.

A noter que pendant la période considérée une convention de partenariat entre la Fédération des CEN et la Fédération des Safer a également été signée (en 2020).

### **Articulation avec les Départements, le Conservatoire du littoral et les collectivités locales**

Depuis l'origine le CEN a pris l'habitude, pour tout projet d'acquisition foncière, d'informer de ses démarches et de solliciter l'avis, en amont de la décision du Conseil d'administration, de la Commune et du Département concernés. Il s'agit de présenter en toute transparence l'action du CEN, de connaître les éventuels projets de la collectivité sur les biens visés. Le CEN a parfois (rarement) été amené ainsi à se désengager de projets d'acquisition pour permettre au Département d'intervenir, notamment

en Loire-Atlantique (Marais de l'Erdre, Marais salants de Guérande) et Vendée (site de Pain Béni).

Il est procédé de la même façon avec le Conservatoire du littoral.

De manière moins formelle, de nombreux échanges avec les services des Départements, en Maine-et-Loire, Sarthe et Vendée notamment, permettent de s'assurer de la bonne coordination des démarches foncières des acteurs.

A noter en particulier le rôle clé du CEN, pour accompagner plusieurs Communes, en lien avec le Département de Maine-et-Loire, en vue de la création de zones de préemption au titre des Espaces naturels sensibles. Ces démarches ont abouti notamment à Baugé-en-Anjou, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Mûrs-Erigné, Rochefort-sur-Loire, Béhuard, etc.

Enfin, en 2020, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité, le CEN a encadré un stagiaire à des fins de produire un diagnostic de l'intervention des différents acteurs et opérateurs fonciers des Pays de la Loire. Des propositions ont été formulées. Ce stage était co-encadré avec le Conservatoire du littoral, la Safer Pays de la Loire, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

#### **CONSTRUCTION ET ANIMATION DE STRATEGIES ET ETUDES FONCIERES CONCERTÉES ET MULTI-ACTEURS POUR UNE PRESERVATION COORDONNÉE DES ESPACES NATURELS (IP4)**

En la matière, le CEN est intervenu :

- En 2016-2018, le CEN a élaboré une Stratégie foncière pour la vallée de la Loire, en partenariat avec de nombreux acteurs. Un outil cartographique a été produit, identifiant les zones à enjeux d'un point de vue hydro-écologique et en matière de conservation de la biodiversité, et pour lesquelles l'intervention foncière pourrait s'avérer pertinente. Il a manqué toutefois une gouvernance pour une mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie.
- En 2017-2021, le CEN a participé à la construction d'une stratégie foncière multi-acteurs dans le Marais poitevin, pilotée par l'Etablissement public du Marais poitevin. Celle-ci identifie les zones déjà maîtrisées par le CEN et les autres acteurs fonciers, et celles qui pourraient l'être dans un futur proche.

Comme évoqué plus haut, le CEN est aussi intervenu auprès des collectivités, notamment en Maine-et-Loire et les a accompagnées dans la création de

zones de préemption au titre des Espaces naturels sensibles.

Enfin, des Communes ont été accompagnées dans la réalisation d'études foncières (à Sainte-Gemmes-sur-Loire par exemple en 2021) dans une logique de consolidation de sites naturels communaux.

#### **ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE PROCEDURES DE LABELLISATION OU DE CLASSEMENT DE SITES NATURELS (IP5)**

Le CEN s'est assez peu mobilisé pour accompagner la mise en œuvre de nouvelles procédures de protection ou labellisation. Il a manqué, en effet, un cadre régional ou national incitatif pour inciter le CEN à intervenir plus fortement (essoufflement de la SCAP, volet « espaces protégés » de la SRB déployé plus tardivement que d'autres actions).

Il a toutefois accompagné un propriétaire, Denis FOUSSARD, à des fins de classement de sa propriété de la Gougeonnière à Thoiré-sur-Dinan (72). Un arrêté préfectoral de protection de biotope a été pris le 15 juin 2017 pour préserver cet espace remarquable.

L'entrée en vigueur récente de la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) témoigne d'une ambition à laquelle le CEN a vocation à contribuer activement dans la mise en œuvre du prochain PAQ.

#### **MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE COMPENSATION ECOLOGIQUE EN PAYS DE LA LOIRE (IP6)**

En juillet 2021, le CEN est impliqué dans la mise en œuvre de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts auprès de 10 porteurs de projets (carrière, parc éoliens, routes nationales, logements, etc.), en Loire-Atlantique, Vendée, Sarthe et Mayenne (Tableau IX : Mesures ERC avec implication du CEN sur la période 2017-2021). 22,74 ha de milieux naturels gérés par le CEN (dont 16,36 ha en propriétés du CEN ou du Fonds de dotation des CEN) sont directement issus de la compensation environnementale (sur les sites des Prairies de Bel/les Essarts, le Marais des Faillies Brières, et de l'île Mindine).

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à la Charte des Conservatoires d'espaces naturels, le CEN :

- Veille au bon respect, par les pétitionnaires, de l'ensemble de la séquence ERC (notamment les étapes d'évitement et de réduction des impacts) ;
- S'appuie sur des études d'impact de qualité, élaborées par le maître d'ouvrage ;
- Conditionne son intervention à la prise en charge, par les pétitionnaires, des coûts

- afférents à la mise en œuvre des mesures pendant toute la durée du projet ;
- Exige un niveau de protection foncière ou contractuelle adaptée (rétrocession au CEN ou au Fonds de dotation des CEN, bail emphytéotique, ORE) pour une protection durable des sites concernés par la mise en œuvre des mesures de compensation ;
- Sollicite désormais le Conseil scientifique pour tout projet d'intervention dans la mise en œuvre de la séquence ERC.

Fortement sollicité par les porteurs de projets pour la mise en œuvre de la séquence ERC, le CEN s'est investi au sein du réseau des CEN. Ainsi, le directeur-adjoint a coordonné un travail qui a donné lieu à une mise à jour de la Charte des CEN sur la séquence ERC (tenant compte notamment des dispositions introduites par la loi « biodiversité » du 8 août 2016) et à une note de positionnement, adoptée par le Conseil d'administration de la Fédération des CEN en 2020.

Enfin, le CEN a également contribué au groupe de travail « ERC » mis en place dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité.

### **DIVERSIFICATION DES PARTENARIATS POUR FINANCER L'ACQUISITION ET LA GESTION DE SITES NATURELS (IP7)**

Ne percevant pas d'aide financière pour l'acquisition de sites naturels de la Région, ni des Départements, le CEN déploie une ingénierie pour financer l'acquisition foncière de sites naturels.

#### **Financements publics**

A des fins de financement de l'acquisition foncière de sites naturels, le CEN a mobilisé des financements auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (70 865 € sur la période 2017-2021), de l'Etablissement public du Marais poitevin (8 165, 60 € dans le cadre du Programme d'intervention territoriale de l'Etat), du FEDER Pays de la Loire, et, plus récemment, de la DREAL (30 000 € dans le cadre du Plan de relance du gouvernement) et de l'Office français de la biodiversité (dans le cadre de l'appel à projet Mob'Biodiv).

Il convient aussi de souligner que les projets LIFE SALLINA et NATURARMY permettent de financer l'animation foncière préalable à la mise en œuvre de conventions et baux avec les propriétaires.

A noter que depuis 2019, et l'entrée en vigueur du XIème programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la procédure de financement de l'acquisition foncière de zones humides s'est complexifiée : baisse du taux d'aide de 80 à 50% et obligation d'inscrire au préalable les projets dans les Contrats territoriaux.

Enfin, la Région et les Départements (notamment celui de la Sarthe) contribuent financièrement à la gestion des sites sous maîtrise foncière et d'usage du CEN.

#### **Mécénat**

Depuis 2017, le CEN s'est aussi mobilisé, directement ou via la Fédération des CEN, pour proposer à des Fondations ou entreprises de soutenir ses projets.

Pendant la période considérée, la Fondation du patrimoine, la Fondation EDF, le Fonds de dotation du BioParc de Doué-la-Fontaine, les Bureaux d'étude Sire Conseil et Calidris, la Société La Boulangère Bio, la Fondation RTE, l'entreprise Tallineau ont apporté leur aide financière à des projets d'acquisition foncière portés par le CEN ou sur les programmes régionaux d'actions « Tourbières » et « Coteaux ». Le moteur de recherche Lilo contribue aussi régulièrement via l'action « Sauvons la Tulipe sauvage ».

L'installation d'un collège de mécènes et de fondations, animé par la Région en lien avec la Fondation du patrimoine, a été un élément de contexte facilitateur, de même que la formalisation d'un partenariat pluri-annuel entre La Boulangère Bio et la Fédération des CEN.

#### **Particuliers, crowd-funding**

Outre des particuliers, notamment adhérents du CEN, qui font ponctuellement un don au CEN pour l'acquisition de sites naturels, une opération de crowd-funding a été lancée en 2020 à des fins de financement de l'acquisition de sites d'hivernage à Chiroptères (opération #Adopteunechauve-souris !). Achevée fin janvier 2021, cette campagne a rassemblé 175 donateurs et permis de disposer de 8 045 € pour engager des actions concrètes de protection de sites. Cette campagne d'appel à dons est par ailleurs intéressante en matière de communication sur la biodiversité et le CEN.

A noter aussi que des particuliers (la famille BLANCHARD) ont fait en 2020 don d'un terrain (0,66 hectares) au Fonds de dotation des CEN sur le site du Coteau de Brière à Villaines-la-Carelle (72). Dans le même esprit, les conjoints FICHOT ont vendu au CEN pour l'euro symbolique la cavité souterraine dont ils étaient propriétaires sur le site des Herveaux à Jarzé (49). Enfin, une donation de terrains sur le site du Bocage de la Gougeonnière à Thoiré-sur-Dinan (72) a dû être abandonnée en 2020 du fait d'un fort risque de préemption par la Safer.

## Autres

Parmi les autres sources de financements qui ont permis de déployer des actions de maîtrise foncière sont également à signaler :

- Les fonds issus de la compensation environnementale (cf supra) ;
- L'affectation de 20 000 € du résultat de l'exercice comptable du CEN en 2020 à la constitution d'un fonds dédié à l'acquisition de terrains.

## **IMPLICATION DU FONDS DE DOTATION DES CEN DANS LE PORTAGE DU FONCIER (IP8)**

Pendant la période 2017-2021, deux opérations foncières ont été menées en Pays de la Loire au bénéfice du Fonds de dotation, sur proposition du CEN :

- La donation BLANCHARD d'une cavité à Chiroptères sur le site du Coteau de Brière à Villaines-la-Carelle (72) en 2020 (0,66 hectares)
- L'apport de RTE des terrains de l'île Mindine à Bouguenais (44) en 2021 (5,97 hectares).

Ces terrains appartiennent désormais au Fonds de dotation des CEN et font partie de la dotation initiale constituée pour faciliter la transformation de ce dernier en Fondation reconnue d'utilité publique.

A noter aussi pendant la période 2017-2021 :

- L'entrée de Loïc BIDAULT comme représentant du CEN au Conseil d'administration du Fonds de dotation. Alain LAPLACE siège au Conseil d'orientation consultatif dudit Fonds.
- L'implication du directeur-adjoint en 2019-2020, détaché une partie de son temps auprès du Fonds de dotation pour accompagner la transformation du Fonds en Fondation reconnue d'utilité publique.
- La décision du Conseil d'administration du CEN, prise le 5 juillet 2019 de contribuer au lancement de la Fondation des CEN en lui affectant pendant au moins 3 ans 1/1000<sup>ème</sup> des recettes du CEN.
- Le dépôt, par la Fédération des CEN, en juillet 2021, d'une demande de reconnaissance d'utilité publique auprès du Conseil d'Etat.

L'émergence de la Fondation reconnue d'utilité publique des CEN est attendue pour début 2022.

## **CONSTRUCTION POUR 2020 D'UNE STRATEGIE FONCIERE REGIONALE IDENTIFIANT LES ROLES RESPECTIFS DU CEN ET DES AUTRES ACTEURS (IP9)**

Le contexte n'a pas été favorable à l'élaboration par le CEN s'une stratégie foncière régionale, qu'elle soit multi-acteurs ou principalement focalisée sur l'intervention du CEN. En effet, il a fallu un certain temps pour que le CEN commence à être connu et reconnu, notamment par les partenaires institutionnels (Région, Départements), comme un acteur légitime de la maîtrise foncière et d'usage des sites naturels.

Pour ne pas heurter ces différentes sensibilités, il a donc été privilégié une intervention foncière du CEN en réponse à des sollicitations de partenaires locaux (PNR, collectivités, associations, etc.), plutôt que du fait d'une démarche proactive de la part du CEN.

On note toutefois une meilleure acceptation par les partenaires institutionnels de la dimension « foncière » du CEN et une montée en puissance de la surface placée sous sa maîtrise, à partir de 2020-2021.

A défaut d'une stratégie foncière formalisée, il convient de noter que :

- Le CEN s'est doté d'un cadre d'intervention par la maîtrise foncière et d'usage (*Annexe 5*), qui décrit les modalités et principes de cette intervention. Ce cadre d'intervention a été adopté par le Conseil d'administration le 20 septembre 2019.
- Le Conseil scientifique a validé, depuis son installation, 16 périmètres d'intervention (1 429 hectares) au sein desquels il lui a paru pertinent que le CEN déploie les outils de la maîtrise foncière et d'usage, au regard des enjeux écologiques, des pressions et du contexte partenarial. Ces périmètres d'intervention esquissent de fait un début de stratégie foncière du CEN.
- L'intégration de l'action du CEN dans des stratégies foncières locales (stratégie foncière du Marais poitevin, volet « foncier » des Contrats territoriaux de l'Agence de l'eau, LIFE SALLINA) ou départementales (Plans Espaces naturels sensibles, notamment en Sarthe, Maine-et-Loire et Vendée).

La formalisation de la stratégie foncière du CEN demeure toutefois un enjeu pour le prochain PAQ.

## **LES POINTS-CLES**

### **CE QUI A FONCTIONNE**

- Un réseau de 24 sites naturels préservés et gérés par le CEN, couvrant 4 272,80 hectares, ce qui dépasse l'objectif fixé dans le PAQ de 20 sites protégés, malgré un contexte difficile (acceptation de

l'intervention du CEN par les partenaires institutionnels, ancrage local limité, financements disponibles insuffisants).

- Ces sites sont désormais reconnus comme des espaces protégés dans la nouvelle Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030 (SNAP).
- Le déploiement et le renforcement d'un partenariat à bénéfice réciproque avec la Safer Pays de la Loire qui reconnaît le CEN comme son partenaire environnemental privilégié.
- Une implication forte, et en développement continu, dans la mise en œuvre de mesures compensatoires efficaces, effectives et pérennes, intégrées territorialement.
- Une certaine efficacité dans la recherche de moyens pour financer l'action foncière du CEN, avec des approches innovantes (mécénat, crowd-funding).
- Une capacité à s'emparer d'outils nouveaux, avec la contractualisation des premières ORE.
- Une mobilisation du Fonds de dotation des CEN sur quelques opérations foncières et une réelle implication pour accompagner la transformation de ce Fonds en Fondation reconnue d'utilité publique.
- Une cartographie de périmètres d'intervention validés par le Conseil scientifique qui préfigure pour partie une stratégie foncière du CEN.
- Un cadre d'intervention par la maîtrise foncière et d'usage qui précise les modalités d'intervention foncière du CEN et l'articulation de son action avec celle des autres opérateurs fonciers (Départements, Conservatoire du littoral, etc.).
- Un tableau de bord régulièrement tenu à jour des terrains placés sous maîtrise foncière et d'usage du CEN et une information géographique correspondante disponible (données cartographiques téléchargeables sur le site internet du CEN, transmises aux principaux partenaires ; édition d'un Atlas cartographique des sites gérés en 2018 puis en 2021).

#### **CE QUI EST PERFECTIBLE**

- Un réseau de sites naturels qui reste peu étendu, avec beaucoup de sites de petite surface, qui ne constituent pas toujours des unités de gestion suffisantes ou cohérentes.
- Des surfaces importantes protégées seulement par des conventions, qui restent des outils moins robustes que d'autres instruments de la maîtrise du foncier (bail emphytéotique, ORE, acquisition, etc.).

- Une faible contribution à l'amélioration de la protection réglementaire des sites naturels (un seul projet mené à bien d'aire protégée par arrêté préfectoral de protection de biotope), en partie due à un contexte peu incitatif.
- Un modèle économique encore à conforter, pour financer l'animation foncière et l'acquisition foncière.
- Des partenariats encore à construire ou consolider avec certains autres acteurs fonciers (Départements de la Mayenne et de Loire-Atlantique, Terre de liens, Conservatoire du littoral, etc.).

#### **CE QUI N'A PAS ETE MIS EN ŒUVRE OU N'A PAS DONNE LES RESULTATS ATTENDUS**

- Pas de stratégie foncière formalisée du CEN.

#### **PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR LE PAQ 2022-2027**

##### **FINALITES/OBJECTIFS/ATTENDUS**

- Ecrire et mettre en œuvre une stratégie foncière du CEN, avec pour objectif qu'elle contribue efficacement à la SNAP 2030.
- Etendre le réseau de sites naturels gérés par le CEN : tendre vers 1 000 hectares (hors terrains militaires) de nature protégée et gérée par le CEN.
- Poursuivre l'implication du CEN dans la mise en œuvre de la compensation écologique, en maintenant le niveau d'exigence qualitative.

##### **OUTILS**

- Renforcer, chaque fois que cela est possible, le niveau de protection des sites gérés (transformation de conventions de gestion en ORE, acquisition de sites sous bail ou convention, etc.).
- Expérimenter, déployer, promouvoir les ORE, comme un outil robuste des milieux naturels, y compris la nature ordinaire et les propriétés privées.
- Mobiliser la Fondation reconnue d'utilité publique des CEN, chaque fois que cela est pertinent.
- Garantir le bon fonctionnement du Conseil scientifique pour lui permettre de continuer à donner des avis éclairés sur les projets d'acquisition ou de prise à bail.
- Recourir lorsque nécessaire aux outils de la protection réglementaire, en plus ou à la place de la protection foncière, pour protéger les éléments remarquables du

patrimoine biologique et géologique régional.

#### **MOYENS HUMAINS, MATERIELS, FINANCIERS**

- Poursuivre les efforts en matière de mobilisation de moyens financiers nécessaires à l'animation et à l'acquisition foncière.

#### **PARTENAIRES**

- Poursuivre et renforcer le partenariat avec la Safer Pays de la Loire.

- Poursuivre et renforcer les collaborations avec les autres acteurs intervenant en matière de protection foncière des espaces naturels : Départements, Conservatoire du littoral, associations.
- De façon générale, contribuer à la montée en compétence des acteurs et partenaires (notamment les collectivités locales) en matière de foncier et de contractualisation.

# PRÉSERVER

Développer un réseau cohérent de sites naturels préservés à l'échelle régionale

## 24 SITES NATURELS PROTÉGÉS ET GÉRÉS PAR LE CEN

Tourbières, coteaux secs, vallées alluviales, marais salants etc



## 4 273 HECTARES DE NATURE PRÉSERVÉE (250 HA HORS TERRAINS MILITAIRES)

70 hectares en pleine propriété  
D'autres projets en cours dans les 5 départements

## 4 RÉSERVES NATURELLES RÉGIONALES ET 6 ESPACES NATURELS SENSIBLES

En Sarthe et Maine-et-Loire



## UN PARTENARIAT AVEC LA SAFER PAYS DE LA LOIRE

Une convention signée en 2021

## 10 OPÉRATIONS DE COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE DONT LE CEN EST PARTENAIRE

Avec la DREAL, Engie Green, Nantes Métropole etc,



## LES PREMIÈRES OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES DES PAYS DE LA LOIRE

26 hectares engagés en Vendée, des projets en cours dans les autres départements

## TABLEAUX & GRAPHIQUES

Objectif opérationnel	Orientations d'actions	Niveau de priorité <sup>2</sup>
Consolider les sites déjà sous maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire	<p>Renouveler les conventions de gestion ou baux déjà existants avec les propriétaires publics ou privés, notamment sur les sites de la Fiche Paillière, de la Colline du Rocher, des Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière, des stations de Sonneur à ventre jaune et du Coteau de Brière</p> <p>Réaliser une animation foncière pour renforcer la maîtrise foncière et d'usage autour de cinq sites prioritaires : les Réserves naturelles régionales des Prairies et roselières des Dureaux, Coteau et plateau de Tessé, Coteau et prairies des Caforts, les Stations de Sonneur à ventre jaune et du site de la Vallée des Cartes</p>	P1
Développer un réseau de sites en gestion par le Conservatoire à l'échelle régionale	<p>S'engager à placer sous la maîtrise foncière ou d'usage du Conservatoire au moins huit sites ou réseaux de sites naturels (ensemble de sites fonctionnels d'un même système écologique/territoire, type vallée de la Loire, Marais poitevin, Presqu'île guérandaise...) (hors Sarthe), en ciblant particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les espaces naturels identifiés dans le Schéma régional de cohérence écologique, la Stratégie de création d'aires protégées (au titre de la biodiversité ou de la géodiversité), les Zones naturelles d'intérêt écologique faunistiques et floristiques, le réseau Natura 2000</li> <li>- les espaces identifiés dans des stratégies foncières territoriales portées par ou impliquant le CEN (Loire, Marais poitevin...)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les stations d'espèces très patrimoniales, notamment celles faisant l'objet de Plans nationaux d'actions ou de Plans de conservation, et pour lesquelles la protection par la maîtrise foncière et d'usage est pertinente et adaptée</li> <li>- les milieux naturels pour lesquels la maîtrise foncière ou d'usage est pertinente et adaptée pour permettre d'engager des actions d'entretien, de restauration et de valorisation des espaces naturels, notamment : les pelouses et landes oligotrophes acidiphiles ou calcicoles, les tourbières alcalines ou acidiphiles, les mégaphorbiaies, les roselières et autres habitats aquatiques patrimoniaux et fonctionnels, les espaces à forte valeur fonctionnelle (espaces de divagation de la Loire par exemple) ou forte naturalité.</li> </ul> <p>Cette intervention devra être coordonnée et complémentaire de celle des autres acteurs, notamment publics (Conservatoire du littoral, Conseils départementaux) ou associatifs (LPO, Bretagne vivante, Fondation des habitats...)</p>	P1
Développer des partenariats avec la Safer et les autres opérateurs ou acteurs impliqués sur le foncier dans les espaces naturels et ruraux	<p>Participer aux réunions des Comités techniques et au Conseil d'administration de la Safer.</p> <p>Déployer des conventions Vigifoncier sur les Communes où intervient le CEN</p> <p>Mobiliser la Safer sur les projets d'acquisition du CEN.</p> <p>Accompagner la Safer sur des enjeux communs (compensation écologique, cahier des charges des CMD...).</p> <p>Articuler l'intervention du Conservatoire avec celles des autres acteurs de la maîtrise foncière et d'usage sur les espaces naturels, notamment les Départements et le Conservatoire du littoral.</p> <p>Développer des collaborations avec les autres opérateurs de la maîtrise foncière et d'usage en espace rural : Terre de liens, GFA...</p>	P2
Construire et animer des stratégies et études foncières concertées et multi-acteurs pour une préservation coordonnée des espaces naturels	<p>Construire des stratégies et études foncières territorialisées à des échelles pertinentes, mobilisant les différents opérateurs fonciers et la palettes des outils de la maîtrise foncière et d'usage, pour répondre à des problématiques locales de conservation et gestion des espaces naturels</p> <p>Animer des stratégies foncières pour le compte du CEN et/ou d'autres partenaires</p> <p>Accompagner et faciliter le montage de projets d'acquisition foncière pour le compte d'autres partenaires publics ou associatifs</p>	P1

<sup>2</sup>« P1 » : objectif de priorité 1 ; « P2 » : objectif de priorité 2

Objectif opérationnel Orientations	Orientations d'actions	Niveau de priorité <sup>3</sup>
Accompagner la mise en œuvre de procédures de labellisation ou de classement de sites naturels, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la SCAP ou de la politique des RNR/RNN	Accompagner, conseiller les services de l'Etat, de la Région, des Départements et autres Etablissements publics dans l'identification, la labellisation ou le classement de sites naturels (Ramsar, RNR, RNN, ENS, arrêtés préfectoraux de protection de biotope...) par une animation locale.	P1
Être un acteur de la compensation écologique en Pays de la Loire	Être un acteur de la compensation écologique en s'impliquant dans la mise en œuvre de mesures compensatoires, dans le respect de la Charte éthique élaborée par la Fédération des Conservatoire d'espaces naturels, et en veillant à s'impliquer sur des opérations ambitieuses, apportant une plus-value et intégrées dans les territoires.	P2
Diversifier les partenariats pour financer l'acquisition et la gestion de sites naturels	Mobiliser les mécènes, notamment la Fondation du patrimoine et ses partenaires, pour acquérir et gérer des sites naturels.  Développer des opérations de crowd-funding et autres dispositifs de financements participatifs permettant une contribution du grand public	P1
Impliquer le Fonds de dotation et, le cas échéant, la Fondation reconnue d'utilité publique des CEN, dans le portage du foncier	Orienter les propositions de dons ou legs de terrains naturels faites au Conservatoire vers le Fonds de dotation des CEN.  Accompagner l'évolution du Fonds de dotation en Fondation reconnue d'utilité publique, et, le cas échéant, envisager à partir d'une étude d'impact l'opportunité de transférer le foncier à la Fondation.  Relayer la communication et promouvoir le Fonds de dotation et, le cas échéant, la Fondation des CEN.	P2
Construire pour 2020 une stratégie de maîtrise foncière et d'usage régionale identifiant les rôles respectifs du Conservatoire et des autres acteurs de la maîtrise foncière et d'usage des sites naturels	A la fin de la mise en œuvre du premier Plan d'actions quinquennal et en vue du second, le Conservatoire cherchera à construire, autant que possible, avec les autres acteurs de la maîtrise foncière et d'usage des sites naturels, une stratégie régionale identifiant la contribution attendue en la matière des acteurs régionaux (Départements, Conservatoire du littoral, associations...), parmi lesquels le Conservatoire.  A minima et si les conditions ne sont pas rassemblées pour permettre une large concertation sur le sujet, le Conservatoire élaborera sa propre stratégie d'intervention, en veillant à ce qu'elle soit bien coordonnée avec celle des autres acteurs.	P1

Tableau VII : Objectifs opérationnels se rapportant à la question évaluative

<sup>3</sup>« P1 » : objectif de priorité 1 ; « P2 » : objectif de priorité 2

Sites protégés et gérés par le CEN	Autre statut	Nouveau site maîtrisé pendant la période 2017-2021	Surface sous maîtrise foncière et d'usage au 01/01/2017 (en ha)	Surface sous maîtrise foncière et d'usage au 31/07/2021 (en ha)						Evolution de la surface 2017-2021 sous maîtrise foncière et d'usage (ha=	Surface périmètre d'intervention validé par le Conseil scientifique (ha)
				Dont propriété CEN	Dont propriété Fonds de dotation des CEN	Dont ORE	Dont bail	Dont convention de gestion	Total		
Colline du Rocher (72)	ENS		4,95	5,10				0,25	5,35	+0,40	9,04
Coteau de Brière (72)	ENS		1,31	1,55	0,66			0,43	2,64	+1,33	18,41
Plateau et Coteau de Tessé (72)	RNR		5,57	5,57					5,57	0	
Station à Tulipe sauvage des Mortiers (49)	ENS		2,61	2,61					2,61	0	18,35
Sites à Sonneur à ventre jaune (72)	ENS		0,06					0,06	0,06	0	
Prairies de Bel Air et des Essarts (72)	APPB		7,94	7,94					7,94	0	
Station à Ail des landes de Kerlouis (44)		X	0	0,84					0,84	+0,84	74,37
Prairie de la Fiche Paillère (72)			1,57				1,57		1,57	0	
Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière (72)	RNR		37,62					37,62	37,62	0	
Vallées des Cartes et de la Vésotière (72)	ENS		17,56	9,74			6,66		16,4	-1,16	2,73
Marais des Faillies Brières (44)		X	0	2,72				6,43	9,15	+9,15	20,49
Roselière du Marais poitevin (85)		X	0	0,57					0,57	+0,57	
Prés de la Conraie (72)	ENS		3,28	2,51				0,77	3,28	0	9,79
Prairies et roselière des Dureaux (72)	RNR		7,65	7,65					7,65	0	

Marais poitevin-Bois de la Vieille Vaigue (85)		X	0	11,47					11,47	+11,47	359,1
Marais salants de Guérande (44)		X	0					60,13	60,13	+60,13	
Marais salants du Mès (44)		X	0					35,22	35,22	+35,22	
Coteau et prairies des Caforts (72)	RNR		3,2	5,95					5,95	+2,75	49,23
Camp militaire d'Auvours (72)			290,87					693,50	693,50	+ 402,63	
Ancienne gare de Pez�-le-Robert (72)		X	0					0,74	0,74	+0,74	
Estuaire de la Loire - �le Mindine (44)		X	0		5,97				5,97	+5,97	102,59
Cavit� � Chiropt�res des Herveaux (49)		X	0	0,01					0,01	+0,01	Non estim�e
Ferme de la Maison Neuve - Sources de l'Yon (85)		X	0			26,38			26,38	+26,38	165,95
Camp de Fontevraud (49, 86, 37)		X	0					3 332,18	3 332,18	+3 332,18	
Loire-amont (49)		X									50,51
Bocage de la Gougeonni�re (49)		X									29,5
Roche de M�rs (49)		X									26,75
Coteaux de l'Evre (49)		X									317,21
Cavit� � Chiropt�res de Broc (49)		X									Non estim�e
Marais de l'Erdre (44)		X									175,79
<b>TOTAL</b>			<b>384,19</b>	<b>64,23</b>	<b>6,63</b>	<b>26,38</b>	<b>8,23</b>	<b>4 167,33</b>	<b>4 272,80</b>	<b>+3 888,61</b>	<b>1 429,81</b>

Tableau VIII : Sites naturels prot g s et g r s par le CEN en 2021

Sites d'intervention du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire



Sources : CEN Pays de la Loire  
Production : J.CELIS - CEN Pays de la Loire, 19 août 2021

Figure 6 : Cartographie des sites naturels protégés et gérés par le CEN en 2021

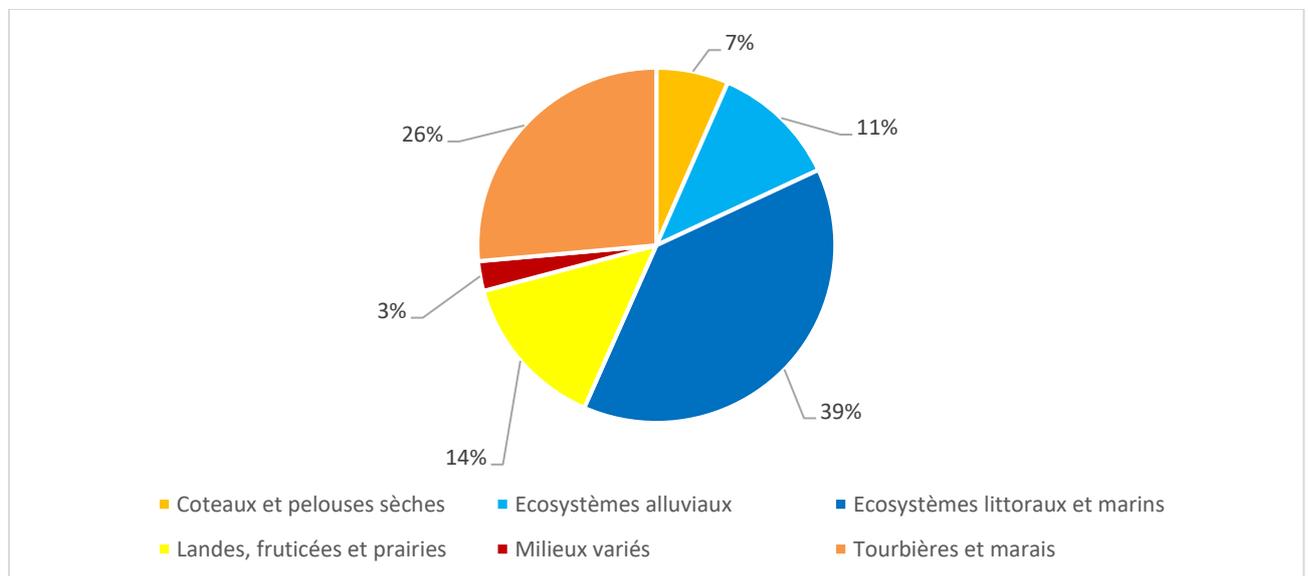
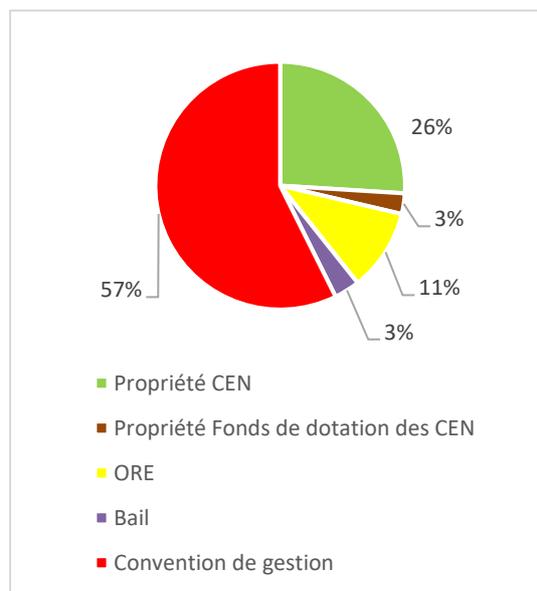
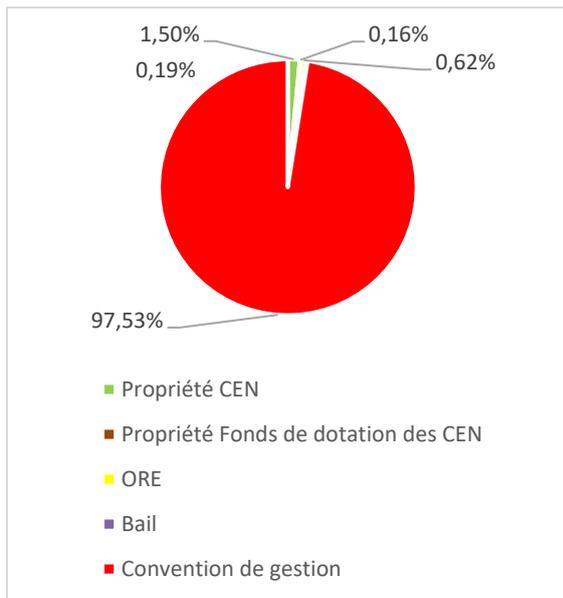


Figure 7 : Surfaces des différents types de milieux naturels gérés par le CEN (hors terrains militaires)



**Figure 8 : Répartition des surfaces gérées par type d'outils de la maîtrise foncière et d'usage (à gauche : ensemble des sites ; à droite : ensemble des sites hors terrains militaires)**

Aménagement objet de la mesure E, R, C ou d'accompagnement	Maître d'ouvrage	Site de compensation	Période de mise en œuvre contractuelle des mesures	Intervention du CEN				
				Etude foncière préalable /identification de sites de compensation	Mise en œuvre des travaux de restauration valant compensation	Sécurisation du foncier sur le site de compensation	Mise en œuvre de la gestion post-restauration	Suivi -évaluation
ZAC de la Maison Neuve (Guérande, 44)	Loire-Atlantique Développement	Marais des Faillies Brières (Guérande, 44)	2018-2027			X	X	X
Extension du poste électrique de Brains (Brains, 44)	RTE	Île Mindine (Bouguenais, 44)				X	X	
Parc éolien Les Vents de Nord-Sarthe (Thoiré-sous-Contensor, René, 72) (mesure d'accompagnement)	Abowind/Le s Vents de Nord-Sarthe	Coteau de Brière (Villaines-la-Carelle, 72) Colline du Rocher (Ségrie, 72)	2018-2020	X		X		X
Parc éolien de Trente Arpents (Jauzé, Saint-Aignan, 72)	Engie Green	Identification en cours	2019-2044	X	X	X	X	
Carrière d'argile de la Malinière (Moreilles, 85)	Société Bouyer-Leroux	Marais du Saut-de-la-Carpe (Chaillèles-Marais, 85)	2021-2039		X	X	X	X
Chemin piétonnier Indre/La Montagne (La Montagne, 44)	Nantes Métropole	Île Mindine (Bouguenais, 44)	2021-2051	X	X	X	X	X
Parc éolien Rouans énergies (Rouans, 44)	Rouans énergies/Valorem	Île Mindine (Bouguenais, 44)	2019-2039	X	X	X	X	X
Parc éolien Chaumes énergies (Chaumes-en-Retz, 44)	Chaumes énergies/Valorem	Île Mindine (Bouguenais, 44)	2019-2039	X	X	X	X	X

Aménagement objet de la mesure E, R, C ou d'accompagnement	Maître d'ouvrage	Site de compensation	Période de mise en œuvre contractuelle des mesures	Intervention du CEN				
				Etude foncière préalable /identification de sites de compensation	Mise en œuvre des travaux de restauration valant compensation	Sécurisation du foncier sur le site de compensation	Mise en œuvre de la gestion post-restauration	Suivi -évaluation
Déviations routières de Moulay-Mayenne (Mayenne, Aron, 53)	DREAL Pays de la Loire	La Filousière, la Baudrairie, la Conillère (Aron, Mayenne, 53)	Contractualisation en cours			X	X	
Carrière de calcaire de la Huellerie (Saint-Germain d'Arcé, 72)	Société Ciments Calcia	Carrière de calcaire de la Huellerie (Saint-Germain d'Arcé, 72)	2019-2023					X

Tableau IX : Mesures ERC avec implication du CEN sur la période 2017-2021

# LE CEN EST-IL UN GESTIONNAIRE D'ESPACES NATURELS EFFICACE, PERTINENT ET RECONNU ?

## RAPPEL DES OBJECTIFS OPERATIONNELS 2017-2021 CORRESPONDANTS

Les objectifs opérationnels se rapportant à cette question évaluative figurent dans le *Tableau X : Objectifs opérationnels se rapportant à la question évaluative*.

## PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS EN 2017-2021

### ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE DOCUMENTS DE GESTION SUR LES SITES GERES (IG1)

En 2021, le CEN dispose de documents de gestion valides (ou en cours des d'élaboration) pour 12 des 24 sites pour lesquels il dispose de la maîtrise foncière et d'usage (7 en 2017) (*Tableau XI : Plans de gestion des sites naturels gérés par le CEN*).

5 sites supplémentaires ont été dotés de plans de gestion pendant la période considérée : le Coteau de Brière, la station à Tulipe sauvage des Mortiers, la station à Ail des landes de Kerlouis, le Marais poitevin-Bois de la Vieille Vaigue, le Marais des Faillies Brières. Plusieurs plans de gestion ont par ailleurs été renouvelés, notamment sur les Réserves naturelles régionales des Prairies et roselière des Dureaux et Coteau et prairies des Caforts.

Les plans de gestion élaborés ou renouvelés pendant la période 2017-2021 ont fait l'objet d'une validation par le Conseil scientifique (et pour les Réserves naturelles régionales, par le CSRPN).

Les documents de gestion couvrent désormais 18,7% de la surface gérée (mais 85% si l'on ne tient pas compte du Camp de Fontevraud, qui vient tout juste d'être conventionné), contre 80% en 2017.

L'objectif identifié dans le PAQ de doter 100% des sites en gestion de documents de gestion n'est pas atteint. Cela peut être expliqué :

- Plusieurs sites naturels ont été acquis ou conventionnés très récemment, en 2020-2021, et il n'a pas été d'ores-et-déjà possible d'engager une démarche d'élaboration de documents de gestion : Camp de Fontevraud, Ferme de la Maison Neuve/Sources de l'Yon, Cavité à Chiroptères des Herveaux, Estuaire de la

Loire-île Mindine, Ancienne gare de Pezè-le-Robert, Marais salants de Guérande et du Mès.

- Plusieurs sites naturels ne constituent pas des entités de gestion cohérente : sites à Sonneur à ventre jaune, Prairie de la Fiche Paillère.
- Enfin, pour plusieurs sites, ce sont les financements qui ont pu faire défaut pour engager l'élaboration d'un plan de gestion : Prairies de Bel Air/les Essarts.

### EVALUATION, RATIONALISATION, MUTUALISATION, OPTIMISATION DES PRATIQUES DE GESTION MISES EN ŒUVRE SUR LES SITES GERES (IG2)

En 2018, le CEN a lancé une démarche, en lien avec de nombreux partenaires locaux ou extra-régionaux, visant à évaluer la gestion mise en œuvre sur les sites gérés, principalement en Sarthe. Cette démarche a mis en évidence des possibilités de rationaliser la gestion mise en œuvre sur plusieurs sites, en requestionnant l'opportunité de certaines actions de gestion au regard des objectifs de gestion poursuivis. Les enseignements de cette démarche sont peu à peu intégrés dans les plans de gestion des sites.

A noter également en 2021, la réalisation d'une étude visant à renforcer l'intégration territoriale des sites gérés dans le tissu local.

S'agissant de la mutualisation de la gestion, peut être signalé le plan de gestion du Marais poitevin-Bois de la Vieille Vaigue élaboré en commun avec le CEN Nouvelle-Aquitaine car portant aussi sur le Marais de Taugon (17).

Enfin, dans plusieurs cas de figure, le CEN s'est rapproché des animateurs de sites Natura 2000 (PNR Normandie-Maine et Marais poitevin, CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir) afin de monter des Contrats Natura 2000 ou ratifier des Chartes Natura 2000 en lien avec les objectifs des DOCOB.

### MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX POUR UNE MISE EN ŒUVRE INTEGREE, PARTENARIALE ET EFFICACE DE LA GESTION DES SITES (IG3)

#### Comités de gestion

Les Comités consultatifs de gestion sont régulièrement réunis pour les 4 Réserves naturelles régionales dont le CEN est gestionnaire ou co-gestionnaire.

Pour les autres sites, la réunion de comités partenariaux/de gestion est plus irrégulière.

De façon générale, la mobilisation des acteurs et partenaires locaux n'est pas complètement

satisfaisante dans ces réunions (faible taux de présence, pas forcément d'implication majeure).

### **Agriculteurs**

Sur 10 sites gérés par le CEN, des exploitants agricoles sont impliqués pour un entretien des milieux naturels, le plus souvent par fauche et pâturage (*Tableau XII : Exploitants agricoles impliqués sur les sites naturels gérés par le CEN*).

Chaque fois que possible, le partenariat est formalisé sous forme d'un prêt à usage ou d'un bail rural à clauses environnementales. Dans certains cas de figure toutefois ce partenariat n'a pas été formalisé ou s'assimile plutôt à du travail à façon (prestation de travaux agricoles ou d'écopâturage pour le compte du CEN).

Le CEN peine parfois à mobiliser des exploitants agricoles pour assurer la gestion des sites naturels. Parmi les facteurs limitants, figurent la petite surface de certains sites, peu attractive, et dans certains secteurs, la crise de l'élevage (diminution du nombre d'éleveurs). Dans certains cas de figure, le CEN peut avoir recours à des éleveurs particuliers, faute de professionnels présents à proximité : Plateau et coteau de Tessé, Coteau de Brière, Prairies des Caforts. A ce stade, il n'a pas été fait le choix de disposer d'un troupeau en régie, comme c'est le cas dans certains autres CEN.

En 2021, une formation aux techniques de gestion agro-pastorale sera dispensée à plusieurs salariés du CEN, dans la perspective d'améliorer la capacité à dialoguer avec les agriculteurs et à construire des itinéraires techniques tenant compte des enjeux de conservation de la biodiversité et des possibilités/souhaits des exploitants.

Enfin, au-delà des sites directement placés sous la maîtrise foncière et d'usage du CEN, ce dernier est impliqué dans le cadre du programme Pasto'Loire pour accompagner des éleveurs dans la gestion pastorale des rives de la Loire.

### **Autres usages et usagers des sites gérés**

A ce stade, le CEN n'a pas formalisé avec les autres éventuels usagers des sites (chasseurs, pêcheurs, etc.) les partenariats qui peuvent exister localement. Jusqu'à une date récente, les surfaces et la nature des sites n'en faisaient pas des sites à forts enjeux pour ces différentes pratiques.

### **Entreprises locales mobilisées**

Pour les travaux de restauration et de gestion des sites, le CEN a également recours à des entreprises de travaux agricoles, forestiers, espaces verts et génie écologique (*Tableau XIII : Entreprises*

*missionnées par le CEN pour la réalisation de travaux d'entretien ou de restauration*).

Pour la période 2017-2021, le CEN a ainsi financé ce type de prestations à hauteur de 327 000 € auprès de 35 entreprises environ, à la fois pour la gestion des sites mais aussi dans le cadre de programmes (programme régional d'actions sur les tourbières, programme d'actions sur le Val de la Corniche angevine, etc.). Le CEN recourt régulièrement à des entreprises intervenant en matière d'insertion sociale, qui bénéficient de près de 50% des prestations commandées par le CEN pour la mise en œuvre de travaux de gestion ou de restauration.

### **Bénévolat**

Plusieurs chantiers de bénévoles ont été organisés sur différents sites gérés, pendant la période 2017-2021. Les bénévoles mobilisés sont ceux du CEN ou de ses partenaires (Bretagne vivante, etc.). Ce type d'actions peut aussi concerner des sites-pilotes du Programme régional d'actions en faveur des tourbières.

Le CEN n'a pas à ce stade mis en place de conservateurs bénévoles.

## **POSITIONNEMENT DU CEN COMME UNE REFERENCE ET UNE TETE DE RESEAU EN MATIERE DE GESTION D'ESPACES NATURELS EN PAYS DE LA LOIRE (IG4)**

Développant et confortant progressivement ses compétences en matière de gestion d'espaces naturels, le CEN s'est attaché à les partager auprès des gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire.

Il a organisé chaque année à partir de 2017, et en lien avec la Coordination régionale LPO, les « Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire ».

En 2019-2020, il a élaboré un annuaire des gestionnaires d'espaces naturels, en ligne sur son site internet du CEN (108 personnes recensées).

A partir de 2020 et surtout 2021, il a animé un Pôle de ressources à destination des gestionnaires d'espaces naturels, en proposant différentes formules à destination des gestionnaires, pour partager techniques de gestion, retours d'expériences, problématiques communes...

Le réseau Espèces exotiques envahissantes et les programmes régionaux d'actions sur les coteaux et les tourbières sont d'autres programmes qui permettent d'accompagner et conseiller les gestionnaires et partenaires dans la gestion des espaces naturels.

## **ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS L'EMERGENCE ET LA MISE EN**

## ŒUVRE DE PROJETS DE GESTION DE SITES ET D'ESPACES NATURELS (IG5)

En 2017, le CEN intervenait en accompagnement des collectivités territoriales dans la gestion de 3 sites naturels, tous situés en Sarthe : l'Ancienne sablière de la Belle-Inutile, le Coteau des Buttes et le Coteau des Vignes.

En 2021, il est impliqué sur 12 sites naturels (+9 depuis 2017), couvrant 2 126 hectares. Ceux-ci sont principalement situés en Sarthe et Maine-et-Loire ainsi qu'en Vendée (*Tableau XIV : Sites naturels pour lesquels le CEN assure un accompagnement des propriétaires/gestionnaires. Figure 9 : sites naturels dont le CEN accompagne la gestion*).

L'intervention du CEN concerne principalement l'élaboration du plan de gestion et un appui technique à la mise en œuvre de la gestion (recherche de financements, de prestataires, conseils méthodologiques, etc.). Dans la plupart des cas, ce partenariat est formalisé dans une convention de partenariat relevant du régime juridique lié aux conventions entre pouvoirs adjudicateurs.

Les résultats observés dans la mise en œuvre de ces partenariats sont mitigés et variables d'un site à l'autre et dans le temps : la mise en œuvre d'actions opérationnelles de restauration et de gestion sur le terrain est très liée à la motivation et à la disponibilité des élus et agents des collectivités. On observe parfois de longues périodes d'inerties liées par exemple à une alternance politique. D'un autre côté, ces collectivités peuvent regretter de trop réguliers changements d'interlocuteurs au sein des équipes du CEN.

A noter que le CEN est aussi intervenu, plus ponctuellement, sur certaines propriétés départementales à des fins d'appui à la mise en œuvre d'actions de gestion ou d'évaluation de plans de gestion, notamment sur les sites de la Prée d'Amont (Aubigné-Racan, Sarthe) et des Boucles du Loir (Seiches-sur-le-Loir, Maine-et-Loire).

## LES POINTS-CLES

### CE QUI A FONCTIONNE

- 5 sites naturels nouvellement dotés de documents de gestion.
- Un système d'évaluation régulière et de reprogrammation sur les 4 Réserves naturelles régionales gérées ou co-gérées par le CEN.
- Une démarche d'évaluation mise en œuvre pour évaluer la gestion et chercher une optimisation des pratiques de gestion, adaptées aux objectifs de gestion et aux moyens mobilisables.

- Un soutien à l'économie locale, par le recours aux entreprises locales à des fins de mise en œuvre des travaux de gestion et de restauration. En particulier, une mobilisation régulière des entreprises intervenant en matière d'insertion sociale.
- Un annuaire en ligne des gestionnaires d'espaces naturels.
- 12 sites naturels (2 126 hectares) pour lesquels le CEN accompagne les collectivités propriétaires/gestionnaires dans la mise en œuvre de plans de gestion (+9 par rapport à 2017).

### CE QUI EST PERFECTIBLE

- 12 sites qui ne disposent pas encore de plans de gestion, y compris parmi les sites assez anciennement maîtrisés.
- Quelques collaborations avec des gestionnaires sur des sites riverains.
- Des comités consultatifs de gestion rassemblés régulièrement pour les 4 Réserves naturelles régionales, mais qui peinent à mobiliser les acteurs locaux.
- Les premières contractualisations avec les agriculteurs impliqués dans la gestion des sites naturels maîtrisés par le CEN, qui restent à consolider (baux ruraux environnementaux) et déployer systématiquement.
- Le lancement d'un pôle de ressources pour les gestionnaires, à pérenniser et renforcer.
- Des partenariats avec les collectivités territoriales pas tous formalisés et sujets à des effets de « stop and go ».

### CE QUI N'A PAS ETE MIS EN ŒUVRE OU N'A PAS DONNE LES RESULTATS ATTENDUS

- Des comités de gestion irrégulièrement réunis en dehors des RNR et qui peinent à mobiliser les acteurs locaux.
- Pas de conventionnement et de formalisation des partenariats avec les usagers (chasseurs, pêcheurs, etc.).
- Une faible mobilisation des bénévoles dans la gestion des sites. En particulier, pas de mise en place de « conservateurs bénévoles ».

## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR LE PAQ 2022-2027

### FINALITES/OBJECTIFS/ATTENDUS

- Elaborer un programme pluri-annuel en matière d'élaboration et de mise à jour des

documents de gestion, pour atteindre une couverture de 100% des sites gérés.

- Renforcer les partenariats avec les agriculteurs impliqués dans la gestion des sites du CEN, au moyen de baux ruraux à clauses environnementales.
- Consolider les partenariats avec les collectivités que le CEN accompagne dans la gestion de sites naturels, au moyen d'ORE et de conventions de coopération, pour pérenniser la protection des sites et les partenariats.
- Installer des conservateurs bénévoles lorsque les conditions le permettent.

## **OUTILS**

- Construire et mettre à jour une base de données des travaux et actions de gestion mises en œuvre par le CEN sur les sites, pour favoriser le suivi et l'évaluation des actions.
- Mettre à jour l'annuaire des gestionnaires d'espaces naturels et en assurer la promotion.

## **MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS**

- Rechercher des financements complémentaires pour assurer la gestion, notamment sur les sites nouvellement gérés par le CEN.
- Mobiliser des moyens supplémentaires pour animer le Pôle ressources à destination des gestionnaires d'espaces naturels.

## **PARTENAIRES**

- Elaborer un programme pluri-annuel de réunion des comités de gestion, pour qu'ils soient réunis au moins un an sur trois pour chaque site – adapter les formules pour une bonne mobilisation des acteurs et partenaires locaux.
- Formaliser les relations avec les usagers non-agricoles : chasseurs, pêcheurs, autres associations locales, etc.

## LES CHIFFRES CLES

# GÉRER

Gérer le réseau de sites naturels en veillant à l'implication des acteurs locaux

**50% DES SITES NATURELS GÉRÉS DOTÉS DE PLANS DE GESTION**

Ces plans de gestion couvrent 85% de la surface gérée (hors Camp militaire de Fontevraud)



**10 AGRICULTEURS PARTENAIRES**

**PLUS DE 300 000 € INVESTIS AUPRÈS DE 35 ENTREPRISES DE TRAVAUX**

Dont plus de 50% vers des entreprises d'insertion sociale



**11 COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ACCOMPAGNÉES DANS LA GESTION DE 12 SITES NATURELS**

En Maine-et-Loire, Sarthe et Vendée

**PLUS DE 4 000 HECTARES DE TERRAINS MILITAIRES EN GESTION**

Les Camps d'Auvours et de Fontevraud



**108 PROFESSIONNELS IDENTIFIÉS DANS L'ANNUAIRE DES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS**

Appartenant à 48 organismes différents

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES PAYS DE LA LOIRE

Pour en savoir plus, visitez [www.cenpaysdelaloire.fr](http://www.cenpaysdelaloire.fr)

## TABLEAUX & GRAPHIQUES

	Objectif opérationnel	Orientations d'actions	Priorité <sup>4</sup>
IG1	Elaborer et mettre en œuvre des documents de gestion sur les sites gérés	<p>S'engager à ce que 100% de la surface sous maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire soit couverte par un document de gestion valide</p> <p>Elaborer des documents de gestion pour une liste de sites validée par le Conseil scientifique et constituant des entités cohérentes de gestion</p> <p>Doter dans les deux ans qui suivent l'intervention du Conservatoire les « nouveaux » sites sous maîtrise foncière et d'usage d'un document de gestion, dès lors qu'ils constituent une entité de gestion cohérente.</p> <p>Evaluer ces documents de gestion lorsqu'ils arrivent à leur terme</p>	P1
IG2	Evaluer, rationaliser, mutualiser, optimiser les pratiques de gestion mises en œuvre sur les sites gérés	<p>Produire une évaluation des pratiques de gestion mises en œuvre par le Conservatoire sur les sites sous maîtrise foncière et d'usage. Cette évaluation doit être de nature à tirer les enseignements nécessaires à la mise en œuvre d'une gestion pertinente sur le plan biologique et écologique, pragmatique et pérenne sur le plan technique, efficace et durable sur le plan économique</p> <p>Envisager les possibilités de mutualisation totale ou partielle de la gestion des sites avec d'autres propriétaires/gestionnaires voisins</p>	P1
IG3	Mobiliser les acteurs locaux pour une mise en œuvre intégrée, partenariale et efficace de la gestion des sites	<p>Animer les Comités de pilotage ou de suivi de la gestion des sites, en proposant des formules innovantes (rencontres in situ etc....)</p> <p>Mobiliser, chaque fois que cela est possible, des exploitants agricoles du territoire pour assurer la gestion des sites par fauche, pâturage et autres pratiques adaptées et formaliser ces partenariats sous forme de dispositifs contractuels (baux, prêts à usage...)</p> <p>Formaliser les partenariats avec les autres usagers des sites, notamment chasseurs et pêcheurs</p> <p>Privilégier les entreprises d'insertion pour la réalisation des travaux de gestion des sites</p> <p>Développer l'implication citoyenne dans la gestion des sites naturels en organisant des chantiers de bénévoles</p> <p>Impliquer les partenaires naturalistes et techniques (PNR, CBN, CPIE, autres associations) dans la gestion des sites</p> <p>S'appuyer sur le réseau de sites en gestion pour développer des actions à d'autres échelles (TVB, MAEC, Natura 2000...)</p>	P1
IG4	Positionner le Conservatoire comme une référence et une tête de réseau en matière de gestion d'espaces naturels en Pays de la Loire	<p>Piloter et animer des réflexions et travaux régionaux sur les outils de la gestion des espaces naturels : méthodologie de rédaction et d'élaboration de documents de gestion (notices, plan de gestion...), définition et méthodologie de mise en œuvre de protocoles de suivis de paramètres biotiques ou abiotiques (LIGERO...), évaluation de modes de gestion et valorisation des retours d'expériences etc...</p> <p>Développer des expériences innovantes et reproductibles en termes de gestion d'espaces naturels des Pays de la Loire</p> <p>Valoriser l'expérience et les connaissances du Conservatoire en matière de gestion d'espaces naturels dans le cadre de la mise en réseau des gestionnaires prévue à l'objectif opérationnel IV.3</p>	P1
IG5	Accompagner les collectivités territoriales dans l'émergence et la mise en œuvre de projets de gestion de sites et d'espaces naturels	<p>Elaborer des plans de gestion ou accompagner la réalisation de plans de gestion concertés de sites naturels pour le compte des collectivités territoriales ou autres organismes publics, notamment le Ministère de la Défense</p> <p>Accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre de ces plans de gestion ou autres organismes publics, notamment le Ministère de la Défense</p> <p>Passer des conventions de gestion et/ou de partenariat avec des organismes publics, notamment le Ministère de la Défense</p>	P2

Tableau X : Objectifs opérationnels se rapportant à la question évaluative

<sup>4</sup> « P1 » : objectif de priorité 1 ; « P2 » : objectif de priorité 2

Sites protégés et gérés par le CEN	Autre statut	Nouveau site maîtrisé pendant la période 2017-2021	Document de gestion	Période couverte
Colline du Rocher	ENS		Notice de gestion	2016-2021
Coteau de Brière	ENS		Notice de gestion	En cours d'élaboration
Plateau et Coteau de Tessé	RNR		Plan de gestion de la Réserve naturelle régionale	2016-2027
Station à Tulipe sauvage des Mortiers	ENS		Plan de gestion à l'échelle de l'ENS de la Vallée du Layon	En cours d'élaboration
Sites à Sonneur à ventre jaune	ENS			
Prairies de Bel Air et des Essarts	APPB			
Station à Ail des landes de Kerlouis		X	Notice de gestion	Non précisé
Prairie de la Fiche Paillère				
Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière	RNR		Plan de gestion de la Réserve naturelle régionale	2017-2028
Vallées des Cartes et de la Vésotière	ENS		Notice de gestion	En cours d'élaboration
Marais des Faillies Brières		X	Plan de gestion	2020-2027
Roselière du Marais poitevin		X		
Prés de la Conraie	ENS			
Prairies et roselière des Dureaux	RNR		Plan de gestion de la Réserve naturelle régionale	2022-2033
Marais poitevin-Bois de la Vieille Vaigue		X	Plan de gestion	2020-2030
Marais salants de Guérande		X		
Marais salants du Mès		X		
Coteau et prairies des Caforts	RNR		Plan de gestion de la Réserve naturelle régionale	2022-2033
Camp militaire d'Auvours			Plan de gestion	2015-2021
Ancienne gare de Pezè-le-Robert		X		
Estuaire de la Loire - île Mindine		X		
Cavité à Chiroptères des Herveaux		X		
Ferme de la Maison Neuve - Sources de l'Yon		X		
Camp de Fontevraud		X		

Tableau XI : Plans de gestion des sites naturels gérés par le CEN

Sites protégés et gérés par le CEN	Nombre d'agriculteurs présents	Contractualisation
Colline du Rocher	Julie MERCIER - Ferme des Brebis Allais	Prêt à usage entre le CEN et l'exploitant
Coteau de Brière		
Plateau et Coteau de Tessé		
Station à Tulipe sauvage des Mortiers	Bérenger ARNOULD - Les 2 roux de la Loire/Pastoraleire	Prêt à usage entre le CEN et l'exploitant (élaboration en cours d'un bail rural à clauses environnementales)
Sites à Sonneur à ventre jaune		<i>Pas d'enjeu agricole</i>
Prairies de Bel Air et des Essarts	Jérôme ROYER	Pas de convention à ce stade
Station à Ail des landes de Kerlouis		<i>Pas d'enjeu agricole</i>
Prairie de la Fiche Paillère		
Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière		
Vallées des Cartes et de la Vésotière		Travail à façon
Marais des Faillies Brières	Céline GESLIN – EARL Ferme du Grand Large	Travail à façon/prestation d'écopâturage
Roselière du Marais poitevin		
Prés de la Conraie		Travail à façon
Prairies et roselière des Dureaux	Pascal PANVERT	Pas de convention à ce stade
Marais poitevin-Bois de la Vieille Vaigue		<i>Pas d'enjeu agricole</i>
Marais salants de Guérande	Samuel GUILLAUME	
Marais salants du Mès		
Coteau et prairies des Caforts	Nicolas FLEURANCE - Ferme des 2 Eves	Prêt à usage entre le CEN et l'exploitant
Camp militaire d'Auvours		
Ancienne gare de Pezè-le-Robert		
Estuaire de la Loire - île Mindine	Bichon - EARL BICHON	Pas de convention à ce stade
Cavité à Chiroptères des Herveaux		<i>Pas d'enjeu agricole</i>
Ferme de la Maison Neuve - Sources de l'Yon	Kevin et Elisa GANACHAUD-TANGUY	Bail rural à clauses environnementales élaboré par le CEN et passé entre les propriétaires et les exploitants
Camp de Fontevraud		

Tableau XII : Exploitants agricoles impliqués sur les sites naturels gérés par le CEN

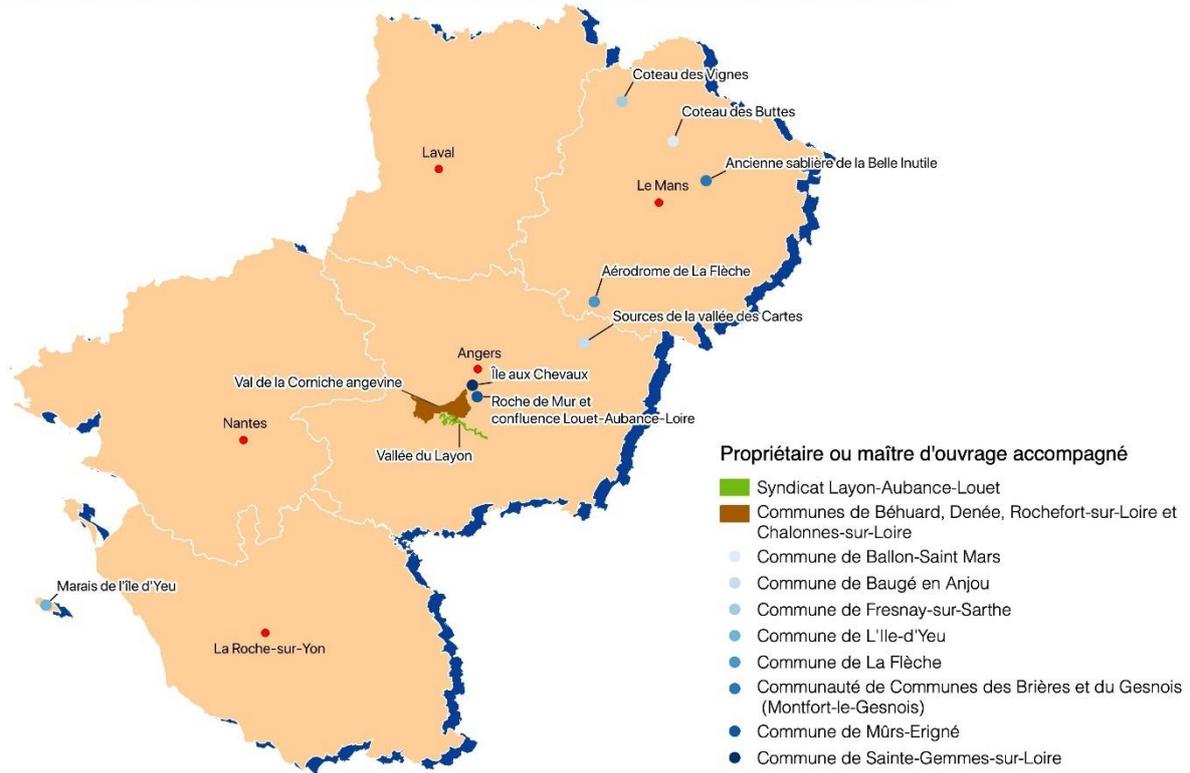
Type d'entreprise	Montant total des prestations confiées par le CEN (en €) sur la période 2017-2021	Valeur relative (en %)
MFR, Lycées agricoles, CFA, dans le cadre de chantiers-écoles	21 994,19	6,7
Entreprises de travaux de Génie écologique	50 475	15,4
Entreprises d'insertion	163 119,12	49,9
Sylviculture et travaux paysagers	57 085,24	17,4
Travaux publics/terrassement	6 933,6	2,1
Travaux agricoles	27 581,02	8,4
TOTAL	327 188,17	100,0

Tableau XIII : Entreprises missionnées par le CEN pour la réalisation de travaux d'entretien ou de restauration

Nom du site	Surface totale (en ha)	Propriétaire/maître d'ouvrage accompagné	Partenaires	Commune	Partenariat formalisé dans une convention pluri-annuelle
Ancienne sablière de la Belle Inutile	13	Communauté de Communes des Brières et du Gesnois		Montfort-le-Gesnois (72)	2019-2023
Coteau des Buttes	4	Commune de Ballon-Saint-Mars		Ballon-Saint-Mars (72)	2020-2024
Coteau des Vignes	5	Commune de Fresnay-sur-Sarthe		Fresnay-sur-Sarthe (72)	2019-2023
Coteau de Vilclair	4	Commune d'Avoise		Avoise (72)	2021-2025
Roche de Mûrs et ses abords	195	Commune de Mûrs-Erigné	CPIE Loire-Anjou, CBN de Brest	Mûrs-Erigné (49)	2018 - 2022
Confluence Louet/Aubance/Loire	331	Commune de Mûrs-Erigné	CPIE Loire-Anjou, LPO Anjou	Mûrs-Erigné (49)	2021 - 2022
Île aux Chevaux	108	Commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire		Sainte-Gemmes-sur-Loire (49)	2018 - 2021
Sources de la vallée des Cartes	232	Commune de Baugé-en-Anjou	CPIE Vallées de la Sarthe du Loir	Baugé-en-Anjou (49)	Conventions annuelles
Vallée du Layon	1132	Syndicat Layon-Aubance-Louets	LPO Anjou, CPIE Loire-Anjou, Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire	Chalonnnes-sur-Loire, Chaudefonds-sur-Layon, Val-du-Layon, Rochefort-sur-Loire, Beaulieu-sur-Layon, Bellevigne-en-Layon (49)	2021 - 2022
Val de la Corniche angevine		Communes de Béhuard, Denée, Rochefort-sur-Loire, Chalonnnes-sur-Loire		Béhuard, Denée, Rochefort-sur-Loire, Chalonnnes-sur-Loire (49)	Convention avec la Commune de Rochefort-sur-Loire 2019 - 2023
Marais de l'île d'Yeu	22	Commune de l'île d'Yeu	LPO Vendée	Ile d'Yeu (85)	
Aérodrome de La Flèche	80	Commune de La Flèche	CPIE Vallées de la Sarthe du Loir	La Flèche (72)	
<b>TOTAL</b>	2126				

Tableau XIV : Sites naturels pour lesquels le CEN assure un accompagnement des propriétaires/gestionnaires

Sites naturels dont le CEN accompagne la gestion, en appui des collectivités locales



Sources : CEN Pays de la Loire  
 Production : J.CELIS - CEN Pays de la Loire, 19 août 2021

Figure 9 : Sites naturels dont le CEN accompagne la gestion

# LE CEN A-T-IL CONTRIBUE SIGNIFICATIVEMENT A LA SENSIBILISATION DES DIFFERENTS PUBLICS ?

## RAPPEL DES OBJECTIFS OPERATIONNELS CORRESPONDANTS

Les objectifs opérationnels se rapportant à cette question évaluative figurent dans le *Tableau XV : Objectifs opérationnels se rapportant à la question évaluative.*

## PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS EN 2017-2021

### ACCROISSEMENT DES CONNAISSANCES ET DE LA « CULTURE BIODIVERSITE » DES ACTEURS ET DE TOUS LES PUBLICS PAR L'ACCUEIL SUR LES SITES GERES PAR LE CEN (IVA1)

#### Ouverture libre des sites au public

Le CEN n'a pas élaboré de stratégie de valorisation des sites auprès du public. De fait à ce stade, peu de sites préservés et gérés par le CEN sont ouverts librement au public. C'est toutefois le cas pour :

- Les Réserves naturelles régionales des Prairies et roselière des Dureaux et des Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière, accessibles depuis les chemins communaux. Ces sites ne sont cependant pas spécialement équipés (panneaux d'interprétation, etc.) ;
- Dans une moindre mesure le Marais des Faillies Brières, le Bois de la Vieille Vaigue-Marais poitevin et les Marais salants de Guérande et du Mès peuvent aussi être appréhendés depuis la voirie communale proche ;
- La Ferme de la Maison neuve dispose d'un sentier d'interprétation : le Sentier de la Hulotte, ouvert au public (notamment les occupants du camping proche).

A ce stade, la petite surface de la plupart des sites en gestion rend difficile la conciliation de la conservation de la biodiversité et l'accueil du public par la réalisation d'aménagements appropriés. Pour d'autres sites, c'est l'existence d'une activité d'élevage ou le statut des sites (terrains militaires par exemple) qui rend impossible la découverte des sites en visite libre. Avec l'extension des surfaces gérées sur plusieurs sites et l'accroissement du nombre de

sites en gestion, la définition d'une stratégie d'accueil du public et de valorisation des sites va devenir plus pertinente et plus aisée à mettre en œuvre.

A noter enfin que plusieurs sites pour lesquels le CEN accompagne les collectivités locales dans la mise en œuvre de la gestion sont quant à eux ouverts au public : la Roche de Mûrs, le Coteau de Vilclair, le Coteau des Vignes par exemple.

#### Opérations de découverte et de sensibilisation sur les sites gérés

Plusieurs sites font, en revanche, l'objet d'opérations de sorties de découverte, organisées par le CEN ou par ses partenaires (CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir). Différents types de format peuvent être proposés : visites de sites avec découverte de la faune et de la flore, opérations de sciences participatives, chantiers de bénévoles, etc.

510 personnes ont ainsi été sensibilisées sur les sites gérés par le CEN en 2017-2019 (principalement sur les sites par ailleurs labellisés en Espaces naturels sensibles ou Réserves naturelles régionales). Du fait de la crise de la COVID 19, l'accueil de groupe sur les sites a été très perturbé en 2020 et dans une moindre mesure en 2021. De même l'implication du CEN dans l'opération « Pays de la Loire Grandeur Nature », initiée par la Région, est restée modeste. En 2021, les « Virées du CEN » ont permis de tester une nouvelle formule, associant à la découverte des sites naturels gérés par le CEN ou ses partenaires, la rencontre avec des partenaires locaux, la découverte de produits fabriqués par les agriculteurs partenaires, etc.

Cette activité d'accueil et de sensibilisation du public sur les sites reste sous-dimensionnée toutefois au regard du potentiel existant. Elle est aussi liée à l'efficacité du CEN en matière de communication et de promotion des événements qu'il organise.

### RELAIS EN PAYS DE LA LOIRE DES OPERATIONS DE COMMUNICATION DU RESEAU DES CEN (IVA2)

#### « Fréquence Grenouille » et « Chantiers d'automne »

En 2017 le CEN a accueilli en Pays de la Loire, en lien avec le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir et le Zoo de La Flèche, la manifestation de lancement de l'opération « Fréquence Grenouille ».

Des manifestations ont été régulièrement proposées par le CEN en 2017-2021 dans le cadre des manifestations « Chantiers d'automne ».

Toutefois cette implication est restée modeste et a concerné principalement les sites gérés en Sarthe et moins les sites naturels « nouvellement » protégés par le CEN.

### **Autres opérations de communication du réseau des CEN**

Le CEN a contribué à l'édition de l'ouvrage « grand public » « Conservatoires d'espaces naturels » par la rédaction de 3 articles consacrés aux sites naturels des Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière, des Prairies et roselière des Dureaux et du Bois de la Vieille Vaigue-Marais poitevin. Le livre est paru en 2020 et le CEN a relayé sa sortie via les outils de communication dont il dispose (newsletter, page facebook). L'ouvrage a été remis aux salariés, administrateurs et membres du Conseil scientifique ainsi qu'à différents partenaires.

En 2021 le CEN a également relayé dans ses outils de communication l'édition du Cahier d'activités nature des Conservatoires d'espaces naturels.

### **PROMOTION ET VALORISATION DES PROJETS DU CEN – AMELIORATION DE LA NOTORIETE DU CEN (IVA3-IVA4)**

#### **Communication générale du CEN**

Pendant la période 2017-2021, le CEN a :

- Mis à jour régulièrement le site internet du CEN ([www.cenpaysdelaloire.fr](http://www.cenpaysdelaloire.fr)) et le Portail Biodiv'Pays de la Loire (<https://biodiv-paysdelaloire.fr/>) ;
- Fait l'objet d'au moins 21 articles dans la presse locale, régionale ou nationale (consultables ici : <https://cenpaysdelaloire.fr/espace-presse>) ;
- Diffusé 12 lettres d'information électroniques (consultables ici : <https://cenpaysdelaloire.fr/lettre-d-information-0>). A titre d'illustration, le dernier numéro (juin 2021) a été envoyé à 3 557 contacts ;
- Mis à jour la page facebook du CEN (2 696 abonnés en août 2021, contre 1 269 au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 108%) ;
- Mis en ligne, en 2021, un compte Instagram (336 abonnés) ;
- Cessé d'alimenter son compte Twitter ;
- Equipé de panneaux signalétiques 15 sites naturels dont il assure la gestion (soit 65% des sites naturels gérés par le CEN) ;
- Remis à jour sa plaquette de présentation générale ;
- Produit un rapport d'activités annuel ;
- Relayé des outils de communication édités par la Fédération des CEN.

#### **Communication liée à des projets**

S'agissant des principaux programmes et projets animés par le CEN :

- Des plaquettes ont été éditées pour promouvoir : le Portail Biodiv'Pays de la Loire, le Programme régional d'actions sur les tourbières, le réseau Espèces exotiques envahissantes, le Plan national d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune ;
- Le CEN est contributeur régulier (production d'articles, vidéos, photos) des sites internet liés aux projets LIFE SALLINA (<https://www.life-sallina.com/>) et NATUR'ARMY (<https://www.lifeterrainsmilitaires.fr/>) ;
- En 2021 il refond le site internet du Contrat pour la Loire et ses annexes (<http://www.contrat-loire-annexes.fr/>) ;
- Le CEN est intervenu pour valoriser régulièrement les actions qu'il porte et les projets auxquels il participe dans différents colloques, séminaires, etc. (cf ANNEXE 2 : LISTE BIBLIOGRAPHIQUE).

#### **Effet de la communication sur l'adhésion au CEN**

Une façon d'évaluer l'efficacité des différentes actions de communication et de valorisation engagées par le CEN, outre le fait que les projets sont menés à bien, est d'observer l'évolution du nombre d'adhérents au CEN (Figure 10 : Evolution du nombre d'adhérents au CEN sur la période 2017-2021).

A ce sujet on constate une relative stagnation du nombre d'adhérents sur la période 2017-2019, suivi d'une meilleure dynamique en 2020-2021, liée à une politique de communication plus ciblée et plus régulière auprès des différents publics, notamment les particuliers et les collectivités territoriales. L'offre d'une possibilité d'adhésion en ligne via la plateforme HelloAsso, à partir de 2020, a également pu jouer un rôle.

Cette évolution positive récente n'a toutefois pas permis d'atteindre l'objectif déterminé dans le PAQ de 500 nouveaux adhérents sur la période 2017-2021.

#### **VALORISATION DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIAUX RENDUS PAR LES SITES GERES PAR LE CEN (IVA5)**

On a vu plus haut l'impact de l'action du CEN sur :

- Les filières économiques locales, avec environ 35 entreprises (de travaux agricoles, travaux publics, génie écologique, etc.) missionnées sur la période 2017-2021 à hauteur de plus de 327 000 €, dont plus de la moitié fléchée vers des entreprises intervenant dans le champ de l'insertion sociale ;

L'agriculture, avec une dizaine d'exploitants agricoles impliqués dans la gestion des sites du CEN, mais aussi près de 260 agriculteurs qui bénéficient de Mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC, animation commune par le CEN et la Chambre régionale d'agriculture) sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé.

D'autres contributions du CEN en matière de « services rendus », existent probablement mais sont plus difficiles à mesurer, notamment en matière de :

- préservation du cadre de vie-santé ;
- protection de la ressource en eau ;
- atténuation des changements climatiques, etc.

## LES POINTS-CLES

- Une politique de communication qui peut s'améliorer mais qui commence à porter ses fruits en matière d'identification du CEN par les acteurs en Pays de la Loire.
- Des sites gérés par le CEN encore insuffisamment ouverts au public, qu'il s'agisse d'un accès libre ou d'un accès limité dans le cadre de manifestations organisées par le CEN ou ses partenaires.
- Une implication irrégulière dans les manifestations impulsées par le réseau des CEN.
- Une dynamique d'adhésion qui se renforce en 2020-2021 mais reste à conforter durablement (fidélisation des adhérents actuels et conquête de nouveaux adhérents).

## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR LE PAQ 2022-2027

### FINALITES/OBJECTIFS/ATTENDUS

- Définir et mettre en œuvre une stratégie d'accueil et de valorisation du public sur les sites gérés par le CEN.
- Se donner des objectifs chiffrés en matière de nombre de sites à aménager et équiper pour l'accueil du public.
- Définir la politique du CEN en matière d'adhésion et de bénévolat.

### MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS

- Créer et pérenniser un poste d'animation nature, vie associative et communication.
- Et/ou former des membres de l'équipe à l'animation nature.

## PARTENAIRES

- Formaliser les relations avec les principaux intervenants en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable (LPO, CPIE, etc.) pour qu'ils soient mobilisés dans la valorisation des sites gérés par le CEN.

## LES CHIFFRES CLES

# VALORISER

Promouvoir l'action du CEN, notamment en s'appuyant sur les sites en gestion

**7 SITES NATURELS GÉRÉS OUVERTS AU PUBLIC EN VISITE LIBRE**

Mais des structures d'accueil du public à mettre en place



**ENVIRON 600 PERSONNES REÇUES LORS DE "SORTIES NATURE"**

Mais un potentiel plus important



**UNE SIGNALÉTIQUE MISE EN OEUVRE SUR 15 SITES NATURELS**



**21 ARTICLES DANS LA PRESSE LOCALE**

**175 DONATEURS POUR LA CAMPAGNE #ADOPTUNECHAUVESOURIS**



**157 ADHÉRENTS (+50%)**

Collectivités territoriales, Associations, Entreprises, Individuels

**3 SITES INTERNET**

[www.cenpaysdelaloire.fr](http://www.cenpaysdelaloire.fr), [www.biodiv-paysdelaloire.fr](http://www.biodiv-paysdelaloire.fr), [www.loire-annexes.fr](http://www.loire-annexes.fr)



**2 636 ABONNÉS FACEBOOK**

Une expérimentation sur Instagram

**12 LETTRES D'INFORMATION DIFFUSÉES À 3 557 CONTACTS**



CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES PAYS DE LA LOIRE

Pour en savoir plus, visitez [www.cenpaysdelaloire.fr](http://www.cenpaysdelaloire.fr)

## TABLEAUX & GRAPHIQUES

	Objectif opérationnel	Orientations d'actions	Priorité <sup>5</sup>
IVa1	Accroître les connaissances et la culture "biodiversité" des acteurs et de tous les publics par un accueil sur les sites gérés par le Conservatoire	<p>Formaliser et adopter une stratégie de valorisation pédagogique des sites gérés et de l'action du Conservatoire.</p> <p>Proposer des animations sur les sites naturels en gestion en mobilisant les ressources internes et externes, dans le cadre de sorties accompagnées ou d'opérations "portes ouvertes" ou d'autres manifestations innovantes (chantiers de bénévoles...)</p> <p>Viser l'équipement des sites en gestion (panneaux, observatoires, cheminements...) pour permettre un accès des sites au public</p> <p>Produire et diffuser des documents de communication (plaquettes de présentation des sites, et...) des sites</p>	P1
IVa2	Relayer en Pays de la Loire les opérations de communication du réseau des CEN	Proposer des opérations de communication du réseau des CEN, comme "Fréquence Grenouilles" ou "Chantiers d'automne"	P2
IVa3	Promouvoir et valoriser les projets et programmes portés par le Conservatoire	Assurer la promotion des projets développés par le Conservatoire (Contrat pour la Loire et ses annexes, PNA Sonneur à ventre jaune et Maculinea...) au moyen d'outils de communication ou de démarches d'animation adaptés et si possible innovants (présentation film, démonstration sur le terrain, publications dans revues spécialisées, concours "prairies fleuries"...)	P1
IVa4	Améliorer la notoriété du Conservatoire et faire adhérer le public à son action	Exploiter les actions IV1 à IV3 pour faire connaître le Conservatoire Assurer la communication générale du Conservatoire dans le cadre d'une stratégie de communication du Conservatoire (intégrant notamment les potentialités de communication et porter-à-connaissance via internet) Développer des actions visant à mobiliser et faire participer à l'action du Conservatoire le grand public, les adhérents, les bénévoles : opérations d'appel à dons sur projets, campagnes d'adhésion au Conservatoire, chantiers de bénévoles...	P1
IVa5	Valoriser les services écosystémiques, économiques et sociaux rendus par les sites gérés par le Conservatoire	Valoriser, par des outils adaptés et notamment au travers de la stratégie de communication prévue à l'objectif opérationnel Iva4 et/ou par le développement d'actions opérationnelles les services écosystémiques rendus par les sites naturels gérés par le Conservatoire, mais aussi leur contribution économique et sociale : contribution au maintien de l'élevage et de l'agriculture extensive, à l'activité touristique et au développement de l'éco-tourisme, aux entreprises locales de travaux publics ou agricoles, de développement de lien social avec les bénévoles...	P2

Tableau XV : Objectifs opérationnels se rapportant à la question évaluative

<sup>5</sup> « P1 » : objectif de priorité 1 ; « P2 » : objectif de priorité 2

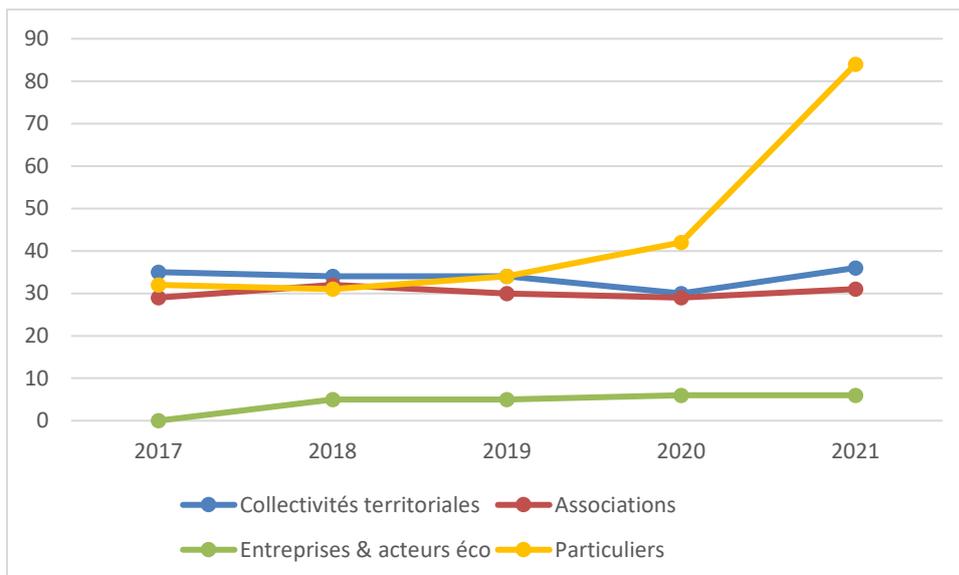


Figure 10 : Evolution du nombre d'adhérents au CEN sur la période 2017-2021

# LE CEN A-T-IL CONTRIBUE SIGNIFICATIVEMENT A L'EMERGENCE ET A LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DE TERRITOIRE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE ?

## RAPPEL DES OBJECTIFS OPERATIONNELS CORRESPONDANTS

Les objectifs opérationnels se rapportant à cette question évaluative figurent dans le Tableau XVI : Objectifs opérationnels se rapportant à la question évaluative.

## PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS EN 2017-2021

### ACCOMPAGNEMENT ET/OU PORTAGE DE PROJETS DE TERRITOIRE EN MATIERE DE RESTAURATION/GESTION DES ESPACES NATURELS ET DES CONTINUITES ECOLOGIQUES (II1)

Le CEN est impliqué ou a été impliqué dans différents projets de territoire, dont il est à l'initiative ou qu'il a accompagné, et qui visent la gestion/restauration des espaces naturels et la conservation de la biodiversité, en lien avec les acteurs locaux.

#### Le projet LIFE Sallina (2018-2023)

Coordonné par la Communauté d'agglomération Cap Atlantique, le projet LIFE Sallina associe le Syndicat mixte du Bassin versant de la Baie de Bourgneuf, la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, le Syndicat d'aménagement hydraulique Sud-Loire et le CEN.

Le CEN a été impliqué dans le montage de ce projet en 2016-2018, et l'est dans sa mise en œuvre, pendant la période 2018-2023.

Le LIFE SALLINA vise principalement, sur les marais de Guérande et du Mès, de l'île de Noirmoutier et de Millac :

- La restauration des habitats d'intérêt communautaire et l'amélioration des sites de nidification pour les Laro-limicoles sur 390 hectares de marais ;
- La gestion des espèces exotiques envahissantes sur 3 000 hectares de marais ;
- La favorisation de pratiques de gestion pérennes sur les habitats ciblés ;

- Le développement de la connaissance sur les habitats et les espèces communautaires des marais salants ;
- La sensibilisation du public et des acteurs locaux aux enjeux écologiques des marais salants/salés.

Dans ce contexte, le CEN intervient principalement pour :

- Conventionner avec les propriétaires afin de pouvoir engager les travaux de restauration. En juillet 2021, près d'une centaine d'hectares ont été ainsi contractualisés afin d'engager les travaux de restauration ;
- Après la mise en œuvre des travaux de restauration, pérenniser les actions par la prise en main de la gestion sur certains sites pilotes (dans le cadre de baux ou d'ORE) ;
- Organiser deux séminaires à des fins de partage et de mise en commun des résultats ;
- Produire des vidéos valorisant les actions engagées dans le cadre du LIFE SALLINA.

#### Le projet LIFE Natur'Army (2019-2023)

Coordonné par le Ministère des Armées, le projet LIFE Natur'Army associe également la Fédération des CEN, le Museum national d'histoire naturelle, l'Université de Bretagne occidentale ainsi que les CEN de Champagne-Ardenne, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire.

Le CEN a été impliqué en 2018 dans le montage de ce projet et l'est dans sa mise en œuvre, pendant la période 2019-2023.

Le LIFE Natur'Army, dans l'esprit des collaborations déjà nouées entre le CEN et le Ministère des Armées, vise principalement à renforcer et promouvoir l'Armée dans son rôle de gestionnaire de sites Natura 2000. En particulier il s'agit d'atteindre une gestion exemplaire des terrains militaires situés dans des sites Natura 2000 et de démontrer le rôle majeur de l'Armée dans la gestion de ces sites.

En Pays de la Loire, ce projet est notamment l'opportunité de renforcer les collaborations déjà existantes avec le Camp d'Auvours (convention existant depuis 2014) et de conventionner pour la gestion du Camp de Fontevraud. Des inventaires sont lancés sur d'autres sites naturels, comme le Champ de Breil (Saumur), le Camp de la Ferrière-de-Flée, la Pointe de l'Eve et le Camp de la Torpille (Saint-Nazaire).

### **Le programme de restauration des milieux naturels de la Corniche angevine à la Confluence Loire-Maine (2017-2020)**

Développé par le CEN, à la suite de l'élaboration de plans de gestion des milieux naturels élaborés sur le territoire de la Corniche angevine, ce projet a été lancé à l'occasion d'un appel à initiatives en faveur de la biodiversité lancé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Il s'est agi pour le CEN de porter la maîtrise d'ouvrage d'actions de restauration des milieux naturels de ce territoire, principalement sur des propriétés publiques (propriétés communales, domaine public fluvial).

Au total, pendant la période 2017-2020, ce programme a permis sur ce territoire du val de la Corniche angevine et de la Confluence Loire-Maine :

- La restauration de 12 mares ;
- La restauration (taille de très vieux arbres têtards) de 400 mètres linéaires de haies ;
- La reconversion de 7 hectares de peupleraie en prairie ou boisement spontané ;
- La restauration de 2,5 hectares de coteaux secs ;
- La réinstallation d'un troupeau de bovins, en lien avec un éleveur, afin de gérer la végétation sur un atterrissement de 12 hectares (bras des Mureaux à Béhuard).

A noter cependant l'appropriation partielle des enjeux par les collectivités locales : le souhait initial d'impliquer plus complètement les Communes dans la gestion de leurs espaces naturels ne s'est pas complètement concrétisé.

### **Conservation des affleurements rocheux de la presqu'île quérandaïse (depuis 2020)**

Dans le cadre de la labellisation en « Territoire engagé pour la nature » (TEN), le CEN a engagé depuis 2020 un partenariat avec la Communauté d'agglomération Cap Atlantique à des fins d'identification/cartographie/inventaires des affleurements rocheux granitiques du territoire.

Ces habitats et micro-habitats s'avèrent en effet, outre leur intérêt intrinsèque et paysager, à fort enjeu pour la conservation d'espèces de la flore protégée : Cicendie naine, Romulée de Columna, Asphodèle d'Arrondeau, etc.

Ce travail d'inventaire relativement exhaustif a pu être conduit en 2020-2021. En 2021-2022 des travaux de restauration des affleurements à plus forts enjeux sont prévus, en lien avec les propriétaires et les Communes.

### **Gestion éco-pastorale des espaces naturels de bord de Loire, en lien avec la démarche Pasto'Loire (depuis 2019)**

S'appuyant sur une expérience réussie en 2017-2018 sur le bras des Mureaux à Béhuard, et, en lien avec la démarche Pasto'Loire portée par les CEN du bassin de la Loire, le CEN Pays de la Loire a travaillé en 2019-2020 pour identifier des sites naturels de bord de Loire qui pourraient faire l'objet d'une gestion pastorale, au regard des enjeux en termes de biodiversité et de l'intérêt des terrains par rapport aux systèmes d'exploitation agricoles.

Plusieurs sites pilotes ont été identifiés pour lesquels, en 2021-2022, le CEN accompagnera, en lien avec les gestionnaires du Domaine public fluvial et les animateurs Natura 2000, des pratiques agro-pastorales compatibles avec la conservation du patrimoine naturel (5 sites pilotes traités dès 2021).

### **Contrats territoriaux de bassin versant**

Le CEN est signataire ou partenaire de 10 contrats territoriaux de bassin versant (*Tableau XVII : Contrats territoriaux de l'Agence de l'eau avec implication du CEN, Figure 11 : Contrats territoriaux de l'Agence de l'eau avec implication du CEN*).

Selon le contexte local, son implication dans ces contrats territoriaux vise l'acquisition foncière de zones humides, la restauration de zones humides, l'identification/cartographie des tourbières, etc.

Ces dispositifs contractuels et financiers sont devenus incontournables pour renforcer l'intégration territoriale des actions du CEN.

### **ANIMATION DES SITES NATURA 2000 DE LA VALLEE DE LA LOIRE DE NANTES AUX PONTS-DE-CE ET SES ANNEXES ET DES CAVITES SOUTERRAINES DE LA VOLONIERE ET DE VOUVRAY-SUR-HUISNE (I12)**

En 2017-2021, le CEN a poursuivi l'animation des sites Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes ainsi que des Cavités souterraines de la Volonière et de Vouvray-sur-Huisne.

Dans ce cadre, le CEN a :

- Poursuivi, en lien avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire l'animation des Mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) auprès de 260 exploitants agricoles ;
- Donné 227 un avis et accompagné les porteurs de projets dans leurs démarches d'évaluation d'incidence Natura 2000 ;
- Accomagné le montage de 2 contrats Natura 2000 ;

- Animé chaque année le « Concours Prairies fleuries » (devenu ensuite le « Concours prairies et parcours ») ;
- Porté la maîtrise d'ouvrage d'un Contrat Natura 2000 relatif à la protection de la carrière Ouest du site de Vouvray-sur-Huisne (2019-2021). A noter aussi que sur ce dernier site, l'accompagnement du carrier Orbello a permis la réalisation, par ce dernier, d'un gîte artificiel à chauve-souris suite à l'effondrement partiel d'une cavité au début des années 2010 ;
- Lancé l'actualisation de la cartographie des habitats du site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes (2020-2021) ;
- Lancé une étude visant à évaluer l'impact des MAEC (mesures sur les retards de fauche) sur la biodiversité de la Vallée de la Loire (2021).

### **CO-ANIMATION DU CONTRAT POUR LA LOIRE ET SES ANNEXES ET CONTRIBUTION A LA STRATEGIE DE REEQUILIBRAGE DU LIT DE LA LOIRE (II3)**

Les principaux éléments de résultats du Contrat pour la Loire et ses annexes 2015-2020 mettent en évidence :

- La mise en œuvre de 22 projets de restauration d'annexes fluviales (+ 6 projets suspendus ou abandonnés et 3 reportés à la période 2021-2023). Ces projets concernent selon les cas l'amélioration des connexions, le rétablissement de la continuité hydrosédimentaire et/ou écologique, la conservation/diversification des habitats et des espèces, la gestion des Espèces exotiques envahissantes ;
- La mise en œuvre de toutes les démarches (études d'impact, enquête publique, etc.) préalables à la réalisation des travaux sur le lit mineur (notamment la réalisation du seuil de Bellevue) ;
- La mise en œuvre d'études avant travaux dans le cadre de la restauration des annexes fluviales et d'un programme d'évaluation de l'ensemble du Contrat.

Un nouveau Contrat a été élaboré et approuvé pour la période 2021-2023.

## **LES POINTS-CLES**

### **CE QUI A FONCTIONNE**

- Des programmes territoriaux (LIFE Sallina et Natur'Army, restauration/gestion de milieux dans le Val de la Corniche angevine, Pasto'Loire, affleurements rocheux etc.)

dans lesquels le CEN est impliqué sur des actions liées à son cœur de métier : maîtrise foncière et d'usage, gestion et restauration de milieux etc.

- Une nouvelle dimension du Contrat pour la Loire et ses annexes, avec études avant travaux, cadre de suivi/évaluation et engagement à venir des interventions structurantes sur le lit mineur (seuil de Bellevue, épis).
- Une réelle dynamique d'implication du CEN dans les contrats territoriaux pluri-annuels « Eau », en lien avec les collectivités locales, syndicats et Etablissements publics territoriaux de bassin versant.

### **CE QUI EST PERFECTIBLE**

- Une animation des sites Natura 2000 à repenser régulièrement pour maintenir une dynamique, malgré une forme d'essoufflement de la politique et la baisse des moyens.
- Un modèle économique à conforter pour une prise en charge adaptée des actions que porte le CEN dans les Contrats territoriaux de bassin versant, les projets LIFE, etc.
- Une difficulté à susciter la prise de relais d'un certain nombre d'actions locales par les acteurs locaux (notamment les collectivités locales) eux-mêmes.
- Une certaine hétérogénéité spatiale dans la mise en œuvre de ces projets de territoire : l'implication se fait principalement sur sollicitation d'acteurs locaux qui connaissent le CEN et/ou sur initiative du CEN dans des territoires sur lesquels il est d'ores et déjà implanté ; de fait, certains territoires ne sont pas du tout concernés par ce type de projets.

## **PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR LE PAQ 2022-2027**

### **FINALITES/OBJECTIFS/ATTENDUS**

- Identifier des territoires prioritaires (au regard des enjeux écologiques et/ou du contexte partenarial local) sur lesquels il serait opportun que le CEN s'investisse ? Démarcher de façon pro-active les territoires ainsi identifiés ?
- Poursuivre et renforcer le travail d'intégration des problématiques régionales portées par le CEN (tourbières, espèces exotiques envahissantes, coteaux, etc.) dans les dispositifs et programmations locales.

- Proposer des suites à donner aux programmes à durée déterminée (projets LIFE, etc.): maintien des dynamiques locales, pérennisation des actions engagées, protection contractuelle, foncière ou réglementaire, etc.

## **OUTILS**

- Déployer la contractualisation (conventions de coopération, ORE etc.) pour pérenniser les partenariats et la protection des sites et territoires.
- Mobiliser le label TEN comme un moyen de programmation d'actions opérationnelles de conservation avec les collectivités territoriales.

## **MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS**

- Continuer à mobiliser l'outil LIFE pour soutenir des projets structurants.
- Continuer à s'investir dans les Contrats territoriaux de l'Agence de l'eau en veillant à l'équilibre financier des actions contractualisées.
- Déployer des « antennes locales » et des « référents territoriaux » pour faciliter les collaborations avec les acteurs locaux.

# ANIMER LES TERRITOIRES

**LIFE SALLINA : 390 HECTARES DE MARAIS SALANTS À RESTAURER**

En lien avec Cap Atlantique



**LIFE NATURARMY : 6 SITES MILITAIRES EXPERTISÉS**

**CORNICHE ANGEVINE : PLUS DE 20 HECTARES DE MILIEUX NATURELS RESTAURÉS**



**PASTO'LOIRE : 5 ÉLEVEURS ACCOMPAGNÉS**

Dans la gestion écopastorale des bords de Loire

**10 CONTRATS TERRITORIAUX DE BASSIN VERSANT**

Marais poitevin, Erdre, Authion, Huisne aval etc

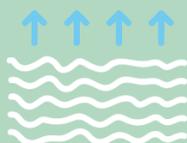


**UNE DÉMARCHE DE CONSERVATION DES AFFLEUREMENTS ROCHEUX**

En Presqu'île guérandaise

**3 SITES NATURA 2000 ANIMÉS - 17 000 HECTARES**

Avec 260 agriculteurs engagés en MAEC



**CONTRAT POUR LA LOIRE & SES ANNEXES : 22 PROJETS DE RESTAURATION D'ANNEXES FLUVIALES**

## TABLEAUX & GRAPHIQUES

	Objectif opérationnel	Orientations d'actions	Priorité <sup>6</sup>
II1	Susciter, accompagner l'émergence, aider à concrétiser et/ou porter/animer des projets de territoire de gestion/restauration/animation des espaces naturels et des continuités écologiques toujours dans une démarche concertée et en complémentarité avec les autres acteurs territoriaux (CPIE, PNR, EPCI...)	S'impliquer dans l'élaboration des outils territoriaux (CTMA, CRBV, SAGE...) en faveur des zones humides et milieux aquatiques Accompagner l'émergence, voire s'impliquer dans des Contrats nature et autres dispositifs territoriaux (LIFE, LEADER...) de valorisation, restauration, remaillage, gestion des trames vertes et bleues Accompagner les acteurs locaux (EPTB, collectivités...) dans la détection et la gestion des invasives	P1
II2	Animer les sites Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes et des cavités souterraines de la Volonière et de Vouvray-sur-Huisne	Assurer pour le compte de l'Etat l'animation générale des trois sites Natura 2000 Assurer l'animation du PAEC de la vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé Accompagner le montage de Contrats Natura 2000 et la souscription de Chartes Natura 2000 Participer au conseil en environnement, accompagner la mise en œuvre des évaluations d'incidences, participer à la sensibilisation sur le dispositif Natura 2000...	P1
II3	Co-animer le Contrat pour la Loire et ses annexes et contribuer efficacement à la stratégie de rééquilibrage du lit de la Loire	Assurer la co-animation et la coordination du programme de restauration des annexes fluviales de la Loire, en lien avec les différents maîtres d'ouvrage Suivre et accompagner la mise en œuvre du programme de restauration du lit mineur de la Loire (porté par VNF) Evaluer l'effet des travaux de restauration mis en œuvre sur les différents compartiments, par une approche pluridisciplinaire	P1

Tableau XVI : Objectifs opérationnels se rapportant à la question évaluative

Territoire/ Bassin versant	Animateur	Dates	CEN signataire du contrat	CEN partenaire via convention avec l'animateur	Actions dont le CEN est maître d'ouvrage	Montant total des dépenses prévisionné pour le CEN	Montant de l'aide de l'Agence de l'eau prévisionné pour le CEN
Erdre	Syndicat mixte EDENN	2020-2022	x		Acquisition foncière de zones humides et élaboration de plans de gestion	26 000 €	13 000 €
Littoral guérandais	Cap Atlantique	2018-2022	X		Acquisition foncière de zones humides	6 000,00 €	3 000,00 €
Marais poitevin (contrat- cadre)	Etablissement public du Marais poitevin	2020-2022	X		Animation foncière et acquisition foncière de zones humides	248 550,00 €	124 275,00 €
Basses vallées angevines et Romme	Syndicat mixte des Basses vallées angevines et de la Romme	2021-2023		X	Inventaire et cartographie des tourbières		
Authion	Syndicat mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents	2020-2022		X	Inventaire, cartographie et préservation des tourbières		

<sup>6</sup> « P1 » : objectif de priorité 1 ; « P2 » : objectif de priorité 2

Territoire/ Bassin versant	Animateur	Dates	CEN signataire du contrat	CEN partenaire via convention avec l'animateur	Actions dont le CEN est maître d'ouvrage	Montant total des dépenses provisionné pour le CEN	Montant de l'aide de l'Agence de l'eau provisionné pour le CEN
Loire et annexes	CEN et GIP Loire-estuaire	2021-2023	X		Animation/communication, suivi/évaluation	660 250,00 €	358 225 €
Vallée du Loir	Etablissement public Loire	2022-2024	X		Acquisition foncière de zones humides, identification et restauration de tourbières	170 000,00 €	85 000,00 €
Vallée de la Sarthe-aval	Syndicat de Bassin de la Sarthe	2021-2023	X		Acquisition foncière de zones humides, identification de tourbières, gestion/restauration des bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière	236 840,00 €	118 420,00 €
Huisne aval	Syndicat de Bassin de la Sarthe	2020-2022	X		Acquisition, restauration de zones humides, suivis	205 000,00 €	102 500,00 €
Sèvre niortaise et Mignon	Institution du bassin de la Sèvre niortaise	En cours de programmation	(X)		Restauration de zones humides, suivis/études		

Tableau XVII : Contrats territoriaux de l'Agence de l'eau avec implication du CEN

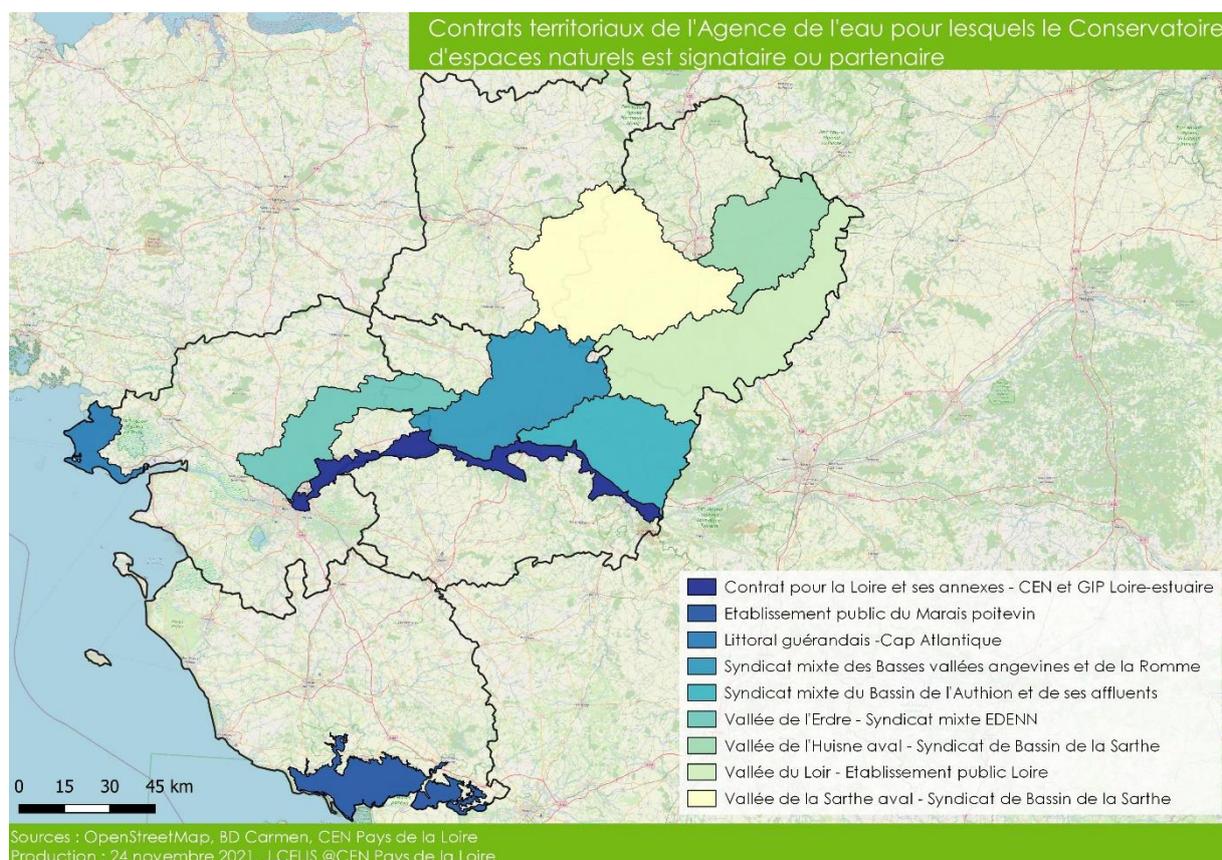


Figure 11 : Contrats territoriaux de l'Agence de l'eau avec implication du CEN

# LE CEN A-T-IL CONTRIBUE EFFICACEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DU PATRIMOINE NATUREL ?

## RAPPEL DES OBJECTIFS OPERATIONNELS CORRESPONDANTS

Les objectifs opérationnels se rapportant à cette question évaluative figurent dans le Tableau XVIII : Objectifs opérationnels se rapportant à la question évaluative.

## PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS EN 2017-2021

### PARTICIPATION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATURA 2000 (III1)

#### Animation de sites Natura 2000

Comme cela a déjà été évoqué dans ce document, le CEN a poursuivi l'animation des sites Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes ainsi que des Cavités à Chiroptères de Vouvray-sur-Huisne et La Volonière. Cette animation est faite pour le compte de l'Etat, qui préside les Comités de pilotage Natura 2000.

Le CEN ne s'est pas porté candidat à l'animation d'un autre site Natura 2000.

#### Gestion de sites naturels compris dans des sites Natura 2000

Sur les 24 sites naturels gérés par le CEN, 13 (soit 54%) sont (en tout ou partie) localisés dans des sites Natura 2000. 7 sites Natura 2000 des Pays de la Loire sont concernés par la présence d'au moins un site naturel géré par le CEN (Tableau XIX : Sites gérés par le CEN et Natura 2000).

Sur ces sites, les actions de gestion mises en œuvre concourent à l'atteinte des objectifs fixés par les Directives Oiseaux et Habitats, Faune, Flore.

#### Contrats et charte Natura 2000

Sur les sites dont il a la maîtrise foncière ou d'usage, le CEN est amené à porter la maîtrise d'ouvrage de Contrats Natura 2000.

Pendant la période 2017-2021, 4 Contrats Natura 2000 ont ainsi été portés par le CEN, sur 3 sites différents et pour des projets d'un montant total

contractualisé de 76 392,20 € (Tableau XX : Contrats Natura 2000 portés par le CEN en 2017-2021).

En 2017, le CEN a par ailleurs souscrit une charte Natura 2000 pour les 3 sites qu'il gère et dont il est propriétaire dans le site Natura 2000 de la Vallée du Loir de Vaas à Bazouges.

### PARTICIPATION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE CREATION D'AIRES PROTEGEES (III2)

Lancée à l'issue du Grenelle de l'environnement, la Stratégie de création d'aires protégées (SCAP) visait à placer 2% du territoire métropolitain sous protection forte à échéance 2019.

En Pays de la Loire, région dont la couverture en espaces protégés est très inférieure à cet objectif, la déclinaison territoriale de la SCAP a principalement porté sur :

- La réalisation d'un atlas cartographique identifiant les zones à enjeux pour un certain nombre d'espèces peu protégées par le réseau d'espaces protégés.
- Un soutien à un certain nombre de démarches de protection de sites naturels, notamment au moyen d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope.

13 sites, soit 24% des sites naturels gérés par le CEN sont situés dans des zones identifiées dans l'atlas cartographique de la SCAP et constituent une contribution de fait du CEN à la protection de ces espaces à enjeux.

Par ailleurs, le CEN a accompagné un propriétaire, Denis FOUSSARD, à des fins de classement de sa propriété de la Gougeonnière à Thoiré-sur-Dinan (72). Un arrêté préfectoral de protection de biotope a été pris le 15 juin 2017 pour préserver cet espace remarquable.

### LE PLAN DE RELANCE DU GOUVERNEMENT (2021-2023)

A la suite de la crise de la COVID 19, le gouvernement a lancé un plan de relance de 100 milliards d'euros destiné à soutenir l'activité et l'emploi et à redresser l'économie française.

Plusieurs projets portés par le CEN sont ainsi soutenus dans le cadre du Plan de relance pour un montant total de 140 000 € :

- la mise en œuvre d'un Programme d'actions sur les affleurements rocheux granitiques en presqu'île guérandaise.
- La mise en œuvre du Programme régional d'actions sur les tourbières.
- Le développement de l'écopastoralisme en Vallée de la Loire, en lien avec la dynamique Pasto'Loire.

- La restauration de l'acquisition de zones humides remarquables.

Enfin, la mise en œuvre d'actions dans le cadre du Programme régional d'actions sur les coteaux a été soutenue par l'OFB dans le cadre de l'appel à projet Mob'Biodiv, déclinaison du Plan de relance portée par cet organisme.

### **PARTICIPATION A LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE ET DE LA TRAME VERTE ET BLEUE (III.3)**

Approuvé le 30 octobre 2015, le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) identifie les trames vertes et bleues de niveau régional.

Sur les 24 sites naturels gérés par le CEN, 20 (83%) sont situés dans des réservoirs biologiques et 2 (8%) dans des corridors écologiques du SRCE.

### **CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE (2018-2023)**

La Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) a été adoptée en 2018.

Le CEN est impliqué dans la construction et la mise en œuvre de cette stratégie :

- Animation de groupes de travail sur la préservation et la gestion d'espaces naturels, en vue de forger des propositions ;
- Participation au Comité régional pour la biodiversité et aux Commissions thématiques ;
- Co-animation avec la DREAL de la Commission « Connaissance » du CRB ;
- Préfiguration et animation de la plateforme régionale des données naturalistes SINP ;
- Encadrement d'un stage (2020) sur les Stratégies foncières régionales et les acteurs du foncier ;
- Participation à l'élaboration d'un guide régional sur la mise en œuvre de la séquence ERC ;
- Contribution à l'étude sur les espaces naturels protégés.

En retour, le CEN a pu bénéficier de différents dispositifs mis en place en lien avec la SRB : club des mécènes de la biodiversité, déploiement de la labellisation des Territoires engagés pour la nature, etc.

### **PARTICIPATION A L'ANIMATION ET A LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS NATIONAUX D'ACTION (PNA) ET DE CONSERVATION**

#### **PNA Sonneur à ventre jaune**

Le CEN a poursuivi, pendant la période s'étendant de 2017 à 2021, l'animation de la déclinaison

régionale du Plan national d'actions en faveur du crapaud Sonneur à ventre jaune.

Au-delà de l'animation régionale, il s'est impliqué :

- Dans le suivi des populations relictuelles de l'espèce à Vernie (72) avec, notamment, une étude par capture marquage recapture en 2016 et 2019 (une nouvelle opération est envisagée en 2022) ;
- Dans une étude des corridors écologiques potentiels en vue de la reconnexion de ces populations relictuelles entre elles (2019-2020).

L'espèce, située en marge de son aire de répartition reste très menacée en Pays de la Loire.

#### **PNA *Maculinea*/Papillons de jour**

Le CEN a poursuivi pendant la période considérée l'animation du PNA en faveur des *Maculinea*, élargi aux papillons de jour (2018). Au-delà de l'animation régionale (et de l'élaboration, en 2021 d'une nouvelle déclinaison régionale de ce PNA), il s'est impliqué :

- Dans le suivi par capture-marquage-recapture des populations d'Azuré du Serpolet autour de la Réserve naturelle régionale du Coteau et des prairies des Caforts (2019) ;
- Dans l'élaboration d'une Liste rouge régionale des papillons de jour (édition prévue fin 2021) ;
- Dans la prospection de stations historiques de l'Azuré des mouillères dans le Baugeois, avec restauration des sites les plus à enjeux (2020-2021) ;
- Dans la recherche du Damier de la Succise (2020) sur les stations historiques de l'espèce afin d'engager des actions de préservation de l'espèce ;
- Dans le suivi régulier du Cuivré des marais dans les RNR Coteau et prairies des Caforts, Prairies et roselière des Dureaux ;
- Dans le suivi régulier de la reproduction de l'Azuré des mouillères, en particulier en vallée des Cartes.

#### **Autres PNA et Plans de conservation**

Le CEN s'est par ailleurs impliqué :

- Dans la mise en œuvre de Plans de conservation de la flore menacée (Angélique des estuaires, Ail des landes, Marsilée à quatre feuilles, Crypsis piquant, Ophioglosse des Açores, etc.), en lien avec Bretagne vivante et le CBN de Brest ;
- Contribué, au moyen de différentes actions, à plusieurs PNA : Chiroptères (par l'acquisition et le suivi de cavités), Rôle des

genêts (par l'animation de MAEC en faveur de l'espèce en Vallée de la Loire), etc.

### **COORDINATION ET ADAPTATION DE L'ACTION DU CEN AVEC LES POLITIQUES ESPACES NATURELS SENSIBLES DES DEPARTEMENTS (III.5)**

Pendant la période 2017-2021, le CEN a :

- Poursuivi le partenariat avec le Département de la Sarthe, dans le cadre du Schéma départemental des Espaces naturels sensibles (2013) : 5 sites gérés par le CEN (21%) sont désormais labellisés « Espaces naturels sensibles » par le Département (Colline du Rocher, Vallée des Cartes, Sites à Sonneur à ventre jaune, Prés de la Conraie, Coteau de Brière). Seuls 3 d'entre eux étaient labellisés en 2017. Le CEN est également partenaire des collectivités territoriales pour la gestion de 4 autres sites labellisés ENS : les Coteaux de Vilclair, des Vignes et des Buttes, les Pelouses sablonneuses de la Belle Inutile. Au total le CEN collabore avec le Département sur 9 sites parmi les 17 Espaces naturels sensibles labellisés par le Département (53%).
- Développé un partenariat avec le Département de Maine-et-Loire, dans le cadre du Plan départemental des ENS (2017-2021). Plusieurs projets portés par le CEN ont été accompagnés financièrement et techniquement par le Département : restauration/gestion des milieux naturels de la Corniche angevine, suivi et restauration de l'Azuré des mouillères dans le Baugeois, acquisition de la cavité à Chiroptères des Herveaux, mise en œuvre du dispositif Pasto'Loire. Le CEN a également accompagné (élaboration de plans de gestion d'espaces naturels, appui à leur mise en œuvre, aide à la création de zones de préemption, etc.) plusieurs collectivités locales engagées auprès du Département sur des Espaces naturels sensibles, notamment les Communes de Baugé-en-Anjou, Rochefort-sur-Loire, Sainte-Gemmes-sur-Loire, etc. En 2020-2021 le CEN a participé à une concertation dans la programmation d'un nouveau Plan départemental des Espaces naturels sensibles ;
- Opéré un rapprochement avec le Département de la Vendée, en participant à la concertation en vue de l'élaboration du nouveau Schéma directeur des Espaces naturels sensibles (2021-2026). La signature d'une convention de partenariat

est envisagée en 2021-2022 ; celle-ci pourrait prévoir la labellisation comme Espaces naturels sensibles des propriétés du CEN en Vendée, notamment dans le Marais poitevin.

- Sensibilisé les agents et partenaires du Département de la Mayenne à la prise en compte des Espèces exotiques envahissantes.

A ce stade, le Département de Loire-Atlantique n'a pas souhaité développer de collaboration avec le CEN.

### **CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DU XEME PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE ET DU PLAN LOIRE IV (III.6)**

Le CEN s'est impliqué comme un acteur de la politique de préservation de la ressource en eau et des zones humides pilotée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, dans le cadre du Xème puis du XIème programme. Ainsi, il :

- Siège depuis l'origine dans la Commission milieux naturels aquatiques de l'Agence de l'eau, et, depuis 2021, au Comité de bassin (représentants : Loïc BIDAULT puis Christian COUTURIER) ;
- Siège dans la Commission locale de l'eau des SAGE Estuaire de la Loire et Layon Aubance Louets (représentants : Franck BOITARD puis Christian COUTURIER et Alain LAPLACE) ;
- Est impliqué comme maître d'ouvrage ou partenaire de 10 contrats territoriaux de bassin versant (*Tableau XVII : Contrats territoriaux de l'Agence de l'eau avec implication du CEN, Figure 11 : Contrats territoriaux de l'Agence de l'eau avec implication du CEN*) ;
- A maintenu et renforcé son implication dans le Contrat pour la Loire et ses annexes : co-animation du dispositif, études avant travaux, participation à la construction d'un programme d'évaluation, etc.) ;
- A acquis, pendant la période 2017-2021, près de 16 hectares de zones humides avec l'aide financière de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (en presqu'île guérandaise, dans le Marais poitevin, en vallée du Loir). A noter qu'une quinzaine d'hectares supplémentaires ont été acquis par d'autres moyens (notamment dans le cadre de la sécurisation foncière de mesures compensatoires) et d'autres projets d'acquisition de zones humides sont en cours, avec ou sans aides financières de l'Agence de l'eau ;

- Anime le réseau régional des Espèces exotiques envahissantes, qui concourt à la mobilisation des acteurs à des fins de mise en œuvre de la Stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire (2014-2020) ;
- Anime depuis 2017 un Programme régional d'actions en faveur des tourbières ;
- A régulièrement répondu à des appels à projets ou à manifestation d'intérêt lancés par l'Agence de l'eau, sur la biodiversité, les espèces faisant l'objet de Plans nationaux d'actions ou l'expérimentation des PSE ;
- A contribué à l'expérimentation des protocoles LIGERO.

A noter que le CEN, comme ses homologues du bassin de la Loire et la FCEN, a signé une convention de partenariat 2016-2018 avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, qui n'a pas été renouvelée.

### **PARTICIPATION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DES RESERVES NATURELLES REGIONALES (III.7)**

Le CEN a poursuivi la gestion des 4 Réserves naturelles régionales pour lesquelles il était déjà partie prenante avant la mise en œuvre du PAQ : Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière, Prairies et roselière des Dureaux, Coteau et prairies des Caforts, Coteau et plateau de Tessé. Les entités gérées ont été étendues du fait d'acquisitions nouvelles sur les sites des Caforts et des Dureaux.

Le CEN n'a pas accompagné de nouveau projet de labellisation de Réserve naturelle régionale.

Le CEN siège par ailleurs dans plusieurs Comités de gestion de Réserves naturelles régionales (Coteau de Pont-Barré, Marais de Cré-sur-Loir/La Flèche, etc.).

Au sein du Pôle-ressources pour la gestion des espaces naturels 14 gestionnaires de Réserves naturelles régionales sont représentés.

### **LES TERRITOIRES ENGAGES POUR LA NATURE (TEN)**

Ce dispositif de labellisation est en cours de déploiement en Pays de la Loire. En 2021, 8 territoires sont labellisés dans la région. Plusieurs de ces territoires sont concernés par l'implication du CEN comme gestionnaire de sites naturels : Pays du Mans, Pays Fléchois, Cap Atlantique.

Dans deux de ces territoires (Communauté d'agglomération Cap Atlantique, Le Mans Métropole), un projet a pu être mis en œuvre grâce à la labellisation TEN et aux moyens mobilisés dans ce cadre notamment auprès de l'Etat et de la Région.

## **LES POINTS-CLES**

### **CE QUI A FONCTIONNE**

- Une implication croissante dans la mise en œuvre de la politique Natura 2000 : animation de 3 sites Natura 2000, portage de Contrats Natura 2000, opérations foncières mises en œuvre dans des sites Natura 2000, etc.
- Une forte implication dans la construction et la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité.
- Le maintien d'un haut niveau d'implication dans l'animation des PNA Sonneur à ventre jaune et Papillons de jour, avec de nombreuses actions opérationnelles portées ou accompagnées.
- Des actions opérationnelles (suivis/études, maîtrise foncière et d'usage de stations, opérations de réintroduction etc.) concernant d'autres espèces faisant l'objet de Plans nationaux d'action ou Plans de conservation.
- Une contribution régulière sur plus de 10 territoires aux démarches territoriales de bassin versant en faveur des zones humides et milieux aquatiques.
- Des actions du CEN confortées et développées à la faveur du Plan de relance du gouvernement.

### **CE QUI EST PERFECTIBLE**

- Une contribution à la SCAP au moyen de la protection foncière de nouveaux espaces naturels, mais une contribution très modeste à la protection réglementaire de sites (un seul APPB).
- Une contribution à la protection, par la maîtrise foncière et d'usage, des trames vertes et bleues, mais peu de démarches territoriales portées en ce sens.
- Le maintien d'un haut niveau d'implication dans la gestion de 4 RNR, mais des espaces protégés qui sont encore à étendre pour renforcer la cohérence et l'efficacité de la gestion mise en œuvre.
- Des collaborations maintenues avec le Département de la Sarthe, développées avec celui de Maine-à-Loire et en cours de formalisation avec le Département de la Vendée ; mais peu d'actions mises en œuvre en lien avec le Département de la Mayenne et celui de la Loire-Atlantique.
- Un partenariat avec deux TEN, qui pourrait être élargi à d'autres territoires.

## **PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR LE PAQ 2022-2027**

### **FINALITES/OBJECTIFS/ATTENDUS**

- Définir la contribution du CEN à la nouvelle Stratégie nationale des Aires protégées 2030.
- Etendre les Réserves naturelles régionales existantes gérées par le CEN, en s'appuyant sur les acquisitions faites en 2017-2021 ou prévues.
- Maintenir l'implication du CEN dans l'animation ou la mise en œuvre des Plans nationaux d'actions/Plans de conservation.

### **OUTILS**

- Expérimenter de nouveaux outils de protection des milieux : arrêtés de protection des habitats naturels, arrêtés de protection de géotope.

### **MOYENS HUMAINS, MATERIELS, FINANCIERS**

- Systématiser, dans les territoires à enjeux, l'implication du CEN dans les Contrats territoriaux de Bassin versant/eau.

### **PARTENAIRES**

- Maintenir l'objectif d'un conventionnement avec les 5 Départements pour contribuer à leurs politiques Espaces naturels sensibles.

## LES CHIFFRES CLES

# ACCOMPAGNER

Les politiques publiques

**NATURA 2000 :  
3 SITES ANIMÉS  
4 CONTRATS  
1 CHARTE**



**2 PLANS NATIONAUX  
D'ACTION DÉCLINÉS**

Et une contribution à plusieurs autres Plans de conservation

**4 PROJETS SOUTENUS  
DANS LE CADRE DU  
PLAN DE RELANCE**



**UNE RECONNAISSANCE  
DANS LA STRATÉGIE  
NATIONALE DES AIRES  
PROTÉGÉES**

Les propriétés des CEN sont des aires de protection forte

**DES ACTIONS  
SOUTENUES DANS LES  
PROGRAMMES DE  
L'AGENCE DE L'EAU**

10 Contrats territoriaux "Eau", 25 ha de zones humides acquies



**ACTEUR DE LA  
STRATÉGIE RÉGIONALE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

**ESPACES NATURELS  
SENSIBLES : 2  
DÉPARTEMENTS  
PARTENAIRES**

Des collaborations à renforcer avec les autres !



**TERRITOIRES ENGAGÉS  
POUR LA NATURE**

1 TEN partenaire : Cap Atlantique, des projets à développer !

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES  
PAYS DE LA LOIRE

Pour en savoir plus, visitez  
[www.cenpaysdelaloire.fr](http://www.cenpaysdelaloire.fr)

## TABLEAUX ET GRAPHIQUES

	Objectif opérationnel	Orientations d'actions
III.1	Participer à la mise en œuvre de la politique Natura 2000	<p>Poursuivre l'animation du site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et de ses annexes (et des MAEC), ainsi que des cavités souterraines de la Volonière et de Vouvray-sur-Huisne</p> <p>Mobiliser les outils contractuels liés à Natura 2000 (Contrat, Charte) pour gérer les sites du CEN situés en Natura 2000</p> <p>Améliorer la connaissance des sites Natura 2000 animés par le CEN, en application de l'objectif IC5</p> <p>Si cela est pertinent et en cas de vacance de l'animation, positionner le Conservatoire comme animateur Natura 2000 sur d'autres sites Natura 2000</p>
III.2	Participer à la mise en œuvre de la Stratégie de création d'aires protégées (SCAP)	Développer les objectifs opérationnels IP2, IP4, IP5, IG3, IG5 et II1 plus particulièrement dans les espaces identifiés en Pays de la Loire au titre de la SCAP
III.3	Participer à la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et de la Trame verte et bleue	<p>Développer les objectifs opérationnels IP2, IP4, IP5, IG3, IG5 et II1 plus particulièrement dans les espaces identifiés comme corridors écologiques ou réservoirs de biodiversité dans le SRCE, notamment en mobilisant les outils Contrat nature et MAEC</p> <p>Participer au Comité régional biodiversité</p> <p>Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des Pays de la Loire</p>
III.4	Participer à l'animation et à la mise en œuvre des Plans nationaux d'action et Plans de conservation	<p>Poursuivre l'animation des déclinaisons régionales des PNA "Sonneur à ventre jaune" et "Maculinea" en Pays de la Loire</p> <p>Maintenir un fort niveau d'implication, au moyen de la mise en œuvre d'actions spécifiques, dans les PNA "Chiroptères", "Râle des genêts", "Odonates" et les Plans de conservation "Angélique des estuaires", "Marsilée à quatre feuilles", "Tulipe sauvage"...</p> <p>Développer les objectifs opérationnels IP2, IP4, IP5, IG3, IG5 et II1 plus particulièrement à des fins de mise en œuvre d'actions de conservation en faveur des espèces faisant l'objet de PNA ou de Plans de conservation élaborés par le CBNB</p> <p>Si cela est pertinent, élaborer et animer des Plans de conservation sur d'autres espèces ou groupes d'espèces</p>
III.5	Coordonner et adapter l'action du CEN avec les politiques Espaces naturels sensibles des Départements	<p>Poursuivre la gestion des sites du Conservatoire labellisés Espaces naturels sensibles par le Département de la Sarthe, notamment la Vallée des Cartes, la Colline du Rocher, les sites de reproduction du Sonneur à ventre jaune mais aussi les sites gérés par les Collectivités territoriales que le Conservatoire accompagne, en application des objectifs opérationnels IP1, IG1, IG2, IG5, II1</p> <p>Assurer une bonne complémentarité et coordination de l'action du Conservatoire avec les politiques des Espaces naturels sensibles des Départements Mayenne, de Loire-Atlantique et de Vendée (Départements pilotant des politiques ENS en régie), voire porter des projets qui s'inscrivent dans le cadre de leur politique (Maine-et-Loire notamment)</p>

	Objectif opérationnel	Orientations d'actions
III.6	Contribuer activement à la mise en œuvre du Xème programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Plan Loire IV	<p>Contribuer activement aux politiques d'amélioration des milieux aquatiques et de préservation des zones humides, notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participant à la COMINA, aux COPIL des CTMA, aux CLE des SAGE dont le Conservatoire est membre</li> <li>- poursuivant l'animation du Contrat pour la Loire et ses annexes, en collaboration avec le GIP Loire-estuaire, VNF et les maîtres d'ouvrage concernés et s'impliquer dans l'évaluation du programme, la réalisation d'études avant travaux, l'accompagnement technique et scientifique du programme</li> <li>- inscrivant les actions d'étude, restauration et entretien des zones humides portées par le CEN dans le cadre des Contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) ou autres outils de contractualisation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne</li> <li>- en développant les objectifs opérationnels IP2 et IP4 de manière à répondre aux objectifs d'acquisition foncière de zones humides ou d'espaces de mobilité des cours d'eau de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne</li> <li>- en maintenant et développant l'animation régionale autour des espèces exotiques envahissantes, en application de la Stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du Bassin de la Loire (2014-2020)</li> <li>- en maintenant une implication forte dans le programme LIGERO</li> <li>- en accompagnant l'AELB dans sa prise de compétence en matière de biodiversité (en application de la Loi portant reconquête de la biodiversité) et dans la préparation du XIème programme</li> </ul>
III.7	Participer à la mise en œuvre de la politique des Réserves naturelles régionales	<p>Poursuivre la gestion des Réserves naturelles régionales du Coteau et prairies des Caforts, du Coteau et plateau de Tessé, des Prairies et roselière des Dureaux, du Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière</p> <p>Accompagner, si cela est opportun, la labellisation de nouvelles Réserves naturelles régionales, en application de l'objectif opérationnel IP5</p> <p>Faire bénéficier les gestionnaires de Réserves naturelles régionales de l'expérience du Conservatoire, en particulier en participant aux Comités de gestion</p>

Tableau XVIII : Objectifs opérationnels se rapportant à la question évaluative

Site protégé et géré par le CEN	Site Natura 2000 concerné	Animateur du site Natura 2000	Le CEN a souscrit un Contrat Natura 2000	Le CEN a signé une Charte Natura 2000	Le CEN est partenaire d'un projet LIFE
Colline du Rocher					
Coteau de Brière	Vallée du Rutin, Coteau de Chaumiton, Etang de Saosnes et Forêt de Perseigne	PNR Normandie-Maine	X		
Plateau et Coteau de Tessé					
Station à Tulipe sauvage des Mortiers					
Sites à Sonneur à ventre jaune					
Prairies de Bel Air et des Essarts					
Station à Ail des landes de Kerlouis					
Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière					
Prairie de la Fiche Paillère	Vallée du Loir de Vaas à Bazouges	CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir		X	
Coteau et prairies des Caforts				X	
Prairies et roselière des Dureaux				X	
Vallées des Cartes et de la Vésotière			X	X	
Marais des Faillies Brières	Marais du Mès, Baies et dunes de Pont-Mahé, Etang du Pont de Fer	Cap Atlantique			
Marais salants du Mès					X
Marais salants de Guérande	Marais salants de Guérande, Traicts du Croisic, Dunes de Pen Bron				X
Roselière du Marais poitevin	Marais poitevin	Etablissement public du Marais poitevin/PNR du Marais poitevin			
Marais poitevin-Bois de la Vieille Vaigue					
Prés de la Conraie					
Camp militaire d'Auvours	Vallée du Narais, Forêt de Bercé et ruisseau du Dinan	Département de la Sarthe			X
Ancienne gare de Pezè-le-Robert					
Estuaire de la Loire - île Mindine	Estuaire de la Loire	Département de Loire-Atlantique			
Cavité à Chiroptères des Herveaux					
Ferme de la Maison Neuve - Sources de l'Yon					
Camp de Fontevraud					X

Tableau XIX : Sites gérés par le CEN et Natura 2000

Site protégé et géré par le CEN	Site Natura 2000 concerné	Animateur du site Natura 2000	Action contractualisée	Période de mise en œuvre	Montant contractualisé
Coteau de Brière	Vallée du Rutin, Coteau de Chaumiton, Etang de Saosnes et Forêt de Perseigne	PNR Normandie-Maine	Restauration du Coteau de Brière	2017-2018	5 828,00 €
Vallées des Cartes et de la Vésotière	Vallée du Loir de Vaas à Bazouges	CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir	Installation d'équipements agropastoraux et pâturage extensif	2019	8 334,00 €
			Fauche d'entretien du bas-marais neutroalcalin de la Gigotière	2019-2023	54 470,40 €
	Cavité souterraine de Vouvray-sur-Huisne	CEN	Protection d'une cavité souterraine	2019-2020	7 759,80 €

Tableau XX : Contrats Natura 2000 portés par le CEN en 2017-2021

# LE CEN A-T-IL PARTICIPE EFFICACEMENT A LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS ? QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX PARTENARIATS NOUES PAR LE CEN SUR LA PERIODE CONSIDEREE ? QUEL RÔLE A JOUE LE CEN DANS LA VIE DU RESEAU DES CEN ?

## RAPPEL DES OBJECTIFS OPERATIONNELS CORRESPONDANTS

Les objectifs opérationnels se rapportant à cette question évaluative figurent dans le Tableau XXI : Objectifs opérationnels se rapportant à la question évaluative.

## PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS EN 2017-2021

### IMPLICATION DANS LA VIE DU RESEAU DES CEN (IV.1)

Le CEN :

- participe régulièrement aux instances de gouvernance de la FCEN (représentants : Loïc BIDAULT et Alain LAPLACE) et du Fonds de dotation des CEN (représentant : Loïc BIDAULT) ;
- A participé aux Congrès/Séminaires nationaux des CEN en 2017, 2018, 2019 et 2021 ;
- Participe régulièrement aux Conférences des directeurs (représentants : Franck BOITARD et Fabrice NORMAND) et conférences thématiques techniques du réseau, consacrées au Foncier, aux Finances etc. A noter que le directeur-adjoint anime le groupe « foncier » au niveau national. Dans ce cadre un travail spécifique sur la séquence ERC a été conduit (doctrine et charte du réseau) ;
- A accueilli diverses manifestations du réseau en Pays de la Loire : formation OFB « Entrez dans la culture CEN » à La Flèche en 2018, rencontre des acteurs zones humides du Plan Loire en 2021 à Ancenis, etc. ;
- A relayé auprès des parlementaires régionaux différentes propositions

d'amendements dans le cadre des débats liés notamment à la loi Climat (2021) ;

- Participe à différents programmes portés par le réseau des CEN : LIFE Natur'Army et collaborations avec le Ministère des Armées, expérimentation des protocoles LIGERO, implication progressive dans la démarche Pasto'Loire, développement d'ORE, animation du Programme régional d'actions sur les tourbières, en lien avec le Pôle-relais tourbières animé par la FCEN, etc. ;
- Accompagne et soutient la transformation du Fonds de dotation des CEN en FRUP ;
- A adopté la signalétique commune des sites naturels gérés par le CEN (panneaux posés en 2021).

### RENFORCEMENT ET MUTUALISATION DES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS REGIONAUX (IV.2)

Pendant la période 2017-2021, le CEN a passé des conventions-cadre de partenariat avec divers acteurs régionaux, en particulier :

- Le GRETIA (2018) ;
- L'Union régionale des CPIE (2019) ;
- Le PNR du Marais poitevin et le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (2019) ;
- La Safer Pays de la Loire (2021).

En 2021, une convention est en cours de discussion avec la Coordination régionale LPO.

Le niveau de mise en œuvre et de suivi de ces conventions est toutefois très inégal.

Au-delà de ces conventions-cadre, de multiples conventions ou relations, contractuelles ou non, sont développées avec de nombreux organismes dans le cadre de projets.

### ANIMATION ET MISE EN RESEAU DES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS (IV.3)

#### Réseau Espèces exotiques envahissantes

Depuis 2016, le CEN anime le réseau régional Espèces exotiques envahissantes.

En 2021, ce réseau rassemble une centaine d'organismes actifs : CBN de Brest, OFB, POLLENIZ, CEREMA, AELB, EPTB, CAUE, Chambre d'agriculture, Plante & Cité, FNE Pays de la Loire, etc.

Un programme a été défini sur 3 ans (2019-2021) qui vise à la fois l'animation et la coordination du réseau et l'accompagnement opérationnel des gestionnaires sur le terrain (120 projets locaux ont été accompagnés sur la période 2017-2021). 15 objectifs

et 26 actions ont été définies dans le cadre de ce programme.

Parmi les principales actions mises en œuvre dans le cadre du réseau Espèces exotiques envahissantes pendant la période 2017-2021, figurent notamment :

- La mise en œuvre d'un dispositif de détection précoce des espèces émergentes, reposant sur des référents thématiques (POLLENIZ, OFB CBN de Brest, Association régionale des Fédérations de pêche). Une affiche « Avis de recherche » (1 000 exemplaires) et des guides de reconnaissance des espèces (plus de 350 exemplaires) ont été diffusés ;
- La proposition de réglementer de nouvelles espèces, notamment la Crassule de Helms ;
- L'élaboration, en lien avec le CBN de Brest, d'un protocole d'intervention sur la flore exotique envahissantes émergente ;
- L'émergence de relais locaux (ex : CPIE Loire-Anjou) sur la thématique des Espèces exotiques envahissantes ;
- La rédaction de fiches « retours d'expérience » sur la gestion de la Renouée du Japon et de l'Hydrocotyle fausse-renoncule, transmises au Centre de ressources national sur les espèces exotiques envahissantes ;
- La rédaction d'une note visant à guider la construction de programmes de recherche autour des problématiques d'invasion biologique ;
- L'élaboration d'une Charte de gouvernance du réseau Espèces exotiques envahissantes ;
- L'intervention dans le cadre de formations, notamment en lien avec le CNFPT ;
- La participation au groupe de travail du Bassin Loire-Bretagne et au Centre de ressources national sur les espèces exotiques envahissantes.

#### **Pôle de ressource des gestionnaires**

En 2020-2021 le CEN a initié l'animation d'un pôle de ressource à destination des gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire.

Dans ce cadre il a :

- Produit un annuaire en ligne des gestionnaires d'espaces naturels (108 personnes identifiées, appartenant à 48 organismes gestionnaires) ;
- Mis en ligne 66 documents de gestion (plans de gestion, etc.) concernant les espaces naturels protégés des Pays de la Loire ;

- Expérimenté différentes formules de mise en réseau des gestionnaires : un groupe de travail sur les protocoles de suivi dans les espaces protégés, des « petits-déjeuners » des gestionnaires en visioconférence, un atelier/formation (prévu début 2022), etc.

#### **Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels**

Organisées depuis 2017 avec la Coordination régionale LPO, les Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels ont eu lieu :

- En 2017 au Lycée du Fresne à Angers (49) (thématique : « La gestion des espaces naturels : tous partenaires ! ») ;
- En 2018 au Lycée du Bois-Tillac au Pellerin (44) (thématique : « Réparer la nature : à la reconquête des espaces naturels ! ») ;
- En 2019 au Lycée Nature à La Roche-sur-Yon (85) (thématique : « Les Pays de la Loire, terre d'eau : tourbières et zones humides »).

L'édition 2020 a dû être reportée en raison de l'épidémie de la COVID 19. L'édition 2021 est prévue à Château-Gontier et aura pour thème « Le foncier, clé de la gestion des espaces naturels ».

Cette manifestation accueille chaque année environ 350 participants.

#### **COORDINATION ET MISE EN ŒUVRE DE PROJETS PARTENARIAUX DE PORTEE REGIONALE (IV.4)**

##### **Le programme régional d'actions sur les tourbières (PRAT)**

Préfiguré en 2015-2016, le Programme régional d'actions sur les tourbières est mis en œuvre depuis 2017 : une première phase a porté sur la période 2017-2019, une seconde a commencé en 2020.

Piloté par le CEN, ce programme s'appuie sur près de 43 organismes partenaires. Il associe étroitement le CBN de Brest et 3 experts indépendants : Pierre GOUBET, Alexandre POIRAUD et Romain DUPERE.

La mutualisation de connaissances et des prospections de terrain ont permis dès 2017-2018 :

- de définir une typologie fonctionnelle des tourbières des Pays de la Loire (7 types déterminés). Cette typologie a vocation à être précisée par la réalisation d'inventaires des tourbières et la mise en œuvre, sur des sites « écoles » de diagnostics ou pré-diagnostic fonctionnels ;
- d'élaborer une cartographie de pré-localisation des tourbières en Pays de la Loire, identifiant plus de 72 000 tourbières

potentielles en Pays de la Loire (*Figure 12 : Pré-localisation des tourbières en Pays de la Loire*).

- de mettre en œuvre des inventaires visant à affiner la prélocalisation sur 7 territoires pendant la période 2018-2020 ;
- de mettre en œuvre des diagnostics ou pré-diagnostics fonctionnels des tourbières sur 5 sites « écoles » ;
- de restaurer 15 sites pilotes, en lien avec des partenaires locaux (PNR, Bretagne vivante, Communes, CPIE, etc.) (*Figure 13 : Sites-pilotes du Programme régional d'actions sur les tourbières*).

### **Le Programme régional d'actions sur les Coteaux (PRAC)**

Préfiguré entre 2018 et 2020, le Programme régional d'actions sur les Coteaux est mis en œuvre de façon opérationnelle depuis 2020.

En 2020, 4 sites pilotes ont été identifiés et ont fait l'objet de travaux de restauration : le Coteau de Pierre Bise, le Coteau des Rouchères (49), le Coteau de Groutel et celui de Vilclair (72).

D'autres actions sont envisagées en 2021-2022 avec de nouveaux sites pilotes mais aussi des campagnes d'acquisition de connaissance sur les coteaux à l'échelle régionale.

## **LES POINTS-CLES**

### **CE QUI A FONCTIONNE**

- Une réelle implication au sein du réseau des CEN, notamment sur certaines thématiques : foncier, séquence ERC, émergence de la FRUP, etc. ;
- Un Réseau Espèces exotiques envahissantes qui rassemble largement et qui permet une vraie mutualisation des démarches ;
- Les Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels, co-organisées avec la LPO, qui sont devenues un rendez-vous incontournable ;
- Des programmes régionaux d'actions sur les tourbières et les coteaux, qui mobilisent de nombreux partenaires et permettent à la fois la production de connaissances nouvelles et la mise en œuvre d'actions de restauration/gestion.

### **CE QUI EST PERFECTIBLE**

- Des conventions passées avec plusieurs têtes de réseau au niveau régional, mais qui sont mises en œuvre et suivies de façon inégale ;

- Un pôle-ressources pour les gestionnaires qui reste à développer, promouvoir et animer, avec des moyens adaptés.

## **PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR LE PAQ 2022-2027**

### **FINALITES/OBJECTIFS/ATTENDUS**

- Prévoir dans les 5 ans d'accueillir un Séminaire/un Congrès national des CEN ?
- Définir les éventuels autres programmes régionaux que le CEN se propose de développer dans les 5 ans.
- Préciser les objectifs à 5 ans des Programmes régionaux en faveur des tourbières et des coteaux (en matière de production/acquisition de connaissance, d'intégration des enjeux dans les politiques locales, de restauration et protection de sites pilotes etc.).
- Préciser la gouvernance du Réseau Espèces exotiques envahissantes.
- Poursuivre l'organisation des Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels.

### **MOYENS HUMAINS, MATERIELS, FINANCIERS**

- Mobiliser des moyens et mettre en place une gouvernance adaptés pour animer le Pôle ressources des gestionnaires (si souhait d'en maintenir l'animation).

### **PARTENAIRES**

- Faire approuver la Charte du réseau Espèces exotiques envahissantes.
- Définir une Charte des partenaires des Programmes régionaux d'actions sur les Tourbières et les Coteaux.
- Préciser la liste des organismes avec lesquels le CEN souhaite passer une convention-cadre de partenariat.

## LES CHIFFRES CLES

# RÉSEAUX & PROGRAMMES

## ENGAGÉ DANS LE RÉSEAU DES CEN : 23 CEN EN FRANCE

Les Conservatoires d'espaces naturels rassemblent 1 000 salariés, 9 000 adhérents et gèrent 3 700 sites naturels



## ANIMATION DU RÉSEAU RÉGIONAL ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

80 organismes partenaires

## PLUS DE 300 PARTICIPANTS AUX RENCONTRES DES NATURALISTES & GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS DES PAYS DE LA LOIRE



Co-organisées avec la Coordination régionale de la LPO



## PROGRAMME RÉGIONAL D'ACTION "TOURBIÈRES" : PLUS DE 70 000 TOURBIÈRES POTENTIELLES IDENTIFIÉES, 15 SITES PILOTES RESTAURÉS

Avec 43 organismes partenaires

## UN PROGRAMME RÉGIONAL D'ACTION "COTEAUX SECS"



## DES CONVENTIONS-CADRE AVEC 4 PARTENAIRES

GRETIA, Safer, PNR Marais poitevin, URCPiE

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES PAYS DE LA LOIRE

Pour en savoir plus, visitez [www.cenpaysdelaloire.fr](http://www.cenpaysdelaloire.fr)

## TABLEAUX & GRAPHIQUES

Objectif opérationnel	Orientations d'actions	Indicateurs
<b>S'impliquer dans la vie du Réseau des CEN</b>	<p>Participer activement aux diverses manifestations du réseau des CEN, notamment réunions de Conseil d'administration, Congrès, Séminaires, Conférence technique des directeurs (CTD), Commissions thématiques et techniques (CTT)</p> <p>Relayer la communication du réseau des CEN, notamment en application de l'objectif opérationnel IVa2</p> <p>Organiser un ou des événements du réseau des CEN en Pays de la Loire (Conseil d'administration de la FCEN, Séminaire, CTD...)</p> <p>Participer aux programmes initiés et portés par le réseau des CEN : Pasto'Loire, LIGERO...</p> <p>Participer à la vie et au rayonnement du Fonds de dotation des Conservatoire d'espaces naturels et, le cas échéant, de la Fondation reconnue d'utilité publique, en application de l'objectif opérationnel IP8</p>	<p>Nombre et nature des participations aux différentes instances fédérales</p> <p>Nombre et nature des événements organisés en Pays de la Loire pour le réseau des CEN</p> <p>Nombre et nature des autres actions développées par le CEN au bénéfice du réseau des CEN</p>
<b>Renforcer et formaliser les partenariats avec les acteurs régionaux</b>	<p>Maintenir un fort niveau d'implication des partenaires régionaux, notamment les organismes naturalistes, dans la vie et l'activité du CEN</p> <p>Mettre en place des conventions partenariales pluriannuelles avec les principaux acteurs régionaux (GRETIA, CBNB, PNR...)</p>	<p>Nombre de conventions de partenariats signées avec les acteurs régionaux</p> <p>Nombre et nature des collaborations</p>
<b>Animer et mettre en réseau les gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire</b>	<p>Mettre en œuvre des actions de mise en réseau des gestionnaires d'espaces naturels, notamment protégés ou labellisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Piloter, animer des travaux et réflexions méthodologiques sur les plans de gestion, les protocoles de suivis, la mise en œuvre de la compensation écologique (...) pour le compte et en lien avec les gestionnaires d'espaces naturels</li> <li>- Organiser un Forum régional des gestionnaires d'espaces naturels annuel</li> <li>- Organiser et développer l'animation régionale autour des espèces exotiques envahissantes, en application de la Stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes du Bassin de la Loire (2014-2020) et du règlement européen n°1143/2014 du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes</li> <li>- Animer, en fonction des besoins, des groupes thématiques</li> </ul>	<p>Nombre et nature des travaux de mise en réseau réalisés</p> <p>Nombre de Forum organisés et nombre de participants</p> <p>Nombre de projets LIFE avec implication du CEN</p> <p>Nature des actions mises en œuvre dans le cadre de l'animation du groupe régional invasives et des PNA</p>
<b>Faire émerger, coordonner et porter des projets partenariaux de portée régionale</b>	<p>Faire émerger, coordonner et porter des projets partenariaux de portée régionale, visant la conservation des milieux naturels (tourbières, pelouses sèches...) et en mobilisant les différents outils mobilisables (LIFE...)</p>	<p>Nombre et nature des projets développés et/ou portés par le Conservatoire</p>

Tableau XXI : Objectifs opérationnels se rapportant à la question évaluative

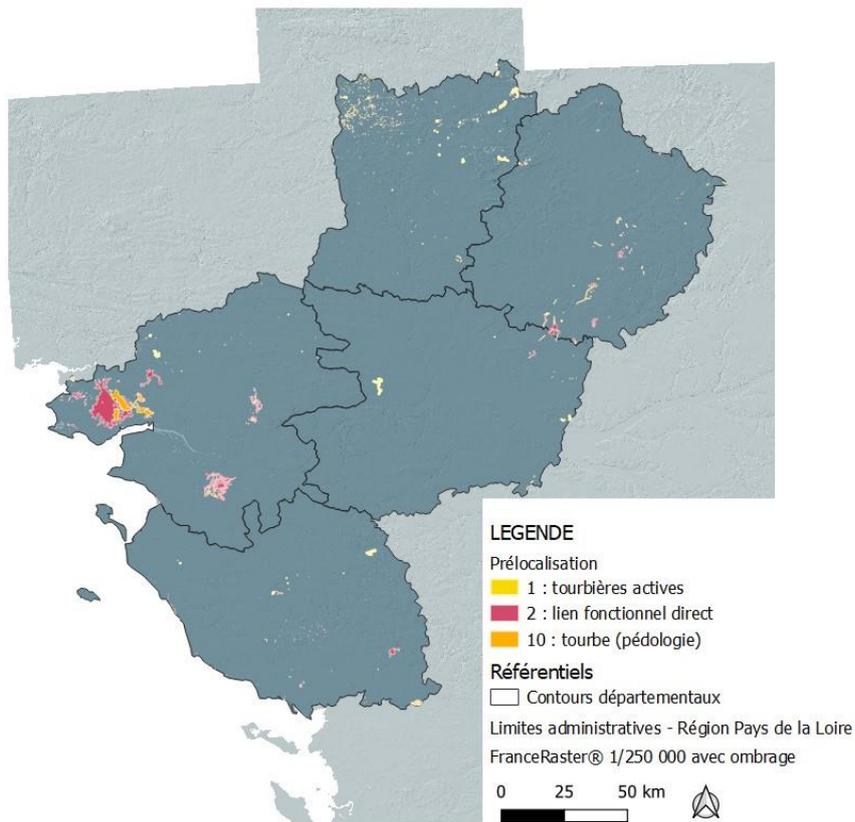


Figure 12 : Pré-localisation des tourbières en Pays de la Loire

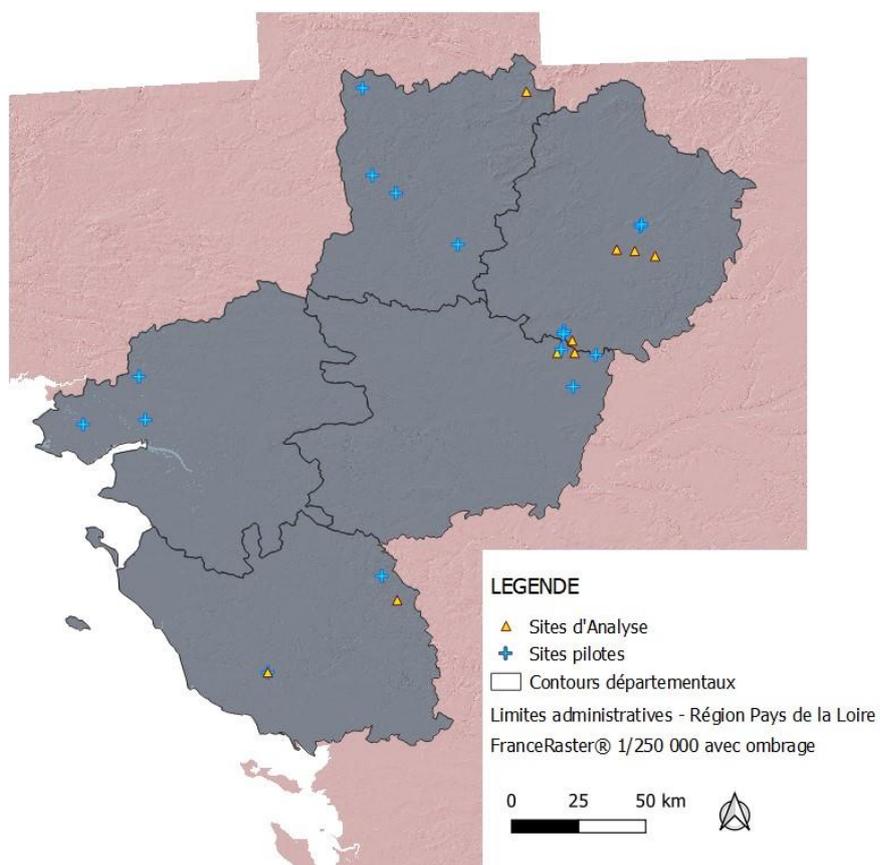


Figure 13 : Sites-pilotes du Programme régional d'actions sur les tourbières

Sites conservés ou en cours de conventionnement  
dans le cadre du PRA coteaux



- PRAC 2020
- PRAC 2021
- PRAC 2022



 Conservatoire  
d'espaces naturels  
Pays de la Loire

0 25 50 km  


Sources : Open Street Map  
Production : CEN Pays de la Loire, 2021

Figure 14 : Sites-pilotes du Programme régional d'action sur les coteaux

# QUELLE A ETE LA CAPACITE DU CEN A S'APPROPRIER DES OUTILS OU DES ENJEUX EMERGENTS ?

## PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS EN 2017-2021

### LES OBLIGATIONS REELLES ENVIRONNEMENTALES (ORE)

Créées par la loi du 8 août 2016, les Obligations réelles environnementales constituent un nouvel outil contractuel, encadré par le Code de l'environnement, destiné à attacher une vocation environnementale au foncier.

A partir de 2020, et en lien avec une dynamique nationale portée par la FCEN, le CEN s'est attaché à promouvoir cet outil en Pays de la Loire : information et formation des partenaires (collectivités, Safer, notaires, etc.) à l'utilisation de cet outil et contractualisation des premières Obligations réelles environnementales en 2021.

L'outil s'avère pertinent et adapté sur des biens de grande surface dont les propriétaires souhaitent garder l'usage et dont le CEN ne peut faire l'acquisition : propriétés agricoles ou forestières notamment.

En 2021, outre les premières obligations réelles environnementales signées par le CEN en Vendée (26 hectares, le premier contrat de ce type en Vendée) plusieurs projets sont à l'étude, notamment en Maine-et-Loire et Loire-Atlantique et sont susceptibles d'aboutir fin 2021-début 2022.

### LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

Le CEN a participé à une expérimentation visant à mettre en place un programme PSE dans le Pays de Pouzauges (85). Cette démarche n'a pas abouti.

### AUTRES ENJEUX ET THEMATIQUES EMERGENTS APPROPRIES PAR LE CEN

Le CEN a développé pendant la période 2017-2021 des programmes d'actions sur des thématiques ou enjeux jusqu'alors peu traités en Pays de la Loire, notamment :

- La connaissance, la préservation et la gestion des tourbières (PRAT) ;
- La connaissance, la préservation et la gestion des coteaux (PRAC).

Son implication dans le partage de la donnée naturaliste (SINP) peut aussi être vue comme une réponse à l'enjeu de l'accès du public à l'information environnementale.

Le CEN a également commencé à s'approprier de nouvelles technologies (ex : usage de drones à des fins de prise de vue, etc.).

## LES POINTS-CLES

### CE QUI A FONCTIONNE

- Un dispositif d'animation et de promotion des ORE qui commence à porter ses fruits avec différents projets en cours.
- Un début d'appropriation des nouvelles technologies.

### CE QUI EST PERFECTIBLE

- De nombreux enjeux en termes de conservation ou de nombreux outils non encore exploités/investis par le CEN.

## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR LE PAQ 2022-2027

### FINALITES/OBJECTIFS/ATTENDUS

Se donner des objectifs en matière d'appropriation de nouveaux enjeux, en interne et à l'externe en particulier sur les aspects suivants :

- L'approche des Solutions fondées sur la nature (SFN) ;
- La gestion d'espaces naturels et la conservation de la biodiversité dans un contexte de changement climatique ;
- La mise en œuvre de la labellisation bas-carbone ;
- La libre évolution comme mode de gestion (non-gestion) des espaces naturels ;
- Le lien entre biodiversité, santé et bien-être ;
- Le lien entre agriculture, biodiversité, alimentation, circuits courts et ressource en eau potable ;
- L'approche fonctionnelle des écosystèmes, notamment dans une perspective de restauration et/ou de mise en œuvre de mesures compensatoires ;
- Le recours plus large aux nouvelles technologies : drone, ADN environnemental, piégeage photographique, exploitation de données LIDAR... ;
- L'intendance des territoires, dialogue territorial et outils de diagnostics et de concertation avec les acteurs.

## **OUTILS**

- Maintenir et renforcer la compétence du CEN développée par l'expérimentation de nouveaux outils : ORE, PSE, etc.

## **MOYENS HUMAINS, MATERIELS, FINANCIERS**

- Développer des compétences internes pour développer et traiter ces nouveaux enjeux.

## **PARTENAIRES**

- Développer de nouveaux partenariats pour exploiter ces nouveaux champs d'intervention : ARS, ADEME, organismes de recherche etc.

## QUELLES ONT ETE LES INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS ET FILIERES ECONOMIQUES ?

A noter que dans le PAQ 2017-2021, le CEN ne s'était pas donné d'objectifs en matière de collaboration avec les acteurs et filières économiques. Mais, de fait, il a développé différents partenariats de ce type.

### PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS EN 2017-2021

#### COLLABORATIONS AVEC DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SEQUENCE ERC

*Se référer aux éléments développés au paragraphe Mise en œuvre de mesures de compensation écologique en Pays de la Loire (IP6).*

#### COLLABORATION AVEC LES FILIERES AGRICOLES

*Se référer aux éléments développés au paragraphe Agriculteurs et Gestion éco-pastorale des espaces naturels de bord de Loire, en lien avec la démarche Pasto'Loire (depuis 2019).*

#### COLLABORATION AVEC SNCF RESEAU

A partir de 2019, le CEN a développé un partenariat avec SNCF Réseau dans le but d'inventorier la biodiversité des lignes ferroviaires non circulées. Celles-ci sont en effet susceptibles de constituer des corridors écologiques ou des réservoirs biologiques. Ainsi, ont été expertisées 13 lignes différentes, pour un total de près de 130 km linéaires.

Ce partenariat a par ailleurs conduit à ce que SNCF Réseau confie en gestion l'ancienne gare de Pezèle-Robert (72), site remarquable par la présence de nombreuses espèces à enjeux, typiques des pelouses calcaires : Epiaire annuelle, Plantain moyen, Orchis pyramidal, Ophrys abeille, Petite Violette, etc.

3 autres emprises ferroviaires ont été concernées par des actions de restauration à des fins de préservation de la biodiversité.

#### COLLABORATIONS AVEC DES CARRIERES

Le CEN est aussi impliqué dans des collaborations avec des exploitants de carrières (suivi écologique, expertise/conseil) notamment sur les sites :

- Des carrières Orbello de Vouvray-sur-Huisne et Courcelles-la-Forêt (72) ;

- De la carrière Calcia à Saint-Germain-d'Arcé (72) ;
- De la carrière Lafarge à Fercé-sur-Sarthe (72).

#### COLLABORATION AVEC LE GOLF DES 24H00 DU MANS

En 2020-2021, le CEN a accompagné la labellisation « argent » du Golf des 24h00 du Mans, dans le cadre du Programme « Golf pour la biodiversité » déployé par la Fédération française de Golf, en lien avec le Museum national d'histoire naturelle.

### LES POINTS-CLES

#### CE QUI A FONCTIONNE

- Des actions mises en œuvre d'appui/conseil et d'accompagnement d'entreprises et de filières économiques, bien que cela n'était pas un objectif identifié du PAQ.
- Des collaborations susceptibles d'être ancrées dans le long terme (carriers, SNCF Réseau) voire d'avoir des retombées positives sur le réseau national des CEN.

#### CE QUI EST PERFECTIBLE

- Des actions principalement développées selon une logique d'opportunités.
- Des actions parfois à consolider dans le temps, pour une meilleure lisibilité de l'action du CEN et des partenariats développés.

### PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR LE PAQ 2022-2027

#### FINALITES/OBJECTIFS/ATTENDUS

- Définir une stratégie en matière de collaboration/accompagnement des entreprises et filières économiques : peut-être privilégier celles qui sont impliquées dans la gestion de surfaces importantes d'espaces naturels (carriers, exploitants de golf, Grand Port Maritime de Nantes/Saint-Nazaire, etc.) ?
- Prévoir en particulier des actions en lien avec la filière forêt/bois et les gestionnaires forestiers ?

## QUELS ONT ETE LES MOYENS MOBILISES PAR LE CEN SUR L'ENSEMBLE DE LA PERIODE CONSIDEREE ?

La mobilisation de moyens humains et financiers croissants a été une des conditions du développement de l'activité du CEN pendant la période 2017-2021.

### PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS EN 2017-2021

#### MOYENS HUMAINS

Les moyens humains déployés par le CEN pour la mise en œuvre du PAQ sont constitués notamment de :

- Salariés en CDD ou CDI ;
- D'apprentis ou alternants (4 ont été accueillis et formés depuis 2017) ;
- De stagiaires (18 accueillis au total depuis 2017).

A noter aussi une forte présence des Volontaires en service civique (VSC) qui ont fait le choix de s'impliquer dans une démarche citoyenne au sein du CEN. 16 ont été accueillis depuis 2017 au sein du CEN.

Globalement, le nombre de salariés a augmenté de 25% entre 2017 et 2021 pour soutenir le développement de l'activité du CEN (*Figure 15: Moyens humains mobilisés par le CEN pendant la période 2017-2021*). 6 personnes recrutées ont auparavant été apprentis, stagiaires ou volontaires en service civique au sein du CEN. Globalement les moyens humains ont augmenté moins vite que l'activité.

#### MOYENS FINANCIERS

Les moyens financiers mobilisés par le CEN sont allés en augmentant et en se diversifiant sur la période 2017-2021 :

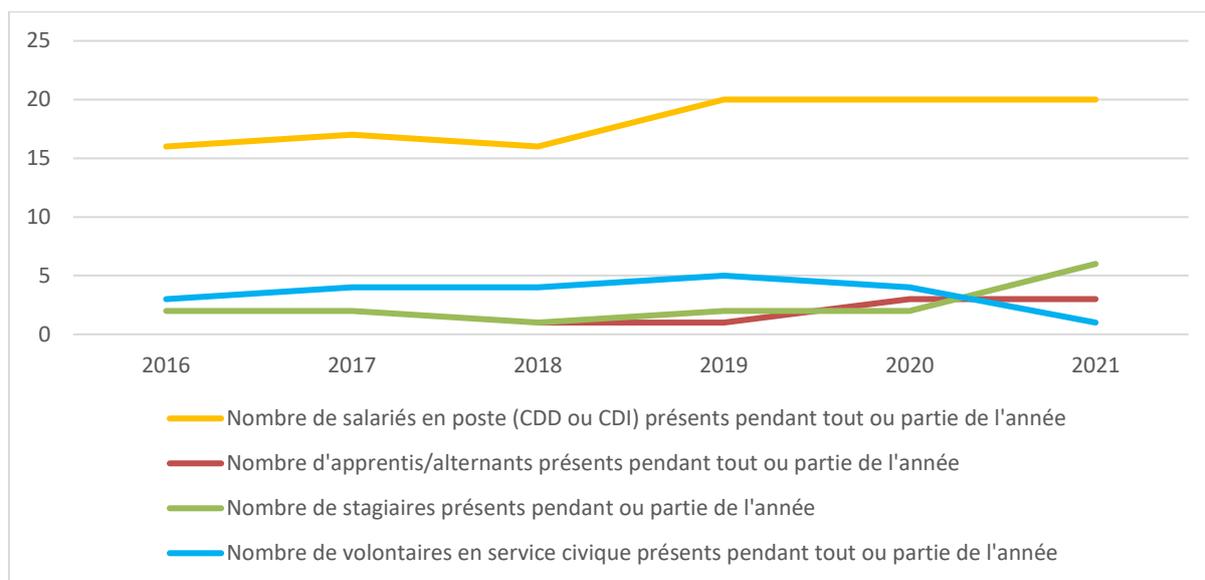
- Maintien d'une mobilisation de la Région autour de 300 000 € par an environ avec mise à disposition de moyens (locaux de Nantes principalement). Des actions supplémentaires sont par ailleurs soutenues hors CPO.
- Augmentation des fonds mobilisés par l'Etat (DREAL, DDT(M), PITE, Plan de relance du gouvernement, FIE) pour dépasser les 264 000 € en 2020.

- Forte implication de l'Agence de l'eau en 2016-2017 qui a réduit ensuite en raison notamment de règles plus restrictives dans le XIème programme.
- Mobilisation assez forte des fonds FEDER/FEADER en 2016-2017, puis des fonds LIFE à partir de 2018.
- Maintien d'une subvention du Département de la Sarthe et, à partir de 2017, du Département de Maine-et-Loire.
- Augmentation des ressources liées au mécénat d'entreprise avec notamment implication de la Fondation du patrimoine, de la Fondation EDF, de La Boulangère Bio, de Sire Conseil en 2020.
- Des dons et cotisations dont le montant reste relativement stable (entre 30 000 et 40 000 € par an).
- Augmentation des fonds issus de prestations et marchés, avec développement d'une filière fiscalisée.
- A partir de 2021 : financements de l'OFB dans le cadre de l'appel à projets MobBiodiv.

### PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR LE PAQ 2022-2027

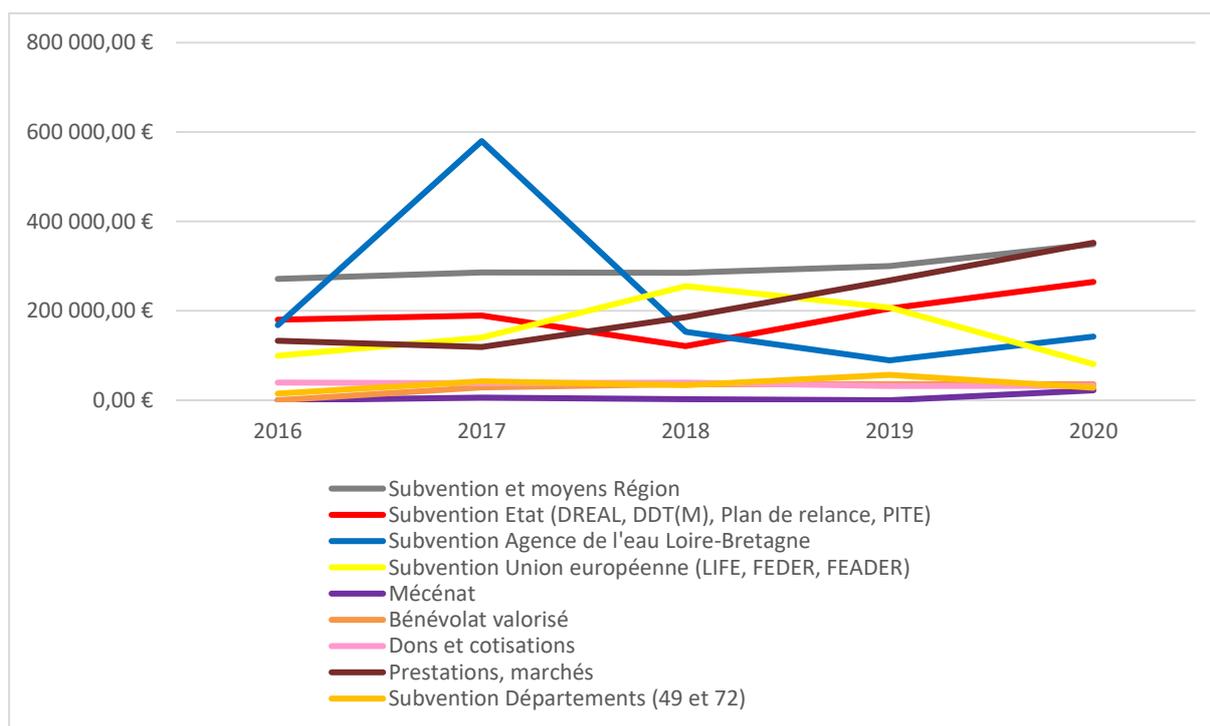
- Adapter les moyens humains au développement du projet associatif.
- Poursuivre les efforts en matière de diversification des ressources.
- Solliciter une mobilisation plus forte des partenaires Etat/Région.

## TABLEAUX & GRAPHIQUES



**Figure 15 : Moyens humains mobilisés par le CEN pendant la période 2017-2021**

(Nb : il s'agit du nombre de personnes qui ont été présentes au moins une journée de l'année considérée, à temps plein ou partiel ; il ne s'agit pas d'un nombre d'ETP)



**Figure 16 : Origine des financements mobilisés par le CEN sur la période 2016-2020**

(Nb : il n'est pas tenu compte des éventuels fonds dédiés et reprises sur fonds dédiés qui tendent à lisser les courbes présentées pour les fonds mobilisés dans le cadre de projets pluri-annuels).

# LES RESULTATS SONT-ILS SATISFAISANTS AU REGARD DES MOYENS MOBILISES ?

## PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS EN 2017-2021

### EVALUATION DES 20 INDICATEURS CHIFFRES DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL

Dans le Plan d'actions quinquennal 2017-2021, 20 indicateurs chiffrés avaient été déterminés pour évaluer le niveau de mise en œuvre du PAQ.

Ceux-ci ne suffisent pas à décrire, même de façon synthétique, la diversité des actions mises en œuvre dans le cadre du PAQ. Leur pertinence est parfois discutable, notamment car le contexte a pu changer entre 2017 et 2021.

Néanmoins les résultats (*Tableau XXII : Evaluation des 20 indicateurs chiffrés du PAQ*) mettent en évidence que :

- Pour 75% des indicateurs, les valeurs cibles sont dépassées, atteintes ou quasi-atteintes.
- Pour 25% des indicateurs, l'objectif cible n'est pas atteint.

Les principaux écueils rencontrés sont liés à des cadres d'intervention peu favorables (exemple : contexte peu favorable à la création de nouvelles Réserves naturelles régionales ou Départements ne souhaitant pas conventionner avec le CEN) ou au fait que le CEN ne s'est pas donné les moyens d'atteindre les résultats (ex : dynamique d'adhésion). Certaines valeurs-cibles ont aussi pu s'avérer trop ambitieuses.

### EVALUATION DES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Une évaluation sommaire a été faite du niveau de mise en œuvre des 42 objectifs opérationnels déclinés dans le PAQ 2017-2021.

Celle-ci met en évidence que :

- 52% des objectifs opérationnels ont été largement déployés et mis en œuvre dans la période 2017-2021 ;
- 33% des objectifs opérationnels ont été partiellement mis en œuvre dans la période 2017-2021 ;
- 10% des objectifs opérationnels n'ont été que très partiellement mis en œuvre, avec seulement quelques actions ou démarches y contribuant.
- 5% des objectifs opérationnels n'ont pas été mis en œuvre.

On peut donc convenir que les résultats sont satisfaisants au regard des moyens mobilisés et des objectifs initiaux poursuivis, même si des objectifs ont été partiellement mis en œuvre et si des marges de progression existent pour le CEN qui est encore jeune et en développement.

## TABLEAUX & GRAPHIQUES

Axe structurant	Valeur cible de l'indicateur	Valeur atteinte	Résultat	Commentaire
Connaître, protéger, gérer, valoriser	10 000 données nouvelles rassemblées dans la base de données	50 000	Objectif atteint et dépassé	
	10 conventions de mise à disposition de données naturalistes signées avec les partenaires	16	Objectif atteint et dépassé	
	20 sites naturels sous maîtrise foncière et d'usage	24	Objectif atteint et dépassé	
	100% des sites naturels gérés par le CEN couverts par un document de gestion	50% (85% de la surface)	Objectif non atteint	Certains sites de petites surfaces et/ou nouvellement acquis ou conventionnés ne disposent pas de plan de gestion
	10 plans de gestion de sites naturels élaborés pour le compte de collectivités ou de partenaires	12	Objectif atteint et dépassé	
	1 000 visiteurs accueillis et sensibilisés sur les sites gérés	600	Objectif non atteint	Offre et communication probablement insuffisantes ou pas adaptées, manque d'aménagements dédiés, effet de l'épidémie de la COVID 19
Animer les territoires	100 jours/an d'appui et d'assistance technique et scientifique auprès des collectivités territoriales	300 jours/an environ	Objectif atteint et dépassé	
	25 projets territoriaux animés ou accompagnés en lien avec les acteurs locaux	22	Objectif quasi-atteint	
	25 annexes fluviales restaurées dans le cadre du Contrat pour la Loire et ses annexes	22	Objectif quasi-atteint	
Accompagner les politiques publiques	1 convention de partenariat signée avec le Conseil régional	1	Objectif atteint	
	5 conventions de partenariat signée avec les Départements	2	Objectif non atteint	Des conventions avec le Département de la Sarthe et celui de Maine-et-Loire. Une convention envisagée avec le Département de la Vendée
	5 Réserves naturelles régionales gérées	4	Objectif non atteint	
	5 SAGE ou CT Eau/bassin versant avec implication du CEN	10	Objectif atteint et dépassé	
Participer aux dynamiques de réseau	15 dossiers opérationnels sur les espèces exotiques envahissantes accompagnés chaque année	40 à 50	Objectif atteint et dépassé	
	1 Forum régional des gestionnaires d'espaces naturels organisé chaque année (5)	4	Objectif quasi-atteint	Edition 2020 reportée en raison de l'épidémie de COVID 19
	1 projet partenarial ou collaboratif porté chaque année	4	Objectif atteint et dépassé	
Moyens dédiés et gouvernance	4 réunions du Conseil d'administration chaque année	3 à 5	Objectif atteint	
	500 nouvelles adhésions	61	Objectif non atteint	Absence d'une politique volontariste pour atteindre cet objectif
	500 jours de formation suivis par les salariés	502	Objectif atteint	
	50 000 € investis dans l'outil de travail	58 370	Objectif atteint	

Tableau XXII : Evaluation des 20 indicateurs chiffrés du PAQ

	Objectif opérationnel	Résultat 2017-2021
IC1	Accroître les connaissances et suivre l'évolution de la faune, de la flore et des habitats sur le réseau de sites gérés ou suivis	P
IC1bis	Accroître les connaissances en matière de géologie et de patrimoine géologique	P
IC2	Rassembler les données et résultats des suivis et études à l'aide d'outils adaptés	P
IC3	Diffuser les données brutes et connaissances naturalistes acquises, notamment auprès de l'INPN et des réseaux naturalistes	P
IC4	Valoriser directement et/ou contribuer à la valorisation des connaissances naturalistes acquises	P
IC5	Susciter l'émergence et la structuration de réseaux de bénévoles sur des groupes taxonomiques peu traités par les partenaires naturalistes en Pays de la Loire	
IC6	Mobiliser l'expertise et les connaissances naturalistes et techniques des salariés comme des partenaires du CEN	P
IC7	Mesurer, suivre et évaluer les effets et résultats des projets que le CEN anime et porte (hors sites gérés)	P
IC8	Accompagner et faire émerger des projets à l'interface de la recherche, de la gestion des espaces et de la conservation de la biodiversité	P
IP1	Consolider les sites déjà sous maîtrise foncière et d'usage du CEN	P
IP2	Développer un réseau de sites en gestion par le CEN à l'échelle régionale	P
IP3	Développer des partenariats avec la Safer et les autres opérateurs impliqués sur le foncier dans espaces naturels et ruraux	P
IP4	Construire et animer des stratégies et études foncières concertées et multi-acteurs pour une préservation coordonnée des espaces naturels	
IP5	Accompagner la mise en œuvre de procédures de labellisation ou de classement de sites naturels, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la SCAP ou de la politique des RNR/RNN	P
IP6	Être un acteur de la compensation écologique en Pays de la Loire	P
IP7	Diversifier les partenariats pour financer l'acquisition et la gestion de sites naturels	P
IP8	Impliquer le Fonds de dotation et, le cas échéant, la Fondation reconnue d'utilité publique des CEN, dans le portage du foncier	P
IP9	Construire, pour 2020, une stratégie de maîtrise foncière et d'usage régionale identifiant les rôles respectifs du CEN et des autres acteurs	P
IG1	Elaborer et mettre en œuvre des documents de gestion sur les sites gérés	P
IG2	Evaluer, rationaliser, mutualiser, optimiser les pratiques de gestion mises en œuvre sur les sites gérés	
IG3	Mobiliser les acteurs locaux pour une mise en œuvre intégrée, partenariale et efficace de la gestion des sites	P
IG4	Positionner le CEN comme une référence et une tête de réseau en matière de gestion d'espaces naturels en Pays de la Loire	P
IG5	Accompagner les collectivités territoriales dans l'émergence et la mise en œuvre de projets de gestion de sites naturels	P
IVa1	Accroître les connaissances et la culture « biodiversité » des acteurs et de tous les publics par un accueil sur les sites gérés par le CEN	P
IVa2	Relayer en Pays de la Loire les opérations de communication du réseau des CEN	P
IVa3	Promouvoir et valoriser les projets et programmes portés par le CEN	P
IVa4	Améliorer la notoriété du CEN et faire adhérer le public à son action	P
IVa5	Valoriser les services écosystémiques, économiques et sociaux rendus par les sites gérés	
II1	Susciter, accompagner l'émergence, aider à concrétiser et/ou porter des projets de territoire de gestion/restauration/animation des espaces naturels	P
II2	Animer les sites Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes et des cavités souterraines de La Volonière et de Vouvray-sur-Huisne	P
II3	Co-animer le Contrat pour la Loire et ses annexes et contribuer efficacement à la stratégie de rééquilibrage du lit de la Loire	P
III.1	Participer à la mise en œuvre de la politique Natura 2000	P
III.2	Participer à la mise en œuvre de la Stratégie de création d'aires protégées	
III.3	Participer à la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et de la Trame verte et bleue	

	Objectif opérationnel	Résultat 2017-2021
III.4	Participer à l'animation et à la mise en œuvre des Plans nationaux d'action et Plans de conservation	P
III.5	Coordonner et adapter l'action du CEN avec les politiques Espaces naturels sensibles des Départements	P
III.6	Contribuer efficacement à la mise en œuvre du Xème programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Plan Loire IV	P
III.7	Participer à la mise en œuvre de la politique des Réserves naturelles régionales	P
IV.1	S'impliquer dans la vie du réseau des CEN	P
IV.2	Renforcer et formaliser les partenariats avec les acteurs régionaux	P
IV.3	Animer et mettre en réseau les gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire	P
IV.4	Faire émerger, coordonner et porter des projets partenariaux de portée régionale	P

	Objectif mis en œuvre
	Objectif partiellement mis en œuvre
	Quelques actions ayant contribué à la mise en œuvre de l'objectif
	Objectif non mis en œuvre
<b>P</b>	Objectif pertinent et toujours d'actualité qui peut être reprogrammer dans le PAQ 2022-2027

Tableau XXIII : Evaluation des 42 objectifs opérationnels du PAQ 2017-2021

# PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS & RECOMMANDATIONS POUR LE PAQ 2022-2027

## RECOMMANDATIONS SUR LA STRUCTURATION DU PAQ

- Envisager une structuration différente qui en facilite la lecture et l'appropriation, s'appuyant sur des « entrées » thématiques. Les objectifs de la Stratégie décennale du réseau des CEN peuvent constituer une trame. A titre d'exemple, le PAQ 2021-2027 pourrait être organisé comme suit :
  - o Connaissance ;
  - o Gestion, protection et mise en valeur du réseau de sites gérés ;
  - o Programmes & réseaux ;
  - o Approche territoriale & accompagnement des collectivités territoriales ;
  - o Agriculture & forêt ;
  - o Entreprises et filières économiques ;
  - o Changements globaux ;
  - o Citoyenneté, bénévolat, insertion, utilité sociale ;
  - o Modèle économique ;
  - o Représentation, instances, contribution au débat public.
- Pour chacun de ces items faire le lien avec les enjeux régionaux, les politiques publiques dans lesquelles l'action du CEN (SNAP, SRB, etc.), les partenariats à mobiliser, la stratégie décennale du réseau des CEN, les différents modes d'intervention possible du CEN et les différentes échelles, etc...
- Proposer un nombre plus réduit d'objectifs opérationnels prioritaires et d'indicateurs intégrateurs pour en faciliter le suivi.
- Viser une plus forte opérationnalité (actions concrètes à mettre en œuvre, date prévue de réalisation, etc.) afin de faire du PAQ un véritable outil quotidien de programmation et de suivi de la mise en œuvre du projet associatif.

## RECOMMANDATIONS SUR L'AXE « CONNAISSANCE »

- Préciser dans le PAQ la stratégie du CEN en matière de connaissance :

- o Quels objectifs à poursuivre en matière de suivis/études sur les sites gérés ?
- o Quels outils à développer ou éprouver (protocoles, référentiels, méthodes etc.) ?
- o Quelle contribution du CEN à l'amélioration de la connaissance au niveau régional notamment en lien avec les programmes régionaux (coteaux, tourbières, etc.) ?
- o Le CEN a-t-il un rôle de production de connaissances et/ou de valorisation et de médiation scientifique auprès des acteurs locaux ?
- o Faut-il aller vers la spécialisation sur des problématiques particulières ?
- o Comment souligner ce qui peut distinguer le CEN d'autres acteurs : l'approche écosystémique, l'expertise en matière de gestion ?
- o Quelles modalités de collaboration partenariale ?
- o Comment maintenir des dynamiques dans le temps malgré les aléas liés au financement ?
- o Quelle utilisation des nouvelles technologies ?
- o Quelles collaborations avec le monde de la recherche ?
- o Quid de l'implication du CEN sur l'hydrologie/la géologie ?

Il y a en effet un véritable à renforcer la lisibilité et la cohérence de l'intervention du CEN en la matière.

- Préciser ce qu'on entend déployer pour améliorer la valorisation des connaissances acquises (publications etc.).

## RECOMMANDATIONS SUR LA PRESERVATION/PROTECTION DES SITES NATURELS

- Viser l'élaboration effective d'une stratégie foncière, contribuant notamment à la SNAP.
- Déterminer un objectif chiffré de sites naturels protégés par la maîtrise foncière et d'usage (nombre de sites et/ou surface).

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DES SITES NATURELS

- Intégrer dans le PAQ un calendrier d'élaboration et de mise à jour des plans de gestion des sites naturels gérés par le CEN pour atteindre l'objectif réglementaire de 100% des sites dotés de document de gestion.
- Intégrer dans le PAQ un calendrier de mise en place des baux ruraux à clauses environnementales pour les exploitants impliqués sur les sites du CEN afin de consolider les partenariats (viser chaque fois que possible la transformation des prêts à usage).
- Proposer la mise en œuvre d'un outil de suivi des actions de gestion sur les différents sites gérés, afin de faciliter la programmation des actions, des moyens à rassembler et pour disposer d'une vision d'ensemble (base de données « travaux/gestion »).
- Définir dans le PAQ les modalités privilégiées d'accompagnement par le CEN pour les collectivités adhérentes (du temps d'agent CEN dédié ?).

## RECOMMANDATIONS SUR LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET LA MISE EN VALEUR DES SITES GERES

- Définir dans le PAQ une liste des sites ayant vocation, au regard des enjeux, à être ouverts au public en visite libre et prévoir un calendrier de mise en œuvre des éventuels aménagements à mettre en œuvre (signalétique, délimitation de cheminements, observatoire etc.).
- Se donner des objectifs en matière d'accueil du public sur les sites (nb d'animations à proposer par an et/ou nombre de personnes qu'on se propose d'accueillir) et identifier les éventuels partenariats à mobiliser (CPIE, LPO, etc.) pour atteindre cet objectif.
- Installer et animer un réseau de Conservateurs bénévoles sur les sites gérés, assurant notamment un premier niveau de veille locale.

## RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'ANIMATION TERRITORIALE ET DE COLLABORATION AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- Enjeu d'améliorer la lisibilité de l'action du CEN en la matière, notamment par rapport à d'autres acteurs également impliqués (CPIE, PNR etc.) :
  - o Identifier des territoires prioritaires au regard des enjeux ?
  - o Identifier des thématiques prioritaires (actions tourbières, coteaux, espèces exotiques envahissantes, plan de gestion de sites naturels, PNA) et d'autres plus secondaires (ABC, approches TVB etc.) ?
  - o Conditionner l'accompagnement des collectivités dans la gestion des sites naturels à leur implication à long terme (convention de coopération et Obligations réelles environnementales) pour éviter les effets de « stop and go » ?
  - o Identifier le rôle du CEN dans l'émergence et la mise en œuvre du dispositif TEN ? dans les ABC ?

## RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Poursuivre l'objectif de normaliser les collaborations avec l'ensemble des 5 Départements.
- Faire de la mise en œuvre de la SNAP un axe transversal de l'action du CEN.
- Viser une intégration du CEN dans l'ensemble des Contrats territoriaux de bassin versant dès lors qu'il est un acteur impliqué sur le territoire.
- Faire valoir dans la SRB la diversité et l'importance des contributions du CEN.

## RECOMMANDATIONS SUR LES PROGRAMMES ET RESEAUX

- Viser le maintien voire l'amplification de la dynamique des Programmes régionaux d'actions en faveur des tourbières et coteaux :
  - o En formalisant les partenariats : charte régionale pour la protection des tourbières ? des coteaux ?

- Eventuellement en réfléchissant à faire évoluer la gouvernance de ces programmes ?
  - En se donnant des objectifs chiffrés en matière de sites-pilotes à restaurer ?
  - En pérennisant les actions engagées sur les premiers sites-pilotes (ORE, acquisition, protection réglementaire, etc.) ?
  - En se donnant des objectifs de production de connaissance à l'échelle régionale : typologie, cartographie, base de données régionales etc.
  - Animer la Charte du réseau Espèces exotiques envahissantes pour favoriser la reconnaissance du réseau régional.
  - Identifier les thématiques, espèces ou milieux pour lesquels le CEN se propose de développer des programmes régionaux d'action.
- Gestion d'espaces naturels et changements climatiques/globaux.
  - Labellisation bas-carbone des sites naturels
  - Préservation de la biodiversité et santé
  - Libre évolution des espaces naturels
  - Végétaux d'origine locale
  - Solutions fondées pour la nature
  - Agriculture, biodiversité, alimentation et ressource en eau
  - Approche croisée des patrimoines (historiques, architecturaux, agro-écologiques, etc.)
  - Déploiement des aires terrestres éducatives
  - Géologie et patrimoine géologique
  - Diversification des modèles économiques : FRUP, réflexions sur la mise en œuvre d'une foncière nationale etc.

## AUTRES RECOMMANDATIONS

- Identifier comme un objectif du PAQ le développement de partenariats avec des entreprises et acteurs économiques : viser en particulier les grands propriétaires fonciers/grands gestionnaires d'espaces à vocation économique (carriers, gestionnaires de voies de communication, etc.).
  - Renforcer la dimension agricole du PAQ en tenant compte de la diversité des modes opératoires du CEN (comme bailleur, co-contractant d'ORE, animateur de MAEC et de l'approche Pasto'Loire etc.).
  - Développer et préciser les actions que pourrait développer le CEN sur la forêt, en lien avec les gestionnaires :
    - Axe de la stratégie foncière du CEN ?
    - Contractualisation d'ORE sur des propriétés forestières ?
    - Diagnostics écologiques et recommandations de gestion, notamment dans le cadre des chartes forestières de territoire ?
    - Déployer en milieu forestier les programmes d'action du CEN : PNA, PRAT, PRAC, etc.
    - Autres actions ?
  - Identifier la contribution possible du CEN sur l'appropriation d'enjeux et de thématiques « qui montent » dans le réseau des CEN :
- Mieux valoriser la dimension citoyenne et l'utilité sociale du CEN : implication dans les parcours de formation, l'accueil de volontaires en service civique, accueil de personnes condamnées à l'exécution de TIG, collaborations avec des entreprises œuvrant dans le champ de l'insertion sociale etc.
  - Maintenir une veille et une approche proactive en matière de mobilisation des financements :
    - Prévoir une opération d'appel à dons (crowd-funding) chaque année
    - Pérenniser les relations avec les mécènes
    - etc.
  - Viser l'installation d'antennes départementales pour suivre les actions au plus près du terrain.
  - Développer et mettre en œuvre une politique de communication efficace visant à consolider l'assise citoyenne (le nombre d'adhérents).

## ANNEXE 1 : RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF & REGLEMENTAIRE DU PLAN D'ACTION QUINQUENNAL

La procédure d'agrément des Conservatoires régionaux d'espaces naturels et d'élaboration du Plan d'actions quinquennal est prévue et détaillée dans un ensemble de textes de portée législative et réglementaire.

### LOI DU 3 AOUT 2009 DE PROGRAMMATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT (DITE LOI GRENELLE I)

L'article 24 de la loi dite Grenelle I annonce une « reconnaissance spécifique de l'action des Conservatoires d'espaces naturels ».

### LOI DU 12 JUILLET 2010 PORTANT ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT (DITE LOI GRENELLE II)

L'article 129 de la loi dite Grenelle II a introduit à l'article L. 414-11 du Code de l'environnement les dispositions ci-après :

- I. *Les Conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional. Ils mènent également des missions d'expertise locales et des missions d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel.*  
*Conjointement, l'Etat et la Région, ou, pour la Corse, la collectivité territoriale de Corse, peuvent, pour une période déterminée, agréer les Conservatoires régionaux d'espaces naturels.*
- II. *La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels regroupe l'ensemble des Conservatoires régionaux d'espaces naturels. Elle assure leur représentation et leur coordination technique à l'échelon national aux fins de la mise en œuvre des missions visées au I.*
- III. *Un décret précise les modalités d'application de la présente section.*

### DECRET DU 7 OCTOBRE 2011 RELATIF A L'AGREMENT DES CONSERVATOIRES REGIONAUX D'ESPACES NATURELS

Le décret du 7 octobre 2011 dispose que :

- Le Plan d'actions quinquennal fait partie intégrante de la demande d'agrément ;
- L'agrément vaut approbation du Plan d'actions quinquennal ;
- Le Plan d'actions quinquennal précise les conditions de réalisation du plan de gestion ;
- Le Conservatoire agréé communique au Préfet et au Président du Conseil régional un rapport annuel de ses activités au regard du PAQ ;
- Le Plan d'actions quinquennal doit être manifestement respecté sous peine de retrait de l'agrément.

### ARRETE MINISTERIEL DU 7 OCTOBRE 2011 RELATIF AUX CONDITIONS DE L'AGREMENT DES CONSERVATOIRES REGIONAUX D'ESPACES NATURELS

L'arrêté ministériel du 7 octobre 2011 dispose que le Plan d'actions quinquennal :

- Détermine par priorités les projets que le Conservatoire se propose de mener à bien dans les cinq premières années de l'agrément ;
- Doit être établi en cohérence avec les politiques en faveur de l'environnement ;
- Indique les modalités de participation à l'inventaire national du patrimoine naturel sur les parcelles dont il est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée ;
- Peut préciser les conditions dans lesquelles une mission d'expertise technique et scientifique peut être apportée à l'Etat et au Conseil régional ;
- Peut prévoir l'acquisition de zones humides avec les Agence de l'eau ;
- Prévoit la réalisation et la mise en œuvre des PI ans de gestion sur les sites constitués d'ensemble cohérent de parcelles dont il est propriétaire ou dont il assure la gestion ;
- Doit être évalué par le Conseil scientifique du Conservatoire avant son terme. Cette évaluation et ce nouveau Plan d'actions quinquennal sont transmis au préfet pour la deuxième partie de l'agrément de 10 ans ;
- Cette évaluation du premier Plan d'actions quinquennal et le projet de deuxième Plan d'actions quinquennal font l'objet d'un avis du Conseil scientifique régional du

patrimoine naturel sur demande du préfet.  
Ils sont complétés, le cas échéant, après cet avis ;

- Le deuxième Plan d'actions quinquennal fait l'objet d'une approbation dans les six mois

suivant l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel ;

A défaut l'agrément est retiré sur décision motivée.

## ANNEXE 2 : LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

BANASIAK M., BOURIGAULT R. & NICOLLE M., 2020. La tordeuse et l'azuré (Lepidoptera : Tortricidae, Lycaenidae). *Oreina*, 51 : 35-38.

BANASIAK M., 2020-2021. Les paysages façonnés par l'élevage de la vallée du Loir. *Zones humides info*, 100 : 21.

CENTRE DE RESSOURCES LOIRE NATURE & CEN PAYS DE LA LOIRE, 2020. Réintroductions de la Marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*) en vallée de la Loire, en 2016 et 2019. Retour d'expérience. *Restauration*. 5 p.

CHEVREAU J. coord. A paraître. Liste rouge régionale des Rhopalocères des Pays de la Loire.

FEDERATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS, 2019. Conservatoires d'espaces naturels. A la découverte de sites remarquables. Glénat. 167 p.

GUITTON H., COCHARD A. & ONILLON L., 2021. Sortie phytosociologique sur quelques grèves, boires, et francs-bords de la Basse-Loire (Maine-et-Loire). *E.R.I.C.A.*, 35.

NORMAND F., 2020-2021. Restauration de la biodiversité en vallée de la Loire : une approche territoriale dans le Val de la Corniche angevine. *Zones humides info*, 100 : 20.

SACRE S., 2020-2021. Tourbières en Pays de la Loire. *Zones humides info*, 100 : 19.

### **Conférences & communications orales**

BANASIAK M. & BOURIGAULT R., 2018. Les papillons de nuit de la carrière calcaire de Saint-Germain-d'Arçé (72). Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO & Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire. Le Pellerin.

CHEVREAU J., 2019. Bilan des cinq années d'animation de la déclinaison régionale du Plan national d'actions et perspectives. Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO & Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire. La Roche-sur-Yon.

DECRAEMERE C., 2017. Stratégie foncière sur la vallée de la Loire, pour une intervention coordonnée en faveur des espaces naturels ligériens. Journée technique Actions foncières en vallées alluviales. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Blois.

DECRAEMERE C., 2018. Programme de gestion/restauration des milieux naturels ligériens entre la Corniche angevine et la Confluence Loire-Maine. 12èmes rendez-vous du Val de Loire. Mission Val-de-Loire. Tours.

DECRAEMERE C., NORMAND F., SACRE S., 2017. Deux programmes du CEN Pays de la Loire engagés dans le cadre des appels à initiatives « biodiversité » de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Séminaire des Conservatoires d'espaces naturels. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Clermont-Ferrand.

GENERAL E. & DENIAUD C., 2017. Le Concours « Prairies fleuries ». Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO & Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire. Sainte-Gemmes-sur-Loire/Angers.

LEHEURTEUX E., 2018. Invasions biologiques et dégradation des milieux : cause ou conséquence ? Favoriser une approche par les milieux naturels. Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO & Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire. Le Pellerin.

NORMAND F., 2017. Sauvegarde d'une station de Tulipe sauvage : une démarche partenariale, un financement original. Retours d'expérience du réseau. Séminaire des Conservatoires d'espaces naturels. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Clermont-Ferrand.

NORMAND F., 2021. En Pays de la Loire, 5 nuances d'Espaces naturels sensibles. Congrès des Conservatoires d'espaces naturels. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Tours.

SACRE S., 2019. Retour sur les chantiers de restauration des tourbières en 2018. Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO & Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire. La Roche-sur-Yon.

SACRE S., 2019. Bilan de la mise en œuvre du Programme régional d'actions en faveur des tourbières et perspectives. Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO & Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire. La Roche-sur-Yon.

SACRE S., 2021. Les tourbières, des écosystèmes humides mal connus. Focus en Pays de la Loire. Colloque Journées mondiales des zones humides. Association PEGAZH. Angers.

SACRE S., DESGRANGES S. & DEROUAULT A., 2019. Retour sur la mise en œuvre d'un inventaire adapté aux tourbières sur plusieurs secteurs en Pays de la Loire. Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO & Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire. La Roche-sur-Yon.

SACRE S. & GOUBET P., 2017. Rassembler et innover pour mieux conserver les tourbières en Pays de la Loire. Colloque international Valeurs et usages des zones humides. Conservatoire botanique national de Bailleul. Bailleul.

## ANNEXE 3 : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Arnaud DE LAJARTRE (**Président**)

Droit de l'environnement, droit de l'urbanisme, du patrimoine et du paysage. Gouvernance

Céline CHADENAS

Géographie du littoral, environnement

Hervé DANIEL

Ecologie du végétal, écologie du paysage, écologie urbaine. Botanique

Aurélié DAVRANCHE

Zones humides. Suivi des habitats et populations d'oiseaux. Télédétection. Géomatique. Biogéographie. Connectivité. Pollution lumineuse

Audrey DUPUY

Botanique. Phytosociologie

Alain DUTARTRE

Espèces exotiques envahissantes

Philippe FERARD

Botanique. Phytosociologie. Conservation de la flore

Franck HERBRECHT

Entomologie. Ecologie fonctionnelle. Gestion des milieux

Bertrand JARRI

Botanique. Gestion des milieux. Phytosociologie

Grégoire MAILLET

Hydrogéomorphologie

Benoît MARCHADOUR

Ornithologie. Mammalogie. Herpétologie. Ecologie générale

Benjamin MÊME-LAFOND

Mammalogie. Herpétologie. Ornithologie. Entomologie

Marc NICOLLE

Entomologie

Guillaume PAIN

Ecologie du paysage. Agro-écologie. Aménagement

Serge REGNAULT

Sciences de la Terre, géologie

Jean SECONDI (Vice Président)

Biologie de la conservation. Herpétologie. Ornithologie. Connectivité. Invasions biologiques

Alain TEXIER

Mammalogie. Herpétologie. Ornithologie. Gestion des milieux. Zones humides

Théophile YOU

Ornithologie. Botanique. Gestion des milieux

## ANNEXE 4 : DOSSIERS EXAMINES PAR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Type de sujet	Sujet	Date de passage en CS	Avis	Suites données
Projet d'acquisition foncière, de location ou de convention de gestion de site	Intervention par la maîtrise foncière et d'usage sur le site des Faillies Brières	13/01/2016	Favorable	Délibération favorable du Conseil d'administration (03/02/2016) Convention de partenariat avec LAD-SELA signée Plan de gestion présenté en CS le XX/2020 Foncier rétrocédé le 08/12/2020
	Projet de donation en Brière	13/01/2016	Défavorable	Délibération favorable du Conseil d'administration (03/02/2016) Ce dossier n'a pas abouti (succession non réglée)
	Projet d'acquisition en Vallée des Cartes	13/01/2016	Favorable	Délibération favorable du Conseil d'administration (03/02/2016) Acquisition signée le 6 septembre 2016
	Projet d'acquisition Marais poitevin - Bois de la Vieille Vaigue	20/06/2016	Favorable	Délibération favorable du Conseil d'administration (30/03/2016) Acquisition signée le 15/09/2017 (près de 11 ha) Acquisition d'une nouvelle parcelle décidée par le Conseil d'administration (20/09/2019), signée le 26/05/2020 (980m <sup>2</sup> ) Acquisitions d'ensembles de parcelles complémentaires décidées par le Conseil d'administration en 2020 et 2021 (en cours)
	Projet d'acquisition Station à Tulipe sauvage des Mortiers	04/10/2016	Favorable	Délibération favorable du Conseil d'administration (30/03/2016) Acquisition signée le 05/08/2016
	Cavité à Chiroptères de Broc	24/01/2017	Favorable	Les propriétaires n'ont pas souhaité donner suite à la proposition d'achat
	Cavité à Chiroptères des Herveaux (Jarzé)	24/01/2017	Favorable	Délibération favorable du Conseil d'administration le 09/03/2018 Acquisition signée en 2021

	<b>Projet d'acquisition Coteau et prairies des Caforts</b>	24/01/2017	Favorable	Délibération favorable du Conseil d'administration (09/06/2017) Acquisition signée le 05/10/2017
	<b>Station à Ail des landes de Kerlouis</b>	18/12/2017	Favorable	Délibération favorable du Conseil d'administration (05/07/2019) Acquisition signée le 22/10/2020
	<b>Estuaire de la Loire - île Mindine</b>	18/12/2017	Favorable	Donation acceptée par le Fonds de dotation des CEN (16/12/2017) sur proposition du CA du CEN (27/10/2017) Acquisition signée en 2021
	<b>Rives de la Loire amont</b>	18/12/2017	Favorable	Pas de suite donnée (projet en cours d'association foncière pastorale)
	<b>Station à Sonneur à ventre jaune</b>	18/12/2017	Ajourné	Maintien d'un fort enjeu à protéger par le foncier ou le réglementaire les dernières stations de l'espèce
	<b>Prés de la Conraie</b>	21/12/2018	Favorable	Délibération favorable du Conseil d'administration (7/12/2018) Acquisition signée le 29/08/2019 Autres négociations en cours avec propriétaires vendeurs
	<b>Colline du Rocher</b>	21/12/2018	Favorable	Délibération favorable du Conseil d'administration (07/12/2018) pour l'acquisition de 2 parcelles (privées), acquisition signée le 18/12/2019 + délibération du 20/09/2019 pour l'acquisition de deux parcelles complémentaires, acquises en 2021
	<b>Coteau de Brière</b>	21/12/2018	Favorable	Délibération favorable du Conseil d'administration le 07/12/2018 Acquisition signée le 10/07/2019 Délibération favorable du Conseil d'administration le 23/10/2020 pour acquisition de 3 parcelles supplémentaires (dont une donation) en 2020
	<b>Marais de l'Erdre</b>	26/09/2019	Favorable	Délibération favorable du Conseil d'administration mais parcelle conservée par le CD44 (transfert du PEAN aux ENS). Animation foncière en cours

	<b>Bocage de la Gougeonnière</b>	05/03/2020	Favorable	Délibération favorable du Conseil d'administration le 05/06/2020. Donation arrêtée suite demande de préemption Safer. Projet de bail emphytéotique approuvé par le CA le 23/10/2020 puis abandonné
	<b>Coteaux de la Galicheraie et du Gritay</b>	19/04/2021	Favorable	Délibération favorable du Conseil d'administration en 2021. Instruction des dossiers en cours (acquisition et ORE)
	<b>Ferme de la Maison Neuve - Sources de l'Yon</b>	19/04/2021	Favorable	Délibération favorable du Conseil d'administration. ORE signée le 11/06/2021
<b>Projet de conservation d'espèces</b>	<b>Projet de réintroduction de la Marsilée à quatre feuilles</b>	20/06/2016	Favorable	Avis favorable du CNPN (5 juillet 2016) Arrêtés préfectoraux des 22 août et 7 octobre 2016 Réintroductions opérées en 2016 et 2019
	<b>Evaluation de la mise en œuvre de la déclinaison régionale du PNA Sonneur à ventre jaune (2014-2018)</b>	22/03/2019		
	<b>Evaluation de la mise en œuvre de la déclinaison régionale du PNA Maculinea (2014-2018)</b>	22/03/2019		
<b>Démarche d'agrément du Conservatoire d'espaces naturels</b>	<b>Projet de Plan d'actions quinquennal</b>	04/10/2016	Favorable	Plan d'actions quinquennal adopté par le Conseil d'administration le 8 décembre 2016 Présenté en CSRPN le 16 mars 2017 Agréé le 29 mai 2017
<b>Programmes</b>	<b>Programme régional d'actions sur les tourbières</b>	29/06/2017		Mise en œuvre 2017-2019
	<b>Projet de Stratégie d'intervention par la maîtrise foncière et d'usage en Vallée de la Loire</b>	04/10/2016	Favorable	Finalisation d'un atlas cartographique
<b>Plans de gestion (et leurs évaluations) de sites naturels sous maîtrise foncière et d'usage</b>	<b>Plan de gestion de la RNR des Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière</b>	24/01/2017		Présenté en CSRPN le 16/03/2017 Mis en œuvre depuis validation
	<b>Evaluation du Plan de gestion de la RNR Coteau et prairies des Caforts</b>	13/09/2018		
	<b>Evaluation du Plan de gestion de la RNR Prairies et roselières des Dureaux</b>	21/12/2018		
	<b>Plan de gestion de l'aérodrome de La Flèche</b>	21/12/2018		
	<b>Plan de gestion du Bois de la Vieille Vaigue-Marais poitevin</b>	26/09/2019	Favorable	Mis en œuvre depuis validation
	<b>Plan de gestion du Marais des Faillies Brières</b>			

# ANNEXE 5 : CADRE D'INTERVENTION PAR LA MAÎTRISE FONCIERE ET D'USAGE

## Préambule

La préservation à long terme d'espaces naturels remarquables par la maîtrise foncière ou d'usage est le principal fondement historique de la création et de l'intervention des Conservatoires d'espaces naturels, dans le prolongement d'actions portées par des citoyens engagés, seuls ou constitués en associations plus locales.

Au premier janvier 2019, les 29 Conservatoires d'espaces naturels, régionaux ou départementaux, gèrent durablement un réseau fonctionnel et cohérent de 3 249 sites naturels couvrant plus de 160 689 hectares, dont 13 363 hectares appartiennent aux Conservatoires ou au Fonds de dotation national des CEN.

Si l'action du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire ne repose pas exclusivement sur l'intervention par la maîtrise foncière et d'usage, il s'agit toutefois d'un enjeu majeur identifié notamment dans les objectifs opérationnels IP1 à IP9 du Plan d'actions quinquennal approuvé par l'Etat et la Région par agrément en date du 29 mai 2017. Pour de nombreux partenaires et membres du Conservatoire, la plus-value du Conservatoire réside dans sa capacité à être acteurs de la maîtrise foncière ou d'usage de sites naturels remarquables.

Pour le Conseil régional des Pays de la Loire, membre de droit du Conservatoire, la maîtrise foncière des espaces naturels doit relever en premier lieu de politiques publiques assumées par les collectivités territoriales et organismes publics. La Stratégie régionale pour la biodiversité identifie ainsi (fiche 3.3) que « *sans prendre un caractère exclusif, la priorité sera donnée au portage foncier par des structures publiques* ».

**La présente note** (mise à jour du cadre d'intervention approuvé par le Conseil d'administration le 18 septembre 2015), **s'appuyant à la fois sur des éléments réglementaires, statutaires et sur le contenu des débats du Conseil d'administration depuis son installation, vise à clarifier et proposer le cadre d'intervention par la maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire.**

## **I. Rappels sur les compétences et outils foncier des Conservatoires d'espaces naturels**

### **1.1. Charte des Conservatoires d'espaces naturels**

La Charte des Conservatoires d'espaces naturels, adoptée par le Conseil d'administration de la FCEN le 28 mars 2015 et ratifiée par le Conseil d'administration du CEN Pays de la Loire le 6 mai 2015, dispose que « *les Conservatoires d'espaces naturels forgent un réseau de sites par la maîtrise foncière et d'usage* » et ont vocation à intervenir par « *la protection par la maîtrise foncière ou d'usage de terrains publics ou privés par l'acquisition, la location ou convention, et par la gestion de sites, bénéficiant de protections réglementaires ou non* ».

### **1.2. Dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur**

Les Conservatoires d'espaces naturels sont très majoritairement des organismes associatifs, qui ne bénéficient notamment pas des prérogatives de la puissance publique en matière d'intervention foncière. En particulier, ils ne disposent pas en propre de pouvoir de préemption (hors possibilité de solliciter auprès de la Safer

une préemption pour motif environnemental) et d'expropriation.

Leur implication repose d'abord sur la persuasion et la négociation.

Des dispositifs législatifs et réglementaires renforcent toutefois le rôle des CEN en matière de maîtrise du foncier, et la loi portant sur la reconquête de la biodiversité a renforcé leurs compétences.

#### **o Dispositions générales applicables**

L'article 17 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme pose pour principe que « *toute personne a droit à la propriété, seule ou en collectivité* ».

#### **o Agrément des Conservatoires d'espaces naturels**

L'article L. 414-11 du Code de l'environnement dispose que les Conservatoires d'espaces naturels « *contribuent à la préservation d'espaces naturels ou semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional* ».

- **Aides des Agences de l'eau pour l'acquisition foncière**

Les Conservatoires régionaux d'espaces naturels peuvent être bénéficiaires des aides attribuées par les Agences de l'eau à des fins d'acquisition foncière en vue de la sauvegarde des zones humides (article L. 213-8-2 du Code de l'environnement).

- **Sécurisation du foncier acquis par les associations agréées au titre de la protection de l'environnement**

En cas de dissolution de l'association, les terrains non bâtis acquis au moins pour moitié avec des crédits publics sont dévolus par l'autorité publique à un établissement public ou une collectivité territoriale (article L. 141-2 du Code de l'environnement). Cette disposition (loi Warsmann) sécurise les acquisitions foncières réalisées par les Conservatoires d'espaces naturels, qui restent majoritairement associatifs. Leur statut de droit privé ne constitue pas une fragilité pour le devenir des terrains naturels en cas de dissolution.

**NB :** Les statuts du CEN Pays de la Loire (article 28) rappellent cette disposition et mentionnent que « *les biens libres de droit de préférence pourront préférentiellement être dévolus au Fonds de dotation des Conservatoire d'espaces naturels* ».

A noter par ailleurs que les biens acquis par l'intermédiaire de la SAFER sont assortis d'un droit de préférence, en cas de revente, au bénéfice de la SAFER.

- **Dispositions nouvelles apportées par la loi du 8 août 2016 portant reconquête de la biodiversité, de nature et des paysages**

La loi du 8 août 2016 a confié des compétences nouvelles aux Conservatoires d'espaces naturels agréés :

- Ils font partie des organismes autorisés à se voir confier la gestion du domaine public ou du domaine privé de l'Etat aux articles L. 2123-2 et L. 2222-10 du Code général de la propriété des personnes publiques (articles 82 et 83 de la loi du 8 août 2016) ;
- Ils peuvent devenir propriétaires de biens vacants et sans maîtres, dans la zone de compétence du Conservatoire du littoral, s'ils en font la demande et après que les Communes et le Conservatoire du littoral y aient renoncé (article L. 713 du Code civil – article 109 de la loi du 8 août 2016).

### **1.3. Dispositions prévues par les statuts du CEN Pays de la Loire**

Les statuts du CEN Pays de la Loire approuvés par l'Assemblée générale constitutive du 17 décembre 2014 (dernière modification : octobre 2018) positionnent le Conservatoire comme un acteur potentiel de la maîtrise foncière et d'usage :

- Article 1 : « *Le CEN Pays de la Loire a pour objet principal la préservation de la nature, de la biodiversité dans ses différentes composantes (notamment les espèces et milieux naturels et semi-naturels) et des paysages dans la région Pays de la Loire, en particulier par des actions (...) de maîtrise d'usage ou foncière de sites d'intérêt patrimonial (...)* »
- Article 6 : « *Les moyens d'action du CEN Pays de la Loire sont : la mise en œuvre d'actions en faveur de la sauvegarde d'espaces naturels et du patrimoine biologique, paysager et géologique dans la région des Pays de la Loire, notamment la maîtrise foncière ou d'usage (achat, location, bail, don ou legs, convention) (...)* »
- Les articles 23, 24 et 28 traitent également de cette question.

### **1.4. Le Plan d'actions quinquennal du CEN Pays de la Loire**

Le Plan d'actions quinquennal, approuvé par le Conseil d'administration du CEN Pays de la Loire le 8 décembre 2016 et agréé par l'Etat et la Région par arrêté du 29 mai 2017 a également identifié les objectifs opérationnels suivants :

- Consolider les sites déjà sous maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire (IP1) ;
- Développer un réseau de sites en gestion par le Conservatoire à l'échelle régionale (IP2) ;
- Développer des partenariats avec la SAFER et les autres opérateurs ou acteurs impliqués sur le foncier dans les espaces naturels et ruraux (IP3) ;
- Construire et animer des stratégies et études foncières concertées et multi-acteurs pour une préservation coordonnée des espaces naturels (IP4) ;
- Être un acteur de la compensation écologique en Pays de la Loire (IP6) ;
- Diversifier les partenariats pour financer l'acquisition et la gestion de sites naturels (IP7) ;

- Impliquer le Fonds de dotation et le cas échéant la Fondation reconnue d'utilité publique des CEN dans le portage du foncier (IP8) ;
- Contribuer à une stratégie de maîtrise foncière et d'usage régionale identifiant les rôles respectifs du Conservatoire et des autres acteurs de la maîtrise foncière et d'usage des sites naturels (IP9).

Les modalités d'intervention du CEN Pays de la Loire en matière d'acquisition foncière ont été précisées ces dernières années, à la demande notamment du Conseil régional : le Conservatoire se positionne en dernier recours, si le Département, la Commune (ou l'EPCI) et le Conservatoire du littoral (s'il est compétent) ne souhaitent pas se porter acquéreurs.

### **1.5. Le Fonds de dotation et la Fondation reconnue d'utilité publique des CEN**

Les statuts du Fonds de dotation des Conservatoire d'espaces naturels sont parus au Journal officiel de la République française le 2 juillet 2011. Le Fonds de dotation, dont le siège est à Orléans, est administré par des délégués du Conseil d'administration de la FCEN. Il a été créé pour collecter la philanthropie, notamment les dons ou legs, en particulier de terrains naturels.

Conformément aux dispositions générales applicables aux Fonds de dotation prévues dans la Loi de modernisation de l'économie (2008), les dons faits au Fonds de dotation ouvrent droit à une déduction fiscale de l'impôt sur le revenu de 66% du montant du don (y compris pour les dons en nature). Par ailleurs, les donations au bénéfice du Fonds sont exonérées de droit de mutation.

Le régime fiscal applicable au Fonds de dotation le rend très incitatif pour les dons et legs. Les biens acquis par le Fonds, dès lors qu'ils présentent un intérêt patrimonial, sont confiés en gestion, par convention, au CEN du territoire concerné. Celui-ci en assure la gestion à ses frais, règle les frais d'actes et les impôts fonciers.

Le Fonds de dotation est en cours de transformation en Fondation reconnue d'utilité publique. Celle-ci aura notamment vocation à :

- Sécuriser le foncier, notamment celui aujourd'hui maîtrisé par les Conservatoires d'espaces naturels, et en garantir la protection pérenne même dans le cas où un Conservatoire connaîtrait des difficultés, notamment financières ;
- Renforcer la visibilité de l'action des Conservatoires d'espaces naturels au niveau national, mais aussi par extension, celle des gestionnaires d'espaces naturels poursuivant des buts proches ;
- Mobiliser des moyens et ressources nouvelles, en particulier :
  - o Recevoir des fonds publics, que peuvent mobiliser les Conservatoires d'espaces naturels eux-mêmes, mais pas le Fonds de dotation ;
  - o Bénéficier d'une fiscalité incitative : exonération des droits de mutation permettant de recevoir les donations non fiscalisées, dons déductibles des impôts etc.
- Garantir la bonne mise en œuvre de l'objet statutaire de la Fondation par la présence et le contrôle du Commissaire du gouvernement ;
- Conforter un dispositif opérationnel et reconnu de préservation, gestion et valorisation d'espaces naturels, s'appuyant sur un triptyque :
  - o les Conservatoires d'espaces naturels agréés, opérateurs de terrain assurant la gestion, le suivi, la valorisation des sites naturels et mobilisant acteurs locaux et bénévoles ;
  - o la Fédération assurant leur représentation et leur coordination technique au niveau national
  - o la Fondation reconnue d'utilité publique garantissant la protection du foncier géré par les Conservatoires, offrant une visibilité nationale et mobilisant des moyens nouveaux, notamment ceux apportés par les donateurs et légataires.

## **II. Patrimoine foncier du CEN Pays de la Loire**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le CEN dispose de la maîtrise foncière ou d'usage de 14 sites naturels cités ci-après :

- o Prairies de Bel/Les Essarts (Champfleury, Sarthe)
- o Coteau de Brière (Villaines-la-Carelle, Sarthe)
- o Coteau et plateau de Tessé (Villaines-la-Carelle, Sarthe)
- o Sites de reproduction de Sonneur à ventre jaune (Vernie, Sarthe)
- o Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière (Parigné-l'Évêque, Sarthe)
- o Prés de la Conraie (Précigné, Sarthe)
- o Prairie de la Fiche Paillère (La Flèche, Sarthe)
- o Vallée des Cartes (Savigné-sous-le-Lude, Thorée-les-Pins, Sarthe)
- o Coteau et prairies des Caforts (Luché-Pringé, Sarthe)
- o Prairies et roselières des Dureaux (Vaas, Sarthe)

- Camp d'Auvours (Sarthe)
- Station à Tulipe sauvage des Mortiers (Saint-Aubin-de-Luigné, Maine-et-Loire)
- Bois de la Vieille Vague (Maillé, Vendée).

Pour mémoire, le Conseil d'administration a par ailleurs validé l'intervention, en cours, sur d'autres sites naturels notamment :

- Marais des Faillies Brières (Guérande, Loire-Atlantique)
- Estuaire de la Loire (Bouguenais, Loire-Atlantique)
- Cavité à Chiroptères à Chiroptères des Herveaux (Jarzé, Maine-et-Loire)
- Station à Ail des Landes de Kerlouis (Herbignac).

### **III. Mode opératoire et gouvernance interne du CEN Pays de la Loire en matière de maîtrise foncière et d'usage**

#### **3.1. Sollicitation/saisine du CEN Pays de la Loire en matière de foncier**

L'implication du CEN Pays de la Loire en matière de maîtrise foncière et d'usage peut être le fait :

- d'une autosaisine du CEN Pays de la Loire ;
- d'une sollicitation d'un partenaire extérieur : collectivité, association, particulier, maître d'ouvrage disposant d'une obligation de mise en œuvre de mesures compensatoires...

L'équipe salariée traite le dossier, rassemble des éléments et produit un argumentaire technique sur le projet d'intervention (opportunité, faisabilité, intérêt du site, financements mobilisables...)

#### **3.2. Rôle d'opérateur foncier du CEN**

L'intervention du CEN comme opérateur de la maîtrise foncière et d'usage repose sur deux rôles complémentaires :

- Le CEN peut être amené à être destinataire du foncier, en se rendant propriétaire ou occupant (dans le cas de baux ou conventions) d'un certain nombre de sites naturels.
- Le CEN a par ailleurs un rôle d'animateur et de facilitateur contribuant au montage de projets comprenant une dimension foncière et à des fins de préservation des espaces naturels. Ainsi, il participe au Conseil d'administration et aux Comités techniques départementaux de la SAFER (en Loire-Atlantique et Sarthe), il accompagne le Département de Maine-et-Loire dans la mise en place de zones de préemption au titre des Espaces naturels sensibles

#### **3.3. Interface avec les autres opérateurs fonciers**

Le CEN veille à bien coordonner son action avec celle des autres opérateurs fonciers. Pour tout projet d'acquisition, il sollicite l'avis :

- De la Commune et/ou de l'EPCI ;
- Du Conseil départemental ;
- Dans sa zone de compétence, du Conservatoire du littoral.

Si ceux-ci souhaitent porter l'acquisition, il se désengage à leur profit.

Il coordonne également son intervention avec celle des associations, fondations développant une activité autour de la maîtrise foncière et d'usage autour des espaces naturels.

#### **3.4. Partenariat avec la SAFER**

Sauf cas particulier, le CEN implique la SAFER des Pays de la Loire dans la discussion et la négociation avec le vendeur, de manière notamment à produire une offre financière cohérente avec les prix pratiqués sur le marché foncier local.

Le CEN fait porter l'opération foncière par la SAFER, avec stockage ou par substitution d'acte. La publicité qui est faite par la SAFER et les débats en Comité technique départemental assurent la transparence de la démarche du CEN. Ils permettent le cas échéant à des candidatures alternatives (agriculteur, collectivité etc.) de se manifester.

#### **3.5. Choix des outils**

Le CEN Pays de la Loire peut mobiliser une palette d'outils pour assurer la préservation et la gestion de sites naturels : acquisition foncière (par achat, don ou legs), bail emphytéotique, bail civil, convention de gestion, AOT... Autant que possible, il veille à la pérennisation à long terme des actions engagées, au moyen d'outils apportant

des garanties juridiques sérieuses (acquisition ou bail notamment). Il adopte toutefois une attitude pragmatique, et préférera un accord verbal ou peu formalisé à l'absence totale d'accord.

En fonction du contexte, il privilégie :

- avec les Collectivités territoriales, par ordre de priorité :
  - o le bail emphytéotique
  - o l'obligation réelle environnementale
  - o la convention de gestion
  - o les autres outils de la maîtrise d'usage
- avec des personnes physiques ou morales de droit privé, en fonction des configurations locales :
  - o l'acquisition foncière
  - o l'obligation réelle environnementale ou le bail emphytéotique
  - o le bail civil
  - o les autres outils de la maîtrise d'usage.

Les propositions de dons ou legs qui parviennent au CEN sont orientées en priorité vers le Fonds de dotation des CEN, en raison du régime fiscal avantageux qui s'applique en la matière (exonération des droits de mutation). A terme, les opérations d'acquisition pourront être portées par la Fondation reconnue d'utilité publique des CEN plutôt que par le Conservatoire lui-même.

### **3.6. Présentation du projet au Conseil scientifique et au Conseil d'administration**

L'avis du Conseil scientifique et l'accord du Conseil d'administration sont sollicités pour les projets d'intervention par la maîtrise foncière et d'usage.

L'avis du Conseil scientifique est sollicité sur un « périmètre d'intervention », afin d'éviter les approches « à la parcelle ». Des fiches de présentation (descriptif + cartes) sont désormais normalisées et permettent au Conseil de délibérer valablement. L'avis du Conseil scientifique porte à la fois sur :

- La pertinence écologique ;
- La pertinence stratégique ;
- Les orientations de gestion pressenties.

La décision du Conseil d'administration s'appuie notamment sur l'avis du Conseil scientifique, et sur l'argumentaire (comprenant un plan de financement) qui lui est produit.

Il est proposé de constituer « un groupe contacts » composé d'administrateurs volontaires et à adapter en fonction des dossiers et des territoires concernés, pour accompagner l'équipe et les décisions du Bureau et du Conseil d'administration, notamment vérifier la faisabilité et l'opportunité des opérations envisagées.

### **3.7. Financement des acquisitions**

Le CEN veille à mobiliser les financements nécessaires pour mettre en œuvre sa politique foncière, notamment :

- Les fonds de l'Agence de l'eau dédiés à la sauvegarde des zones humides ;
- Les fonds européens FEDER Pays de la Loire et FEDER Loire ;
- De fonds issus de la compensation écologique ou de mesures d'accompagnement de projets ayant un impact sur l'environnement ;
- D'autres fonds publics : PITE Marais poitevin, subventions de collectivités...
- Du mécénat privé : fondations...
- Des participations de particuliers : souscriptions, crowd-funding...

Il veille à identifier également dès le stade de l'acquisition les leviers financiers qu'il pourra activer pour mettre en œuvre la restauration et la gestion des biens maîtrisés.

Pour mémoire, le Conservatoire est autorisé à mobiliser des fonds publics à hauteur de 100% du montant total du projet, y compris pour les acquisitions foncières par décret n°2018-514 du 25 juin 2018.

### **3.8. Taxes foncières et exonérations**

Le Conservatoire est assujéti comme tout propriétaire au paiement de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB). Il sollicite les exonérations auxquelles il peut prétendre, notamment en souscrivant des chartes et contrats Natura 2000. Ainsi, il a approuvé la charte du site Natura 2000 de la Vallée du Loir, et est de fait exonéré du paiement de l'impôt foncier pour les sites lui appartenant aux Caforts, aux Dureaux et en Vallée des Cartes.

### **3.9. Documents de gestion et Comités de gestion**

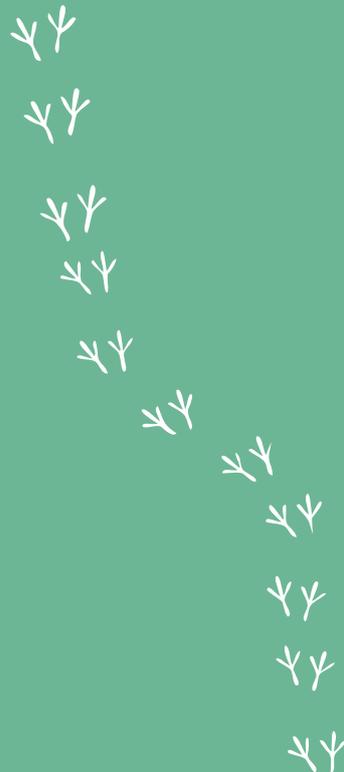
Pour chaque site d'intervention du CEN, dès qu'une « masse critique » de foncier est atteinte, on veille à doter le site d'un document de gestion. En fonction des enjeux, de la surface concernée, des financements mobilisables, ce document peut être un plan de gestion, un plan de gestion simplifié ou une notice de gestion.

Les documents de gestion sont soumis pour avis au Conseil scientifique





**Conservatoire  
d'espaces naturels  
Pays de la Loire**



**www.cenpaysdelaloire.fr**  
**accueil@cenpaysdelaloire.fr**  
**02 28 20 51 66 (siège)**  
**02 43 77 17 65 (antenne du Mans)**

**1, rue Célestin Freinet - 44200 NANTES**  
**17, rue Jean Gremillon - 72000 LE MANS**

